



# **C**ontrats de plan ÉTAT-RÉGION-DÉPARTEMENT Bâtir aujourd'hui la France de demain

## **ANNEXE 1** *Fiches descriptives des opérations*

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>111. Réduction de la vulnérabilité sismique (établissements scolaires prioritairement)</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional, Conseil Général, Communes</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'objectif recherché est de réduire la vulnérabilité sismique des bâtiments scolaires, primaires et secondaires, de Martinique en s'appuyant sur les financements importants du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dans le cadre du Plan Séisme Antilles. Ces financements sont toutefois insuffisants pour permettre aux communes de boucler leurs plans de financements d'où une nécessaire contractualisation de cette opération pour mutualiser les efforts.</p> <p>Cette opération s'inscrit en accord avec l'action 7 de l'axe 1 du PASE et la mesure 5.3 des programmes européens FEDER/FSE.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le pré-diagnostic sismique réalisé en 2008 démontre la très grande vulnérabilité au séisme des écoles de Martinique : sur 1.934 classes, 456 étaient sûres (24 %), 1.078 (56 %) pouvaient être confortés et 400 (20%) devaient être reconstruites. Le coût total serait d'environ 500 M€. La première phase du Plan Séisme Antilles a permis de faire émerger 36 projets pour environ 77 M€ (aujourd'hui : 105 classes terminées et 225 en cours à des stades divers). La deuxième phase du Plan Séisme Antilles (2015-2020) devrait permettre d'intensifier le rythme et tabler sur 60 M€ de travaux est un minimum.</p> <p>Le constat est pratiquement le même pour les collèges et lycées. Après les travaux de la première phase du Plan Séisme Antilles le Conseil général prévoit 41 M€ de travaux pour les collèges. Par ailleurs, ces établissements scolaires entrent également dans le cadre du programme pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments du département. Les audits et diagnostics énergétiques de ces collèges étant déjà réalisés, il conviendra donc maintenant de mettre en corrélation la réduction de leur vulnérabilité et leur efficacité énergétique. Le Conseil régional poursuivra de son côté son effort pour la réduction de la vulnérabilité sismique des lycées. Le lycée Schœlcher et l'ex-maternité Victor Fouche notamment, mais également les lycées Raymond Neris du Marin, Dumas Jean-Joseph, Joseph Gaillard et Dillon de Fort-De-France, La Jetée du François et Joseph Pernock du Lorrain pourront être concernés par cette opération. Au total, le Conseil régional prévoit 152 M€ de travaux pour les lycées.</p> <p>Par ailleurs, des actions de sensibilisation et de prévention des risques majeurs, en lien avec ces établissements, pourront être menées dans le cadre de cette opération.</p> <p>Enfin, cette opération pourra soutenir la rénovation et mise aux normes parasismiques d'infrastructures sportives pouvant être utilisées en cas de crise majeure pour de l'accueil, hébergement ou soin de personnes (sans subvention du FPRNM).</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	FPRNM et BOP 123	47.122.800 €
	Conseil Régional		21.829.900 €
	Conseil Général		18.000.000 €
	Europe		21.000.000 €
	Autres Publics		10.512.800 €
	Privé		0 €
	Total		118.465.500 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>112. Restructuration et réhabilitation d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (notamment le Centre Emma VENTURA)</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>CHUM, Associations du secteur médico-social à but non lucratif</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	L'objectif recherché est de procéder à la réhabilitation et restructuration de certains établissements identifiés comme prioritaires, en particulier le Centre Emma Ventura, ainsi qu'au renouvellement de certains équipements, afin d'offrir des conditions d'accueil plus dignes et plus humaines à nos aînés.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Les travaux pourront concerner la réfection des sols, la réfection de salles de bain ou encore l'installation ou rénovation de systèmes de ventilation et de sécurisation, ainsi que l'innovation en termes de design sonore et acoustique. Il s'agira d'humaniser et d'adapter ces institutions au profil des personnes qui y sont hébergées, tout en garantissant la sécurité du bâti et le renforcement parasismique des bâtiments anciens.</p> <p>Il pourra également s'agir de compléter ou changer les équipements des salles de soins, les équipements paramédicaux ainsi que divers mobilier, notamment pour l'expérimentation des dispositifs de musicothérapie visant à réaliser des actions d'animation de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie, améliorer les modes d'accueil intermédiaires, ainsi que le cadre de vie de qualité en EHPAD.</p> <p>Le Centre Emma VENTURA devra concentrer les efforts de cette opération. Néanmoins, d'autres établissements identifiés comme prioritaires comme la Maison de retraite Logis St-Jean de Rivière-Salée, la Maison de retraite OMASS du Lamentin ou encore la Maison de retraite Les Gliricidas du François en particulier pourront également émerger à cette opération, dans la limite des fonds dédiés.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	2.800.000 €
	Conseil Régional		1.720.896 €
	Conseil Général		1.009.555 €
	Europe		5.140.000 €
	Autres Publics		2.709.549 €
	Privé		0 €
	Total		13.380.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>113. Reconstruction de l'ouvrage hydraulique de Gaigneron et de digues de protection</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à assurer une meilleure protection des personnes et une meilleure gestion du bâti en amont de l'A1. Il s'agit d'assurer la protection de la zone industrielle de la Lézarde et de l'aéroport international Aimé Césaire avec des digues dimensionnées pour une crue trentennale (Q30). En effet, 61 logements, 49 entreprises et 5 établissements publics sont exposés à une Q30. Elle permettra également d'assurer la mise hors d'eau de l'A1 (voies générales ou dédiées) pour une Q30.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Les travaux prévus consistent en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un rehaussement du profil en long de l'autoroute et la réalisation d'un ouvrage d'art pour le franchissement du canal de Gaigneron avec une ouverture de 80m ;</li> <li>• la réalisation de remblais d'accès en utilisant notamment la technique des inclusions rigides et des colonnes ballastées ;</li> <li>• la réalisation de 2 digues visant à protéger des inondations la ZI Lézarde et l'unique aéroport international de l'île et sa zone d'activité.</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123 et FEI	(dont 1.760.000 € de FEI valorisés) 2.660.000 €
	Conseil Régional		27.640.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		30.300.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>114. Cellule de Veille Hydrologique</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>DEAL – Conseil Général – Météo France – BRGM</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à mettre en place une Cellule de Veille Hydrologique (CVH) en Martinique afin d'améliorer la vigilance puis la prévision des inondations sur les bassins versants à forts enjeux et de dresser l'état de la situation hydrologique en période de carême.</p> <p>Elle permettra d'apporter au SIDPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un appui pour la préparation et la gestion des crises inondations sur les bassins versants suivis et un appui aux communes pour mettre en place des systèmes d'alerte locaux ;</li> <li>• un bilan sur la situation hydrologique basses eaux nécessaire pour la limitation des usages, le cas échéant.</li> </ul> <p>Elle s'inscrit en lien avec le PASE, notamment son action n°9 visant à renforcer les dispositifs de vigilance et d'alerte à l'échelle de la Martinique et de l'arc Caraïbe.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Suite à l'expertise du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations qui s'est déroulée en avril 2013, a été mise en évidence la nécessité de mettre en place une cellule de veille hydrologique en Martinique.</p> <p>Dans le cadre de la mise en place de la Cellule de veille hydrologique, il est proposé d'améliorer les connaissances hydrologiques et hydrogéologiques (mesure hautes eaux, débits caractéristiques, meilleures connaissance des flux circulants, ...), en soutenant notamment les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement d'une station en aval du bassin versant du Carbet (coût total estimé à 30.000€) ;</li> <li>• L'acquisition des équipements de mesures (salinomètres, micro-moulinets, appareils de nivellements, ...) (coût total estimé à 25.000€).</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	30.000 €
	Conseil Régional		0 €
	Conseil Général		25.000 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		55.000 €

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>121. Gestion et valorisation des déchets et développement de l'économie circulaire</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Maîtres d'ouvrage publics et privés</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>L'objectif de cette opération est de contribuer à résorber la pénurie d'exutoire de la Martinique. Des démarches de soutien à la valorisation et le recyclage et l'accompagnement des changements de comportement à l'égard du geste de tri seront également conduites. Il s'agira de proposer une offre de traitement participant à l'augmentation des taux de valorisation énergétique tout en favorisant l'indépendance énergétique du territoire.</p> <p>Cette opération fait écho à la mesure 6.1 du programme opérationnel FEDER.</p>
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération permettra tout d'abord une mise à niveau des infrastructures et services collectifs de base quant à la gestion des déchets (stockage, recyclage et élimination). Celle-ci pourra comprendre des projets de type ISDND, TMB, Casier tampon, modernisation de centres de tri, construction ou modernisation de déchetteries et de centre de transfert ou encore centre de tri DIB.</p> <p>En particulier, la réalisation d'une <b>3<sup>ème</sup> ligne de four</b> pourra permettre le traitement de la part incinérable des 165.000 tonnes actuellement traitée en CET et évaluée à environ 60.000 tonnes/an. Pour des raisons techniques (modèles « clés en main ») et financières, mais également pour éviter de détourner des tonnages recyclables, le type d'équipement retenu pourrait s'orienter vers une ligne de 7,5 tonnes/heure, soit 56.000 tonnes/an qui présenterait les caractéristiques suivantes : intégration dans l'unité existante, traitement des fumées de performance au moins équivalente à celle de l'actuelle unité, valorisation énergétique (portée par la délégation de service public), pas de modification de la fosse de réception des déchets.</p> <p>Par ailleurs, au lieu-dit <b>Petit Galion</b> au Robert seront concentrées les principales installations de collecte et de traitement des déchets de la Martinique, dont deux des trois équipements structurants, le Centre de Valorisation Organique d'une capacité de traitement de 40.000 tonnes et l'installation de stockage de déchets non dangereux ISDND de 100.000 tonnes/an prévue pour accueillir les déchets ne pouvant ni être valorisés, ni être recyclés, en complément de l'unité d'incinération de 112.000 tonnes/an de Fort de France. Ce projet consiste en la réalisation d'un complexe environnemental de valorisation des déchets comprenant, une plate-forme de tri mécano biologique (PTMB) de 20.000 tonnes permettant d'extraire 8.000 tonnes de fraction fermentescible en vue d'une valorisation matière, une plate-forme de tri des encombrants et DIB d'une capacité de 40.000 tonnes/an et l'ISDND de 100.000 tonnes/an. Ce complexe a pour vocation de répondre aux exigences de valorisation matière et représente l'alternative à la fermeture des centres d'enfouissement technique du Poteau, de la Trompeuse et de Céron, soit l'équivalent de 160.000 t/an.</p> <p>Cette opération pourra soutenir la création d'un <b>exutoire pour les déchets dangereux</b> (ou DIS) générés sur notre île. Il s'agira ainsi de proposer une solution locale et d'utilité publique sur la Martinique, s'inscrivant dans le futur Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREGEDD, ex PREDIS) piloté par la Région et de s'intégrer dans le programme de gestion globale des déchets piloté par le Conseil général et l'ADEME. Ce projet permettra de respecter la réglementation en vigueur pour le traitement des DIS et de créer de la valeur ajoutée et de la technicité localement.</p>

Cette opération favorisera également le **développement de l'économie circulaire**. Elle pourra accompagner la création d'un Institut Régional du Développement Durable, dont les missions seront d'augmenter la part de l'utilisation de déchets recyclés dans la production locale et d'augmenter la distribution et l'utilisation d'éco-matériaux dans l'industrie, et dans le secteur du bâtiment en qualifiant les matériaux locaux. Il se caractérisera par l'adaptation de l'information sur les éco-matériaux dans les constructions et les réhabilitations durables et accompagnera les TPE et PME dans la recherche et l'innovation. Il fera également la promotion de la valorisation de la matière, de l'éco-conception dans l'entreprise, de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire. Cette opération pourra par ailleurs soutenir des scénarios prédictifs de traitement des déchets du BTP, de leur recyclage à leur suivi post-catastrophe.

Enfin, des actions de développement des études et de la **communication** sur la problématique des déchets pourront être soutenues.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	ADEME	<i>(dont 3.216.000 € valorisés)</i>	11.316.000 €
	Conseil Régional			10.860.000 €
	Conseil Général			16.823.267 €
	Europe			39.000.000 €
	Autres Publics			20.000.733 €
	Privé			3.000.000 €
	Total			101.000.000 €

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>122. Valorisation des algues brunes des Sargasses</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>ADEME, Conseil Régional, Conseil Général, DAAF, DEAL</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Il s'agit d'améliorer la prévision des épisodes d'échouage et de mettre en place un ramassage régulier des algues sur les sites présentant un risque de décomposition anaérobie avec production de H<sub>2</sub>S.</p> <p>Jusqu'à ce jour, la technique de ramassage la plus efficace en termes de qualité du matériel ramassé et de limitation des impacts sur l'environnement est le ramassage manuel. Malheureusement ce type de ramassage n'est pas suffisant en cas d'arrivée massive d'algues comme en 2014. Le ramassage mécanique reste donc à optimiser afin de limiter les impacts sur la structuration des plages (tassement) et la qualité du matériel ramassé (propreté, quantité de sable...). Le ramassage en mer reste par ailleurs à développer.</p> <p>Enfin, l'enjeu est de parvenir à une valorisation économique de ces algues. Le secteur agronomique a déjà commencé à utiliser les sargasses comme intrants mais d'autres débouchés restent à trouver pour valoriser le gisement et transformer la nuisance en richesse.</p>
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération pourra comprendre la réalisation d'un guide d'utilisation des sargasses par les exploitants agricoles comme l'épandage direct ou bien le compostage à la ferme (IT et SEA du Conseil Général) ainsi que la réalisation d'une revue bibliographique sur l'utilisation des sargasses dans le monde (Conseil Général). Elle passera également par la réalisation d'essais de compostage de sargasses sur les unités existantes afin de déterminer les conditions d'acceptation des algues pour produire un compost normé. Enfin, il s'agira d'élaborer un protocole d'intervention inspiré du plan POLMAR pour le ramassage des algues et d'identifier de meilleures technologies de prévision, collecte et élimination/valorisation adaptées au contexte local.</p> <p>Des réunions régulières des trois groupes de travail dédiés à cette problématique (valeur agronomique des algues piloté par la DAAF, traitement des algues piloté par la DAAF et collecte des algues piloté par la DEAL) permettront de suivre l'avancement des solutions apportées à ce problème.</p> <p>Cette opération correspond à l'<b>appel à manifestation d'intérêt lancé début 2015 par l'ADEME</b> et qui a pour objectifs l'amélioration des outils de surveillance et prévision du phénomène à l'échelle locale, la définition de moyens de collecte adaptés au milieu d'échouage (fonds de baie, plages) qu'ils soient terrestres ou marin et l'identification et la mise en place de modes de valorisation des algues.</p> <p>Les types d'opérations attendues prioritairement sont les suivantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de techniques permettant d'optimiser le ramassage des algues, en termes de coût, temps de travail, délai de réactivité, impact environnemental, qualité du matériel ramassé.</li> <li>• Opérations permettant de valoriser un fort gisement en développement l'économie locale : valorisation agricole de type paillage, nourriture animale, lutte biologique, valorisation énergétique (biocarburant, méthanisation), valorisation en chimie verte (floculation de l'eau...) et cosmétique.</li> <li>• Opérations permettant de dimensionner des actions concrètes dans un horizon maximum de 3 à 6 mois à partir de l'acceptation du projet (soit pour la campagne d'échouage de sargasses 2015).</li> </ul>



	La sélection des projets soutenus se fera par un comité technique d'évaluation composé de représentants de la Préfecture, du Conseil régional, du Conseil général, de la DAAF et de la DEAL.		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	ADEME	1.500.000 €
	Conseil Régional		550.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		2.050.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>131. Assainissement des eaux usées et gestion des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable et pour les milieux aquatiques</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Collectivités territoriales – Établissements publics</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise principalement à prévenir tout contentieux concernant l'application de la directive européenne n°91/271/CEE du 21 mai 1991 sur les eaux résiduaires urbaines, qui impose une collecte et un traitement correct des eaux usées.</p> <p>Elle est en lien avec la priorité d'investissement 6b du programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 ainsi qu'avec l'action n°33 (Sécuriser la ressource en eau et mettre en œuvre la directive sur les eaux résiduaires urbaines) du PASE (axe 3, opération 2).</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le contrat de plan apportera un appui aux opérations menées par les collectivités en charge de l'assainissement et de l'eau potable pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise aux normes de station d'épuration des eaux usées ;</li> <li>• la construction de nouvelles STEP ;</li> <li>• l'installation de réseaux de raccordement ;</li> <li>• la protection des captages AEP.</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	ONEMA et BOP 123	12.720.000 €
	Conseil Régional		5.770.000 €
	Conseil Général		330.000 €
	Europe		15.000.000 €
	Autres Publics		30.000.000 €
	Privé		0 €
	Total		63.820.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>141. Reconstruction du Restaurant Universitaire (RU)</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Rectorat, Université des Antilles</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'offre de restauration actuelle est inadaptée du point de vue qualitatif, aux besoins de restauration d'un campus, elle ne répond plus à l'augmentation des effectifs étudiants (environ 1.000 en 1977, autour de 5.000 en 2014) et génère de très longues attentes. L'UAG souhaite également réutiliser rapidement l'ancien RU pour créer une maison de la vie étudiante.</p> <p>Cette opération était déjà été engagée sous le précédent CPERD et a conduit à l'obtention du permis de construire valant permis de démolir en 2014. Il s'agit de poursuivre l'action enclenchée pour remplacer le bâtiment vétuste actuel datant de 1977, après démolition et reconstruction sur un autre site, de l'espace sportif existant, situé à l'emplacement du nouveau restaurant.</p> <p>Proposer une offre de restauration aux dernières normes en vigueur, notamment en matière parasismique, de sécurité électrique et incendie, d'accessibilité et d'hygiène, qui constitue un facteur d'attractivité supplémentaire du campus et un point central de la vie étudiante.</p> <p>La conception du projet intègre la notion d'économie globale conformément au programme, qui tient compte du coût de construction et d'exploitation (entretien et maintenance) dans un objectif de développement durable.</p> <p>L'utilisation et la valorisation des produits de l'agriculture locale dans le respect des règles de mise en concurrence sont également des objectifs de gestion du restaurant qui s'inscrivent dans le cadre d'un développement intégré.</p> <p>Par ailleurs, ces travaux auront un impact direct sur l'économie (ces marchés intéressent prioritairement des sociétés locales) et l'emploi local notamment grâce à la mise en œuvre de clauses d'insertion prévues pour le marché de travaux.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le nouveau restaurant universitaire permettra d'accueillir 1.500 étudiants et 80 enseignants et personnels en 3 et 2 deux rotations le midi. Son ouverture est également prévue le soir. Il est complété d'une cafétéria qui permet de diversifier l'offre (sandwichs, salades, plats réchauffés) pour une restauration plus rapide et en continu.</p> <p>Compte tenu des Autorisations d'Engagement déjà affectées sur le précédent CPERD, le montant du budget sollicité sur le présent CPERD est de 3.500.000 €</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 150-231	2.500.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	500.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		0 €
	Autres Publics	<i>(CNOUS)</i>	500.000 €
	Privé		0 €
	Total		3.500.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 1.400.000 € dédiée aux opérations 141 et 142.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>142. Réhabilitation du campus de l'ESPE et du campus de Schœlcher</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Rectorat, Université des Antilles</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'objectif est la mise aux normes et la restructuration du bâti de ces campus. En effet, les diagnostics effectués à la fois sur les campus de l'ESPE et de Schœlcher, ont fait ressortir la nécessité de réaliser des travaux conséquents de mise en sécurité, d'entretien, d'économie d'énergie et de mise aux normes d'accessibilité.</p> <p><b>Pour le campus de l'ESPE</b>, la 1<sup>ère</sup> tranche concerne 5 des bâtiments les plus importants du site sur les 9 à conforter au global, essentiellement sur les aspects parasismiques, accessibilité et gros entretien, et adaptation du bâti aux nouvelles missions et méthodes de l'ESPE pour la formation initiale et continue des enseignants. Ces travaux auront un impact direct sur l'économie et l'emploi local notamment grâce à la mise en œuvre de clauses d'insertion.</p> <p><b>Pour le campus de Schœlcher</b>: Les pré-diagnostics réalisés par la DEAL sur le bâti ont montré la nécessité de réaliser le même type de travaux sur dix des quatorze principaux bâtiments du campus ainsi que des travaux de confortement parasismique sur six d'entre eux. Le but est d'accueillir les étudiants et les personnels dans des conditions de sécurité, d'accessibilité et de confort accrues, et de réduire les coûts de fonctionnement pour le pôle Martinique.</p> <p>Après travaux, certains bâtiments pourront être réutilisés, tels que le restaurant universitaire actuel qui doit être réaménagé, après sa reconstruction sur un autre site, en maison de la vie étudiante, jusqu'alors inexistante. Une étude de programmation d'un bâtiment de recherche expérimentale est prévue également, qui pourrait être localisé dans un espace restructuré de l'un des deux campus actuels du pôle Martinique de l'Université des Antilles.</p>		
<b>DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p><b>Pour le campus de l'ESPE</b> : Sur la base des pré-diagnostics réalisés par la DEAL et des études de maîtrise d'œuvre déjà engagées (ESPE ex-IUFM) certaines opérations de travaux peuvent être engagées dès 2015 (premiers confortements sur le site de l'ESPE ex-IUFM).</p> <p><b>Pour le campus de Schœlcher</b> : La réalisation du projet est séquencée en plusieurs phases. Compte tenu de la contrainte réglementaire de mise aux normes accessibilité des Établissements Recevant du Public dans des délais courts, une première phase d'études de maîtrise d'œuvre et de travaux concernera l'accessibilité du campus et des bâtiments ne nécessitant pas de travaux de confortement. L'installation provisoire de modulaires sur le site permettra de mettre en œuvre des opérations tiroir pour maintenir l'activité d'enseignement. Les études et travaux de confortement parasismique, accessibilité, gros entretien et économies d'énergie pour l'un des principaux bâtiments d'enseignement et celui de la future maison de la vie étudiante seront faits par la suite. Le confortement parasismique du grand amphithéâtre ou d'un autre bâtiment pourra intervenir dans une dernière séquence.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 150-231 et BOP 123	2.602.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	900.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		3.502.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 1.400.000 € dédiée aux opérations 141 et 142.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>143. Construction du Pôle Universitaire Santé (PUS)</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional, Rectorat</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le projet consiste à offrir un meilleur cadre d'études aux futurs professionnels de la santé, pour accompagner le développement des formations aux métiers de la santé dans les 3 DFA : en effet, le taux d'encadrement des personnels de santé par rapport à la population y est inférieur de 40 à 70 % aux ratios nationaux et européens selon les catégories et risque de s'aggraver compte tenu de la pyramide des âges de ces professionnels.</p> <p>Cette action a déjà été engagée au précédent CPERD dans le cadre de sa révision à mi-parcours en septembre 2011. La phase études du Pôle Universitaire Santé a été lancée jusqu'au concours d'architecture. Il s'agit de poursuivre cette opération.</p> <p>Le PUS a pour objectif d'accueillir, les étudiants actuellement disséminés sur plusieurs sites à Fort-de-France. Ce pôle améliorera sensiblement leurs conditions d'accueil, tant en termes de capacité –notoirement insuffisante- que de sécurité des bâtiments, en particulier du point de vue sismique. Il permettra la mutualisation des espaces entre les diverses formations (espace documentaire, aménagements extérieurs...) et avec le Centre hospitalier Universitaire Zobda Quitman (parking de 250 places).</p> <p>Le projet libérera les espaces actuellement occupés par ces formations, notamment au sein du CHU, au profit des projets de restructuration et de mise aux normes, sismiques en particulier, de l'hôpital.</p> <p>Il vise également à accompagner la nouvelle organisation qui découlera de la mise en place, dans les DFA, de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé, notamment en matière d'évolution des cursus. Il permet également de répondre au manque de surfaces de recherches au niveau du CHU alors même que la formation, à et par la recherche est une composante à part entière des études de médecine. Cette structure de recherche permettra également de développer des programmes de santé orientés vers la santé des populations caribéennes, très peu développés au niveau national.</p>		
<b>DESRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le bâtiment, construit sur un terrain limitrophe du CHU, permet d'accueillir et de regrouper sur le même site, cédé à l'État par la Ville de Fort de France au titre de sa participation à l'opération, les entités suivantes : la 1ère année commune des professions de santé (PACES), l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI), l'école des Sages Femmes, un espace documentaire hospitalo-universitaire, des espaces de recherche.</p> <p>Ces réaménagements se feront tout en organisant le bâtiment de sorte d'être en mesure d'abriter des formations complémentaires (infirmiers de blocs opératoires, autres années de médecine...). Un traitement approfondi de 5 cibles environnementales est prévu : les procédés et produits de construction, la gestion de l'énergie en lien avec l'architecture bio climatique, le confort acoustique, le confort visuel et la qualité de l'eau.</p> <p>Le coût total du projet est de 20M€. Compte tenu des sommes déjà affectées par l'État et la Région dans le précédent CPERD, le budget nécessaire restant est de 18,7 M€.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 150-231 et 123	8.216.000 €
	Conseil Régional		10.519.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		18.735.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>151. Réhabilitation de la Scène Nationale</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Général</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à promouvoir la richesse artistique en soutenant l'aménagement de structures qui valorisent les expressions artistiques et culturelles et leur attractivité pour les visiteurs et les martiniquais.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'aboutissement de la fusion du CMAC et de l'Atrium par la création d'un EPCC entre l'État et le Conseil Général a été acté par arrêté préfectoral du 30 mai 2014. Il concrétise une entente sur des orientations culturelles et artistiques communes et sur un projet de scène nationale en Martinique.</p> <p>L'EPCC aura un rôle d'entraînement et d'animation sur l'ensemble du territoire. Il est nécessaire de pouvoir accompagner ce projet à travers un audit énergétique des locaux et des équipements de la scène nationale puis par la contribution aux travaux de réhabilitation associés (changement des fauteuils, du matériel son et lumière obsolète, réhabilitation salle de projection cinématographique...).</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 131	270.000 €
	Conseil Régional		0 €
	Conseil Général		650.000 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		920.000€

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>152. Restauration des extérieurs de la cathédrale St-Louis</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>DAC, Ville de Fort de France</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	La restauration de la cathédrale entend participer à la restauration du patrimoine architectural foyalais et à l'embellissement de l'environnement esthétique.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>La Cathédrale Saint-Louis, édifice classé Monument historique par arrêt du 9 octobre 1990, est en cours de restauration pour sa partie <b>extérieure</b>. La 1<sup>ère</sup> phase concernant le bas-côté droit a été livrée en 2003, pour un coût d'environ 860.000€. La 2<sup>ème</sup> phase concernant le bas-côté gauche fait l'objet d'un appel d'offres et les travaux devraient débuter à la fin de l'année. À la suite de la restauration des bas-côtés, les travaux suivants furent la terminaison des extérieurs de la Cathédrale à savoir, restauration du transept et de la couverture de la nef, la réhabilitation du chevet et des sacristies réalisés sur le PO 2007-2013.</p> <p>Le massif d'entrée ainsi que l'aménagement du parvis constitue la dernière tranche de travaux pour les extérieurs. Celle-ci se décomposerait en 3 phases : l'installation du chantier, la dépose de la flèche et la restauration du fût (phase 1), l'achèvement de la restauration du fût, l'achèvement de la restauration des façades et la repose de la flèche (phase 2) et l'aménagement du parvis (phase 3). Ce projet est jugé incontournable, car il permettra de valoriser le patrimoine culturel du centre-ville en améliorant l'environnement esthétique et le cadre de vie tant du point de vue touristique que pour créer aux yeux de la population locale une image valorisante de son patrimoine.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 175	(dont 273.800 € valorisés) 573.800 €
	Conseil Régional		263.948 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		252.472 €
	Autres Publics		57.380 €
	Privé		0 €
	Total		1.147.600 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>153. Restauration des extérieurs de la bibliothèque Schœlcher</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Général</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	Cette opération vise à promouvoir la politique de préservation, de restauration et de mise en valeur des richesses patrimoniales de la Martinique		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	La bibliothèque Schœlcher, « temple du savoir » au cœur de Fort-de-France abrite un fond ancien de plus de 160.000 ouvrages. Cet édifice, conçu en 1885 a été classé le 5 janvier 1993 et nécessite de très importants travaux dont la réalisation devra être envisagée en deux phases successives : la restauration des extérieurs ici évoqué et une deuxième tranche concernant les travaux de réhabilitation intérieure. Les besoins et consommations énergétiques de l'établissement sont à vérifier au moyen de diagnostics qui permettront d'envisager des réajustements des travaux dans un souci de maîtrise durable de l'énergie.		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 175	600.000 €
	Conseil Régional		600.000 €
	Conseil Général		554.240 €
	Europe		1.154.240 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		2.908.480 €



INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>154. Projets de recherche archéologique à Saint-Pierre</b>		
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>DAC, Organismes de recherche, Ville de Saint-Pierre</b>		
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	La ville de Saint-Pierre constitue un objet archéologique unique qui s'offre à la recherche archéologique et historique. Cette opération vise à promouvoir la politique de préservation, de restauration et de mise en valeur des richesses patrimoniales de la Martinique.		
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Les actions de recherches archéologiques sur Saint-Pierre pourraient être mis en œuvre au travers de différents projets, dont un seul sera retenu en priorité :</p> <p><u>Projet 1</u> : Le <b>site du Fort Saint-Pierre</b> : Recherche et étude des vestiges des premières implantations européennes</p> <p><u>Projet 2</u> : <b>Carte archéologique approfondie</b> : Actualiser et numériser les données archéologiques sur la base du DEPAVF publié en 1999, les intégrer à un Système d'Information Géographique.</p> <p><u>Projet 3</u> : <b>Accompagnement archéologique de la RHI du Fort</b> : Améliorer la prise en compte du patrimoine archéologique dans l'opération RHI du Fort. Disposer d'un bilan patrimonial afin de formuler des recommandations pour préserver la ressource patrimoniale et réduire le besoin de mise en œuvre de fouilles archéologiques préventives. Tenir compte des données patrimoniales pour améliorer la qualité du projet de recomposition urbaine.</p> <p><u>Projet 4</u> : <b>Fouilles après démolitions dans la RHI du Fort</b> : L'opération RHI du Fort vise en particulier à éliminer des constructions déclarées insalubres ou exposées à des risques, notamment sur le côté nord de la rue Levassor. Les emprises de ces constructions ne sont pas destinées à être de nouveau bâties et sont donc accessibles à la recherche scientifique.</p> <p><u>Projet 5</u> : Reprise des <b>fouilles sur la Maison coloniale de santé</b> : Les fouilles menées sur la Maison coloniale de santé (Veuve 1991-1993) ont laissé une « réserve archéologique » en limite ouest de ce terrain situé à l'extrémité sud-est de la rue Levassor, contiguë à la limite orientale de l'opération RHI du Fort et appartenant à la Ville de Saint-Pierre.</p> <p>La création d'un service archéologique rattaché à une collectivité territoriale pourrait être envisagé. Cette solution apparaît comme la plus efficace si l'on souhaite : améliorer les délais d'interventions, réduire les coûts des opérations archéologiques, assurer le suivi archéologique complexe des travaux, développer des compétences en archéologie en Martinique, et développer la valorisation du patrimoine archéologique qui représente un enjeu social, humain et économique important.</p> <p>Des réunions de travail sont à conduire pour préparer les acteurs dans cette perspective, évaluer les différentes options possibles (compétence totale, pôle public partagé avec l'Inrap) et permettre une montée en puissance. Le recrutement d'un chargé de mission permettrait de conduire l'étude d'évaluation et de préfiguration nécessaire à la création d'un tel service.</p>		
PLAN DE FINANCEMENT	État	BOP 123	50.000 €
	Conseil Régional		69.600 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		10.400 €
	Privé		0 €
	Total		130.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>155. Rénovation du centre culturel GRADIS</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Ce projet entend démocratiser l'enseignement artistique par la création d'un centre consacré à l'enseignement de la Musique, de la Danse et du Théâtre, de l'Artisanat d'Art et de l'Audiovisuel. Une démocratisation qui ne réside pas uniquement dans une grille tarifaire abordable mais aussi par l'accessibilité géographique et stylistique. Il s'agira de pouvoir étudier la musique, la danse ou le théâtre du nord au sud de l'île, pour un prix abordable et dans des registres stylistiques incluant aussi bien les répertoires académiques que le répertoire caribéen.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Pour la musique et la danse, ce centre dispenserait un enseignement diversifié incluant l'ensemble des expressions artistiques de plus en plus indissociables aujourd'hui (musiques et danses classiques, contemporaines, indiennes, traditionnelles, moderne-jazz). Ce type d'établissements qui constitue la principale source de développement de la pratique amateur, assure également la formation des futurs professionnels.</p> <p>Ce centre culturel constituera aussi un pôle fort d'activités artistiques. Comme centre de ressources il aura vocation à répondre, directement ou en partenariat avec d'autres institutions, à une demande diversifiée. Sa mission fondamentale de formation s'élargit vers de nouvelles perspectives répondant aux attentes de la société contemporaine (développement des enseignements artistiques en milieu scolaire, animation de la vie culturelle de la cité, réduction des inégalités sociales, au travers d'actions de sensibilisation des publics, de diffusion, de création et d'encadrement des musiciens amateurs...).</p> <p>L'activité du centre s'appuiera également sur l'existant. Ainsi, les cours de danse bèlè pourraient se faire en partenariat et en décentralisation avec la Maison du bèlè ou encore l'enseignement de la vannerie avec l'atelier de vannerie du Morne des Esses. Le Centre aura à tisser des partenariats avec les associations culturelles qui œuvrent sur le territoire du Nord. Les animateurs seront préférentiellement choisis parmi les professionnels de la Culture issus des communes du Nord de la Martinique. En se dotant d'une structure d'hébergement, il pourrait accueillir des artistes en résidence, et loger les artistes étrangers invités lors des manifestations. Enfin, le centre pourrait également impulser la création d'un Festival pluridisciplinaire, durant la haute saison touristique et développer ainsi l'attractivité culturelle et patrimoniale du Nord de la Martinique.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 122	420.000 €
	Conseil Régional		420.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		660.000 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		1.500.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>156. Améliorations du Musée du Père PINCHON</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	Ce projet vise à améliorer les installations du Musée du Père PINCHON.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	Cette opération accompagnera principalement des opérations de scénographie des collections du musée.		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 122	780.000 €
	Conseil Régional		5.508.847 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		3.711.153 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		10.000.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>161. Cyclotron</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>CHUM</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	Afin d'améliorer le diagnostic médical dans le traitement des cancers, il apparaît indispensable de pouvoir faire bénéficier les patients martiniquais des techniques de pointe déjà en action en métropole et notamment la TEP (tomographie par émission de positons). C'est donc dans cet objectif que la construction d'un cyclotron, à même de produire les doses de substance à administrer aux patients pour réaliser cet examen, revêt toute son importance pour le territoire.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	Cette opération pourra soutenir les phases d'étude et de projet d'implantation de cet équipement. D'autres sources de financement complémentaires seront néanmoins à rechercher pour l'achat et la mise en service du Cyclotron. En particulier, les crédits de l'État indiqués ci-après ne remplacent pas les financements des ministères concernés, nécessaires à la réalisation de cette opération.		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	MASS	<i>montant non encore connu</i>
	Conseil Régional		2.084.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		5.000.000 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		7.084.000 €

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>211. FRAFU – Relancer l'offre de logements sociaux, la dynamique foncière et l'aménagement urbain</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Collectivités territoriales – Agence des 50 pas géométriques – SEM d'aménagement ou de construction – Bailleurs sociaux – Opérateurs agréés pour la construction de logement sociaux</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Il s'agit de relancer l'offre de logements sociaux, la dynamique foncière et l'aménagement urbain à travers le FRAFU.</p> <p>Le FRAFU a pour objectif l'augmentation du rythme de construction de logements sociaux en Martinique. Il participe à la dynamique de production de foncier aménagé. Le FRAFU Martinique accompagne la production de logement social en amont des projets de construction (études pré opérationnelles et foncières ; acquisitions foncières) ou des opérations (équipements primaires et secondaires). Il intervient également au cours des opérations (surcoûts de construction et équipements de proximité).</p> <p>L'ensemble des mesures d'intervention et des modalités d'application sont intégrées dans un protocole signé par les 3 contributeurs : l'État, le Conseil Régional et le Conseil Général. Les projets financés chaque année par le FRAFU permettent d'accompagner la production d'environ 400 logements sociaux par an. Sur la totalité des sept années du CPERD précédent, ce sont près de 2.800 logements sociaux dont la construction aura été rendu possible grâce à l'intervention du FRAFU</p> <p>L'un des objectifs visés par cette opération pourra également être de permettre la réduction du coût de sortie des loyers des logements sociaux.</p>
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p><b><i>Cette opération pourra soutenir les dépenses éligibles au titre du FRAFU :</i></b></p> <p><u><i>Les études pré-opérationnelles de projet d'aménagement</i></u></p> <p>Il s'agit des études relatives à la définition des programmes ou à leur mise en œuvre. Elles sont relatives à la réalisation d'opérations d'aménagement ou aux conditions de réalisation d'équipements pour des espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être.</p> <p><u><i>Les études de mise en place de programme pluriannuels communaux ou intercommunaux d'intervention foncière</i></u></p> <p>Il s'agit principalement des études communales ou intercommunales d'élaboration de plans d'intervention foncière (PIF), des études destinées à engager des procédures de régularisation foncière des occupants sans titres. Elles portent sur la connaissance du sol, du bâti et des occupants (hors études socio-économiques)</p> <p><u><i>Financement des études de mise en place d'établissements publics fonciers locaux ou autre opérateur foncier</i></u></p> <p>L'objectif est de favoriser la création d'un opérateur foncier permettant le portage de terrains.</p> <p><u><i>Financement des frais financiers liés à l'acquisition de terrains</i></u></p> <p>L'objectif de cette mesure est de faciliter la réalisation de réserves foncières à moyen terme. Il s'agit de la prise en charge par le FRAFU des frais financiers générés par la ligne de trésorerie ouverte par l'établissement bancaire.</p> <p><u><i>Financement des acquisitions foncières pré-opérationnelles pour le logement social</i></u></p> <p>L'aide du FRAFU est mobilisable lorsque l'acquisition a pour but la réalisation de logements sociaux et des équipements d'accompagnement.</p> <p><u><i>Financement des acquisitions foncières à moyen terme destinées au logement social</i></u></p> <p>L'aide du FRAFU permet le financement d'acquisitions foncières à moyen terme (3 à 6 ans maximum) destinées à la réalisation d'opérations qui devront accueillir au minimum 20 % de logements sociaux et des équipements d'accompagnement.</p> <p>Ces acquisitions peuvent notamment être réalisées dans le cadre des procédures de politique foncière, d'urbanisme opérationnel ou d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).</p>

Financement des équipements structurants de viabilisation primaire

L'aide du FRAFU subventionne au prorata du nombre de logements aidés programmés, la réalisation ou le renforcement des équipements primaires nécessaires à l'opération.

Les équipements éligibles sont les équipements structurants, à l'exception des voiries (financement FIRT). Il s'agit en particulier des stations d'épuration, des postes de relèvement, des réseaux d'eau potable, des émissaires d'eaux usées ou pluviales, des réseaux électriques, de l'éclairage public et des réseaux de télécommunication.

Financement du foncier aménagé

L'aide du FRAFU subventionne l'acquisition de foncier aménagé par un opérateur de logements sociaux. La subvention est égale à la différence entre le prix de cession des terrains aménagés d'après sa surface hors œuvre nette (SHON) et le coût de la charge foncière de référence correspondante. Cette mesure n'est pas cumulable avec la mesure « financement des équipements de viabilisation secondaire » (non contractualisée).

Surcharge foncière pour le logement locatif social

Les subventions pour surcharge foncière sont définies par les articles R 372-14, R 372-15 et R 372-16 du Code de la Construction et de l'Habitat. Le FRAFU harmonise les interventions de l'État, dans un cadre réglementaire, et celles du département.

Le financement des équipements de proximité

Dans le cadre de leurs compétences, les collectivités financeront les équipements de proximités liées à des opérations d'habitat social. La participation du FRAFU vise les projets d'équipements de proximité. Les collectivités délibéreront dans le cadre de leurs compétences sur les taux et montants de subventions maximum.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	4.000.000 €
	Conseil Régional		3.681.953 €
	Conseil Général		5.000.000 €
	Europe		2.318.047 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		15.000.000 €

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>221. Revitalisation des centres-bourgs</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Collectivités locales – Opérateurs en charge de l'aménagement</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Les différentes études et diagnostics portant sur les centres-bourgs martiniquais attestent, dans de nombreux cas, d'une dévalorisation de ces espaces. Plusieurs facteurs s'influençant les uns les autres sont autant d'indices d'une situation qui se dégrade : vacance très importante, dégradation voire insalubrité de nombreux logements, fermeture de commerces, diminution et fort vieillissement de la population.</p> <p>Ce constat, s'il peut paraître cohérent avec la situation de communes en déclin démographique et économique, se retrouve aussi dans des communes à fort dynamisme comme celles de la CAESM, attractives, avec un centre-bourg mis à l'écart du développement et concentrant des problèmes urbains, sociaux et économiques.</p> <p>Cette perte d'attractivité des bourgs est préjudiciable à l'ensemble de la Martinique dans la mesure où l'implantation de nouveaux logements et activités en périphérie ou dans les quartiers participent à une dé-densification de la trame urbaine et à un mitage des espaces naturels, forestiers et agricoles. Cette situation a des conséquences environnementales évidentes mais aussi sociales – isolement et éclatement des structures résidentielles – et économiques – la possession quasi-obligatoire d'un véhicule personnel ponctionnant significativement le budget des ménages.</p> <p>La revitalisation des centres-bourgs ne répond donc pas seulement à des objectifs de résorption de la vacance résidentielle ou commerciale et de l'insalubrité mais aussi à la structuration d'une armature urbaine dense organisée autour de pôles de centralité et d'attractivité, favorisant les synergies et les circuits courts, économe dans sa consommation d'espace.</p> <p>La <b>ville de Saint-Pierre</b>, identifiée comme vecteur de rééquilibrage du Nord s'est, depuis plusieurs années, inscrite dans cette démarche. Un appel à projets urbain intégré, le premier d'Outre-Mer, a permis de formaliser un projet de revitalisation porté par une dynamique d'investissements, mobilisant différents acteurs, avec le Conseil régional pour chef de file et l'État pour pilote. Ce projet est articulé autour d'une optimisation des déplacements urbains, d'une plus grande lisibilité signalétique et d'une intervention lourde sur l'habitat, par de la réhabilitation avec la mise en place d'une OPAH patrimoniale, un volet essentiel dans une ville d'Art et d'Histoire et aussi par de la démolition-reconstruction et du remembrement foncier grâce aux dispositifs de traitement de l'insalubrité. En tant que lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) national lancé en 2014 en faveur de la revitalisation des centres-bourgs, ce projet bénéficiera de crédits d'ingénierie nationaux et de l'appui de l'ANAH pour le volet habitat. Le CPER pourra intervenir en complément de ces dispositifs.</p> <p>Par leur candidature à l'AMI national, les <b>communes de Basse-Pointe, du Marin et des Trois-Îlets</b>, ont démontré la cohérence de leur projet de revitalisation de centre-bourg conçu sur une réhabilitation ambitieuse des logements dégradés couplée à une rénovation des façades afin de maintenir l'intérêt patrimonial de l'architecture des maisons de bourg. Pour sa part, la commune de Basse-Pointe doit aussi penser la mutation complète de sa structuration urbaine menacée par l'érosion de ses falaises littorales. La commune des Trois-Îlets quant à elle souhaite optimiser le fonctionnement de son bourg par le déplacement ou l'implantation de certains services et équipements publics et la fluidification des mobilités. Enfin, le Marin souhaite faire bénéficier son centre-bourg de l'attractivité touristique de la marina par l'implantation en cœur de ville de services, commerces et de nouveaux logements sociaux (dans les nombreuses dents creuses) dans un cadre urbain rénové et architecturalement valorisant. Ces trois projets pourront être accompagnés dans le cadre du CPER.</p> <p>Enfin, cette opération pourra également soutenir des projets visant la <b>revitalisation et la redynamisation de centres-bourgs dans le Nord</b> de la Martinique.</p>

<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agira de soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– des études complémentaires à mener dans le cadre du projet AMI centre-bourg » de la ville de Saint-Pierre (conception d'une charte, conception/réalisation d'une signalétique culturelle, patrimoniale et commerciale, réalisation d'une étude de déplacement urbain...);</li> <li>– des aménagements et des infrastructures de proximité concourant à la revitalisation et à l'amélioration de l'attractivité des centres-bourgs, prioritairement sur les territoires sélectionnés au titre de l'AMI « Centres-bourgs » (requalification de façades, d'espaces publics, petites infrastructures, opérations de voirie favorisant la circulation et les modes de déplacement doux...), mais également pour les communes du Nord de la Martinique ;</li> <li>– des actions de redynamisation de l'artisanat et du commerce dans les centres-bourgs, prioritairement sur les territoires sélectionnés au titre de l'AMI « Centres-bourgs », mais aussi dans le cadre d'un rééquilibrage territorial plus large en faveur des communes du Nord de la Martinique.</li> </ul>			
	<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 112	(dont 301.000 € valorisés)
	Conseil Régional			6.768.642 €
	Conseil Général			0 €
	Europe			3.200.000 €
	Autres Publics			2.130.358 €
	Privé			0 €
	Total			15.600.000 €



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>231. Opérations liées à la Politique de la ville (notamment pour les quartiers prioritaires)</b>	
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>État, Conseil régional, Conseil général, Centre de ressources</b>	
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération s'inscrit dans le cadre des contrats de ville et en lien avec le volet « Politique de la ville » des programmes européens (PO FEDER/FSE de la région et PO FSE de l'État).</p> <p>Elle vise à aller vers une meilleure efficacité de la politique de la ville par le soutien aux acteurs et l'étude des problématiques des territoires de la géographie prioritaire et des territoires de veille (quartiers non retenus dans la géographie de la politique de la ville mais qui font l'objet d'une surveillance particulière au regard de leur situation sociale, urbaine et économique).</p>	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération entend renforcer le pilotage de projets de par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le déploiement de chefs de projets territoriaux et thématiques dans les 4 communes retenues (Fort-de-France, le Lamentin, le Robert et Sainte-Marie) ;</li> <li>• le soutien à l'ingénierie et au portage des projets (SPL...) ;</li> <li>• l'assistance technique (expertise, qualification, formation) ;</li> <li>• les études pour permettre la compréhension enjeux en lien avec l'Université des Antilles et le Centre de Ressources.</li> </ul>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	<i>Le plan de financement de cette opération est regroupé avec celui des fiches 231bis et 232 (cf fiche 232).</i>
	Conseil Régional	
	Conseil Général	
	Europe	
	Autres Publics	
	Privé	
	Total	

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>231bis. Valorisation des contrats de ville</b>	
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>État, Région, Intercommunalités, Villes de Fort de France, du Lamentin, de Sainte-Marie et du Robert, Bailleurs sociaux, GIP 2/ GIP DSU, Autres</b>	
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Les fonds européens 2014-2020 seront ciblés sur les priorités thématiques et territoriales de la politique de la ville et une part du PO FEDER/FSE sera consacrée aux quartiers relevant de la nouvelle géographie prioritaire.</p> <p>Il s'agira d'apporter les moyens de la transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Martinique, dans une stratégie de développement régional, en s'appuyant sur la nouvelle génération de contrats de ville. Ces projets devront mobiliser le droit commun de chacun, cibler les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le cadre des PO, faire converger la géographie prioritaire de l'État et les priorités territoriales des conseils régionaux et enfin apporter des co-financements pour les programmations des contrats de ville.</p>	
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Ainsi, il s'agira d'accompagner les projets dans les 4 domaines piliers des contrats de ville et en respectant les 3 axes transversaux qui la constituent (la jeunesse, l'égalité Femme-Homme, et la lutte contre les discriminations).</p> <p>Les 4 piliers sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la <b>cohésion sociale</b>, avec des actions concernant la lutte contre le décrochage scolaire et le soutien à la réussite éducative, le lien intergénérationnel et de proximité, les animations socio-culturelles et sportives, la participation et l'implication des habitants dans la vie des quartiers, l'appui et la simplification de la vie associative, la prévention de la délinquance et sécurité, la santé, la prévention, l'insertion et la qualification des habitants ;</li> <li>• le <b>renouvellement urbain et le cadre de vie</b> avec des projets d'aménagement du quartier, de gestion urbaine de proximité, un traitement des délaissés urbains et des dents creuses, des équipements de proximité, la lutte contre l'habitat indigne, la diversification de l'offre de logement, la gestion collective des risques naturels et le développement des modes de transports et des liens inter-quartiers ;</li> <li>• le <b>développement économique et l'emploi</b> avec des études prospectives, un état des besoins commerces et services de proximité, un appui et un accompagnement des porteurs de projets, un appui à l'implantation commerciale et à l'immobilier d'entreprises, le renforcement de l'attractivité économique des quartiers (stationnement, transports, connectivité wifi, sécurité, services, animation dédiée), le soutien au développement des projets d'économie sociale et solidaire (SCIC, SCOP, ...), le renforcement de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers en mobilisant les structures et dispositifs d'appui et le soutien de la mise en relation des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires avec les entreprises ;</li> <li>• les <b>valeurs de la République et la citoyenneté</b>, avec un accompagnement des actions d'apprentissage des valeurs de la République, de citoyenneté et du vivre ensemble.</li> </ul>	
PLAN DE FINANCEMENT	État	<i>Le plan de financement de cette opération est regroupé avec celui des fiches 231 et 232 (cf fiche 232).</i>
	Conseil Régional	
	Conseil Général	
	Europe	
	Autres Publics	
	Privé	
	Total	

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>232. NPNRU</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Ville de Fort de France – Ville du Lamentin – Ville de Sainte-Marie – Ville du Robert – Bailleurs sociaux – GIPII Fort de France 2020 – GIP DSU du Lamentin – SEM d'aménagement ou de construction – Opérateurs agréés pour la construction de logements – Autres opérateurs d'aménagement – EPCI</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération est en lien avec l'action n°14 de l'axe 2 du PASE (Renforcer la cohésion sociale par l'insertion des plus fragiles). Elle vise à apporter une réponse aux enjeux urbains des quartiers prioritaires en cohérence avec l'ensemble des dimensions de la politique de la ville.</p> <p>Elle s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et regroupe les projets de renouvellement urbain de Fort-de-France. Le renouvellement urbain relève du volet gestion urbaine et cadre de vie des futurs contrat de ville. Parmi la nouvelle géographie prioritaire, l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) a retenu quatre quartiers sur lesquels peuvent être définis un projet d'intérêt national. Il s'agit des quartiers de Bon Air/Sainte-Thérèse, Trénelles Citron, Ville Basse et Volga Centre.</p> <p>Le projet d'aménagements à élaborer doit participer à la rénovation des quartiers faisant l'objet des futurs contrat de ville et des projets urbains intégrés. En premier lieu, il s'agit d'intégrer les opérations d'aménagement ou d'équipement prévues dans la précédente convention de rénovation urbaine de Fort-de-France sur la ville-basse (2005-2013) mais qui n'ont pas pu être réalisées dans le délai imparti (faute de moyens essentiellement). Ces opérations, dont l'opportunité n'est pas remise en cause, ont été reportées par la ville au-delà de la convention initiale et elle s'est engagée vis-à-vis de l'ANRU à les réaliser. En effet, ces opérations prolongeront la dynamique de revitalisation amorcée sur les quartiers et par là, participeront à rendre pérennes les travaux de réaménagement effectués et financés par l'ANRU.</p> <p>En deuxième lieu, il s'agira d'intégrer de nouvelles interventions urbaines sur d'autres quartiers qui pourraient être identifiées comme prioritaire au titre de la politique de la ville et feront l'objet d'un projet global, comprenant un volet social, dans le cadre du contrat de ville. Il s'agira alors de traiter les questions de dégradations des logements, de situations foncières et de qualité de l'aménagement public. Ces interventions pourront donc porter tant sur des quartiers d'habitat urbain formel mais dégradé que sur des quartiers d'habitat urbain informel et dégradé.</p> <p>Enfin, le projet d'aménagement de Bon Air devra être poursuivi en cohérence avec le secteur de Sainte-Thérèse. La SAS Bon Air a actualisé le coût global du projet et a proposé un calendrier d'intervention à court et moyen terme.</p> <p>Par ailleurs, sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville ne relevant pas de l'intérêt national, pourront être définis des projets d'intérêt régional dans le respect du cadre national du NPNRU. Ces projets ont pour objectif d'intervenir sur les dysfonctionnements urbains forts d'un quartier : parc d'habitat dégradé, espaces publics à requalifier, mixité fonctionnelle à développer, quartier à réinsérer dans le tissu urbain et consolider le développement économique. Ces projets d'ensemble pourraient être financés à hauteur de 5 M€ maximum par l'Agence. Les communes relevant de la politique prioritaire doivent faire remonter les quartiers éventuellement concernés par de tels projets urbains dans le courant du mois de février.</p>
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Pour ce qui est des <b>projets de renouvellement urbain de Fort-de-France</b>, les opérations d'aménagement et d'équipement reportées dans le cadre du PDRU sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piétonisation de la rue Victor Hugo (80.000€ de l'ANRU sur 200.000€) ;</li> <li>• Réhabilitation du parc floral (allée des Tamariniers et place José Marty) (1,9M€ de l'ANRU sur 8,2M€) ;</li> <li>• Réhabilitation du centre culturel J. M. Serrault à Dillon (320.000€ sur 0,6M€) ;</li> <li>• Aménagement des berges du canal du secteur Trabault (260.000€ sur 0,4M€) ;</li> </ul>

- Aménagement de la Fontaine Gueydon du quartier Rive droite pour l'attractivité touristique (1,3M€ de l'ANRU sur 2,8M€) ;
- Construction de la halte garderie de la ville basse (720.000€ sur 1,8M€) ;
- mise en place de kiosque d'activités économiques (350.000€ sur 700.000€).

Le financement ANRU pour ces projets serait de 4,9 M€ pour un coût total de 14,7M€.

À ces opérations, se rajouteront d'autres travaux d'aménagements ou d'équipements sur les quartiers de la politique de la ville, tels que des aménagements urbains, la démolition et construction de nouveaux logements sociaux, la réhabilitation et résidentialisation de logements sociaux existants, l'acquisition et reconversion de logements privés existants, la création et réhabilitation d'équipements publics ou collectifs, la réorganisation d'espaces d'activités économique et commerciale ou encore l'ingénierie de projets, notamment en charge du pilotage du projet global (urbain et social)

Il pourra s'agir par ailleurs, d'améliorer les axes de circulation existants et créer les continuités nécessaires à l'établissement d'un plan de circulation tous modes confondus compatible avec la création d'un établissement d'enseignement de 400 places venant s'ajouter à la circulation résidentielle préexistante. Le développement de circulations douces favorisant l'accès au futur TCSP qui disposera d'un arrêt en limite de quartier sera essentiel. De plus, tant pour les circulations piétonnes que 2 roues ou automobiles, le réaménagement de 3 carrefours (avec reprise des voiries internes du site, création de portions de voies nouvelles, extension ou création d'un ouvrage d'art sur la ravine en vue du désenclavement et viabilisation du site) pourra être accompagné dans le cadre de cette opération.

Ces opérations ne sont pas encore identifiées mais pourraient émerger sur différents secteurs tels que :

- **Volga**, quartiers d'habitat urbain informel et dégradé nécessitant une action sur les réseaux et aménagements de proximités (coût de 86,7 M€, financement ANRU estimé à 7,5 M€ sur les aménagements) ;
- **Morne Abélard**, quartiers d'habitat urbain informel et dégradé nécessitant une action sur les réseaux et aménagements de proximités (coût de 5,5 M€) ;
- **Rive Droite**, quartier d'habitat formel et dégradé nécessitant des opérations de type Requalification d'Ilôts Anciens Dégradés (200 logements, coût de 4 M€) ;
- **Trénelle**, quartier d'habitat urbain informel et dégradé (coût 5M€).

Par ailleurs, après l'achèvement du programme de rénovation urbaine en cours sur le quartier de Bon Air, il restera à réaliser les équipements (centre culturel, ludothèque et petite enfance) pour un coût de 5,2M€ financés à hauteur de 2,6M€ par l'ANRU.

Concernant le **programme d'intérêt régional**, la ville de Fort-de-France pourrait proposer le quartier Fond populaire qui fait l'objet d'un projet d'aménagement estimé à 25,5M€. Le financement de l'ANRU pouvant être accordé serait de 5M€ au total. Enfin, les autres communes proposées à un projet d'intérêt régional sont le Lamentin, Sainte-Marie et le Robert, soit un financement ANRU éventuel de 15 M€ (5M€ par projet). Le coût des projets et leur financement sera actualisé suite aux remontées des communes.

<b>PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DES OPÉRATIONS 231, 231bis et 232</b>	État	ANRU et BOP 112 et 147	<i>(dont 43,1M€ valorisés)</i>	43.400.000 €
	Conseil Régional			12.760.000 €
	Conseil Général			2.000.000 €
	Europe			21.000.000 €
	Autres Publics			61.840.000 €
	Privé			0 €
	Total			

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>241. Création d'un Institut d'Urbanisme Caribéen</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Université des Antilles</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>La nécessité de renforcer et développer les formations initiales et continues dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme a été identifiée au niveau national depuis plus d'une dizaine d'années, pour répondre notamment aux besoins accrus des maîtres d'ouvrages et professionnels de l'urbanisme (rapport Frébault Pouyet de 2006 commandé par le MESR).</p> <p>Le besoin de professionnels compétents est accentué dans le bassin caribéen compte tenu notamment des enjeux plus forts de l'urbanisation dans cette zone en termes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de prévention des risques naturels nombreux et concentrés sur des espaces peu étendus ;</li> <li>• d'équilibre entre le développement des activités humaines et la préservation des écosystèmes, riches en biodiversité mais fragiles ;</li> <li>• d'impact sur le paysage, notamment pour le tourisme, considéré comme un axe fort de développement pour ces territoires ;</li> <li>• de renouvellement urbain, de cohésion sociale et d'accès plus égalitaire aux espaces publics.</li> </ul> <p>La création d'un institut d'urbanisme caribéen, ouvert sur l'international a aussi pour objectif le partage des connaissances et des pratiques sur les territoires insulaires et continentaux du bassin caribéen, tant pour les étudiants en urbanisme que pour les praticiens, dans le cadre de la formation continue. Les modalités d'analyse, de production et de renouvellement du cadre bâti sont en effet différentes selon les cultures et la confrontation à des approches différentes permettra un enrichissement conceptuel et opérationnel mutuel. À titre d'exemple, les outils développés en Martinique, relatifs notamment à la prise en compte des risques naturels prévisibles pourraient intéresser d'autres territoires et être valorisés à une plus grande échelle dans le cadre d'une coopération régionale.</p> <p>Il s'agit en outre de favoriser les débouchés professionnels des étudiants à l'international. Des projets de recherche sont par ailleurs envisagés en relation avec les laboratoires de recherches du Pôle Universitaire de Martinique.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agira donc de soutenir les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables : mise à jour des études existantes sur l'opportunité et, le cas échéant, les spécificités et modalités de la création d'un Institut d'Urbanisme Caribéen.</li> <li>• Étude et préparation de la maquette pédagogique, ingénierie de la formation, validation par les instances internes et universitaires.</li> <li>• Après validation notamment administrative, installation et démarrage de l'Institut dans les locaux du pôle Martinique de l'Université : aménagement des bureaux et locaux d'enseignement et de recherche, conception de cours en ligne scénarisés (e-learning) multilingues, acquisition de logiciels et licences spécialisées, documentation, équipement de visioconférence...</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	150.000 €
	Conseil Régional		150.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		300.000 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		600.000 €

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>311. Gestion des ressources et de la consommation énergétiques, de la qualité de l'air et du climat</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>ADEME, Conseil régional, BRGM</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	Cette opération contribuera à atteindre les objectifs d'autonomie énergétique par le soutien aux énergies renouvelables locales, à maîtriser l'évolution de la demande d'énergie et à mettre en œuvre les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique à l'échelle de la Martinique
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération s'attachera à promouvoir l'<b>efficacité énergétique des bâtiments</b> et la maîtrise de l'énergie (MDE) de par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une consolidation du réseau des points « Rénovation Info Service » (PRIS) afin d'accompagner l'évolution des EIE existants vers le conseil à la rénovation ;</li> <li>• le lancement de plate-formes d'accompagnement pour les particuliers (création de 3 plate-formes expérimentales, définition des bouquets de travaux, définition de l'ingénierie financière d'accompagnement) ;</li> <li>• le soutien à la démonstration de solutions techniques innovantes pour la rénovation et le bâtiment neuf et pour créer des références ;</li> <li>• le soutien à la professionnalisation des entreprises par le renforcement des formations FEEBAT dont le module « Efficacité Énergétique Globale » permettant l'obtention du signe RGE (éco-conditionnalité des aides au 01/10/2015), la structuration du réseau BEEP et le soutien à la création de plate-formes de formation Praxibat ;</li> <li>• le soutien aux études et actions de démonstration de MDE dans l'agriculture, l'industrie, le tertiaire public et privé ;</li> <li>• le soutien à la lutte contre la précarité énergétique des foyers.</li> </ul> <p>Les programmes de maîtrise de la demande d'électricité seront privilégiés, avec la poursuite du partenariat engagé avec EDF.</p> <p>Par ailleurs, cette opération contribuera au <b>développement des énergies renouvelables</b> et l'analyse du <b>changement climatique</b>. Elle accompagnera l'installation de l'observatoire de l'énergie et du climat en s'appuyant sur « OMEGA » de l'AME. Elle soutiendra également la consolidation des PCET existants en veillant à la mise en place d'une gouvernance associant tous les acteurs économiques du territoire et de poursuivre le travail d'intégration des thématiques au territoire avec la CACEM, la CAESM et Cap Nord, notamment sur les volets d'aménagement, de mobilité et d'adaptation au changement climatique</p> <p>Elle accompagnera la mise en œuvre du programme « énergies renouvelables » centré sur les filières suivantes : investissements sur les programmes d'eau chaude solaire collective en rénovation, l'étude du réseau de froid et d'usage de la biomasse, de la géothermie, des énergies des mers et du biogaz, et accompagnement sur les Nouvelles Technologies d'Énergie émergentes.</p> <p>Dans le cadre des travaux de rénovations énergétiques des bâtiments départementaux, il conviendra de réévaluer les contrats et accords passer avec EDF afin de les adapter aux nouveaux équipements et infrastructures installés.</p> <p>À propos de l'électricité renouvelable, il s'agira d'assurer le suivi des programmes innovants, à savoir la mobilité (véhicules électriques rechargés par ENR), les programmes engagés sur le stockage et l'effacement ainsi que l'autoconsommation. L'un des projets qui pourraient être accompagné dans le cadre de cette opération consisterait à <b>remplacer les candélabres photovoltaïques existants</b>. Les travaux seraient une dépose de l'existant puis pose du nouveau matériel, la réalisation des essais, le contrôle du système par un bureau de contrôle puis la mise en service.</p>

Cette opération pourra par ailleurs soutenir le projet consistant à **alimenter les plateaux sportifs du lycée du LEGTA de Croix Rivail en électricité**, car non desservis par EDF. Les travaux consisteraient à faire une étude, poser les matériels nécessaires à savoir panneaux solaires, local technique, système photovoltaïque (sectionneurs, batteries, onduleurs, tableau électrique...), réaliser les essais, faire contrôler le système par un bureau de contrôle puis mettre en service les installations.

En outre, elle pourrait accompagner le projet consistant à créer deux **plate-formes pédagogiques**, à savoir :

- une plate-forme photovoltaïque au lycée de Chateaubœuf
- une plate-forme chauffe-eau solaire au lycée Acajou 2.

Ces plate-formes seront utilisées par les élèves des lycées en question et aussi par l'ADEME pour les formations FEEBAT et PRAXIBAT, afin que les entreprises aient la certification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Un autre projet susceptible d'être soutenu par cette opération consiste à rendre **douze bâtiments administratifs autonomes en ne fonctionnant qu'avec l'énergie solaire**. En cas d'insuffisance du solaire, un inverseur permettrait d'utiliser EDF en complément. Les travaux consisteraient ici encore à faire un bilan énergétique des besoins (consommation électrique hors climatisation), faire une étude, poser les matériels nécessaires, à savoir panneaux solaires, local technique, système photovoltaïque, réaliser les essais nécessaires et les contrôles par un bureau spécialisé puis mettre en service les équipements. Un suivi des consommations des bâtiments concernés restent à envisager afin de cibler les besoins et d'optimiser le type d'équipement installé. Plus généralement, cette opération pourra accompagner les démarches d'efficacité énergétique du fonctionnement de la nouvelle Collectivité Territoriale de Martinique (CTM).

Enfin, elle contribuera à l'amélioration de la **qualité de l'air** sur le territoire. Dans le secteur transports par exemple, les efforts pourront porter sur les études permettant de mieux intégrer les solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle (TCSP), les modes collectifs et/ou partagés de déplacement domicile-travail et au sein des zones d'activité (PDA/PDE), sur la poursuite des réflexions permettant de mieux gérer les flux et la formation des conseillers mobilités des collectivités.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	ADEME	12.000.000 €
	Conseil Régional		5.150.000 €
	Conseil Général		8.000.000 €
	Europe		40.000.000 €
	Autres Publics		8.375.000 €
	Privé		8.375.000 €
	Total		81.900.000 €



INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>321. Aménagement des sites naturels</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Collectivités territoriales – ONF – État – PNRM</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>La gestion des espaces naturels s'accommode mal à la multiplicité des protections faisant intervenir de nombreux acteurs. Il apparaît donc nécessaire de clarifier les compétences de chacun afin d'optimiser nos complémentarités et conclure une programmation pluriannuelle des travaux de création et entretien des sentiers à lancer.</p> <p>La Loi Barnier du 2 février 1995, confirme la compétence des Départements dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. Aussi, le Département projette de créer 15 nouveaux ENS dont 10 se situent sur le littoral dans le cadre d'une politique globale et corrélés avec les secteurs étudiés par la DEAL.</p> <p>Le Conseil général a clairement affirmé en 2013 vouloir relever le niveau de qualité des sentiers de randonnée pédestre et des aires d'accueil en forêt. À ce titre, le volet « rehausse de sentiers » parallèlement à l'opération « Grand site des Salines » qui pourrait s'étendre jusqu'au Macabou, pourrait s'avérer une des actions majeures de ce nouveau programme éco-touristique.</p> <p>Depuis le passage du cyclone Dean, plusieurs aires d'accueil en forêt sont réhabilitées successivement dans le cadre du plan de restauration écologique et touristique initié par l'ONF et dont l'étude préliminaire a été financée par le Conseil Général. C'est le cas pour Cœur Bouliki et la Montagne Pelée. La forêt La Philippe devrait voir ses travaux débuter en 2014, et le Copil de l'Alma a été relancé en 2013. L'ONF souhaite également intégrer l'arboretum de la Donis et le PNRM sollicite le Conseil Général pour un aménagement touristique à la forêt Vatable. La question également de la préservation des ripisylves en milieux autres que naturels (agricoles et urbains notamment) est fondamentale dans le maintien de la biodiversité aquatique terrestre et marine ainsi que de la qualité des eaux.</p> <p>Cette opération est en lien avec le PASE (axe 3, opération 3.4)</p>
DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération pourra soutenir notamment l'aménagement des <b>sentiers littoraux</b> (seule action financée par le BOP 113). Afin de reconquérir le littoral, cette opération tâchera d'inverser la tendance lourde à l'artificialisation, la privatisation et la surfréquentation désordonnées de la frange littorale. La Martinique compte environ 55km de sentiers aménagés (correspondant à 104km de littoral accessible, soit 20% de la totalité), 75km de zone non encore ouverte mais facile à aménager et 323km de zone non encore ouverte mais difficile à aménager et à étudier. Le projet consiste précisément à rechercher ces continuités et c'est en mettant en œuvre les dispositifs nouveaux sur les servitudes littorales que des tronçons nouveaux de sentiers pourront être ouverts. Le développement des sentiers piétonniers contribuera à celui du tourisme et des loisirs. Par ailleurs, le souhait des acteurs publics de l'aménagement du territoire est que des acteurs de l'insertion puissent être associés à la construction de ce projet, en particulier en ce qui concerne les marchés publics pour l'entretien, afin de déboucher sur des recrutements de jeunes non actifs des communes concernées. Concrètement, il s'agira par une application des textes nationaux sur les servitudes littorales dans les DOM, d'aménager les tronçons de sentiers littoraux dans des secteurs prioritaires recensés et d'entretenir les tronçons anciens et les nouveaux sentiers ouverts.</p> <p>Par ailleurs, d'autres actions en faveur de la protection des milieux marins et littoraux pourront être proposées. C'est par exemple le cas de l'aménagement du <b>domaine d'Émeraude</b> au Morne Rouge. Des stations pédagogiques et les cartels graphiques associés aux plantes y renseigneront le visiteur sur le lien entre la présente création et les pratiques ancestrales. Un cheminement en zigzag réalisé en stabilisé permettra aux personnes à mobilité réduite de les découvrir l'un après l'autre. Les pentes existantes seront retravaillées afin de créer des gradines plantées d'essences ornementales d'époque. Les plantes, organisées selon 2 grands sujets : le monde</p>



	<p>caraïbe et le monde créole, s'étaleront sur toute l'esplanade. Chaque plante ou groupe de plantes recevra un cartel graphique assez conséquent et assez visible. Des stations graphiques, pédagogiques, interactives, et sensorielles seront placées en figure de proue à chaque pointe formée par le cheminement en zigzag, et des textes scientifiques côtoieront des textes littéraires en créole, français et anglais.</p> <p>Enfin, le projet consistant à faire du <b>site de l'Aïleron</b> un espace d'attractivité majeur du Nord de la Martinique, en prévoyant une mise en réseau avec d'autres équipements du territoire (Millénium, Auberge de la Montagne Pelée, Gorges de la Falaise, Habitation Depaz, Sources chaudes de Saint-Pierre...) pourra également être mené dans le cadre de cette opération. L'initiative comprend un volet aménagement, consistant à créer un équipement modulable, intégré et générateur d'emplois sur le site du premier refuge. Ce bâtiment, à l'architecture moderne reprenant les codes de construction des refuges de montagne, comprendra notamment une plate-forme d'observation, un espace dédié à l'activité de descente vélo tout terrain, handi-tourisme et balades à dos d'âne, un espace de convivialité (bar ouvert), un espace de renseignement et un espace de travail. Une rénovation à forte valeur environnementale est envisagée avec, entre autres, la mise en place d'une toiture végétalisée, la construction du bâtiment selon les normes HQE en veillant à favoriser une éco-gestion du site (limitation des prélèvements en ressources) et son intégration dans son environnement.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 113	300.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	780.000 €
	Conseil Général		1.600.000 €
	Europe		2.400.000 €
	Autres Publics	<i>(Communautés d'agglomération)</i>	160.000 €
	Privé		0 €
	Total		5.240.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 2,14M€ dédiée aux opérations 321, 322 et 323.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>322. Plans locaux en faveur de la protection et de l'amélioration de la qualité des paysages</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>DEAL, PNRM, ONF, Conservatoire du Littoral, Associations, Collectivités locales</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>La Martinique possède des paysages exceptionnels reconnus au niveau national : sites classés ou inscrits ou reconnus localement comme espaces naturels sensibles. Ce projet a vocation à aider à la mise en œuvre de plans de gestion ou d'actions sur ces sites, d'actions de protection, d'aménagements, de recherches et de communications.</p> <p>Le patrimoine naturel est également reconnu comme Hot Spot de biodiversité au niveau mondial. Il s'agit donc de construire un projet de territoire autour d'un patrimoine exceptionnel (enjeux économiques), de mettre en place des démarches concertées (optimiser les moyens), de soutenir la préservation contre l'artificialisation du territoire et la lutte contre les constructions illicites.</p> <p>L'objectif de cette opération est donc de définir des plans d'action concertés, d'améliorer l'accueil sur les sites, de les protéger et de les valoriser.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération accompagnera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le classement au patrimoine mondial de l'Unesco ;</li> <li>• l'opération Grand Site (site classé des Salines à la Baie des Anglais) ;</li> <li>• le plan de gestion des sites classés ;</li> <li>• les plans paysages.</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	<i>(crédits valorisés)</i>	80.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	70.000 €
	Conseil Général		80.000 €
	Europe		500.000 €
	Autres Publics		100.000 €
	Privé		0 €
	Total		830.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 2,14M€ dédiée aux opérations 321, 322 et 323.

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>323. Connaissance du patrimoine, préservation des espèces, gouvernance et stratégie pour la biodiversité</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	État, Région, Département, Établissements publics, Propriétaires privés, DEAL, PNRM, ONF, Conservatoire du Littoral, IFREMER, CNRS, BRGM, Associations
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération répond à 5 objectifs pour la préservation de la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'amélioration de la connaissance ;</li> <li>• la mise en place d'actions de protection des espèces et des espaces dont la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;</li> <li>• la mise en œuvre de la <b>trame verte et bleue</b> (TVB), notamment la restauration des fonctionnalités écologiques des milieux ;</li> <li>• la <b>valorisation durable de la biodiversité</b> ;</li> <li>• la <b>gouvernance</b> et la mise en place d'une stratégie de préservation.</li> </ul> <p>D'une manière générale ces objectifs concernent la biodiversité terrestre et marine, et sont en lien avec la mesure 6.3 du PO FEDER ainsi que le LIFE. Cette opération s'inscrit également en lien avec le PASE (action 32 de l'axe 3).</p> <p>À noter que la préservation de la biodiversité répond à des engagements internationaux (CDB de Rio 1992, Convention de Carthagène, Ramsar, CITES ...), nationaux (Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020) et locaux (Stratégie locale et régionale pour la biodiversité), dont cette opération devra tenir compte pour répondre à un triple enjeu : patrimonial, politique et économique. Cette opération s'attachera ainsi à améliorer les connaissances et la préservation de la biodiversité terrestre et marine : augmenter les données disponibles, protéger les espèces en danger d'extinction ainsi que leurs écosystèmes, mettre en œuvre des mesures de protection ou de gestion comme les réserves marines ainsi que des plans de lutte contre les espèces invasives marines.</p> <p>On rappellera ici que l'aménagement des espaces verts et notamment publics à la Martinique souffre de l'importation massive d'espèces exotiques parfois envahissantes alors que de nombreuses espèces botaniques indigènes sont méconnues voire en voie de disparition malgré leur potentiel esthétique. Par ailleurs, la forêt primaire a quasiment disparu. Seuls subsistent quelques massifs au niveau de la Montagne Pelée et de quelques mornes sur les hauteurs de Sainte Luce. Il s'agira donc de rééquilibrer les écosystèmes naturels en fonction de leurs potentialités originelles et notamment de développer la biodiversité par l'extension des essences indigènes et rares. Les travaux de sylviculture en forêt départementale ont déjà initié ce processus pour quelques essences (courbaril, bois côte ...) mais méritent d'être étendus.</p> <p>Enfin, cette opération vise la coordination des différents acteurs sur le territoire, pour améliorer l'efficacité des mesures prises et optimiser les moyens et la mise en œuvre de plans de gestion ou d'action pour préserver les espèces protégées et de plans de restauration de milieux. Le projet d'observatoire de la biodiversité relève par exemple de la nécessaire reconnaissance des enjeux de développement durable, compte tenu d'un contexte environnemental problématique et fluctuant, entre impératifs de développement et préservation des ressources naturelles. Préserver le patrimoine naturel devra donc passer par un meilleur travail en réseau, une optimisation des coûts et le développement des productions et de l'utilisation de plantes locales.</p>
DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>L'amélioration la connaissance de la biodiversité, de sa répartition et de son fonctionnement pourra se traduire par un inventaire des groupes taxonomiques peu ou mal connus (insectes, algues, fougères, mousses, lichens et fonge), le séquençage génétique et l'analyse des contenus moléculaires. De plus, cette opération pourra accompagner des actions visant à mieux connaître la dynamique côtière et le fonctionnement océanographique. En effet, un modèle des courants côtiers apparaît indispensable pour connaître le devenir des polluants et avoir une gestion de la qualité des eaux côtières dans le futur PNM. Le modèle des courants côtiers a par ailleurs d'autres intérêts : sécurité en mer, zones fonctionnelles, trait de côte, dragages, aménagements côtiers, protection contre les phénomènes naturels...</p>

Il s'agira également de procéder à l'**identification, la cartographie et la préservation des milieux patrimoniaux terrestres et marins** et de leur fonctionnalité et connectivité (trame verte et bleue). Entre autres actions à mener, un statut particulier de protection et de gestion des zones fonctionnelles des espèces d'intérêt halieutique (zone de conservation halieutique) est en cours de réflexion dans le cadre de la loi Biodiversité. Un atlas des connaissances sur les zones fonctionnelles (reproduction et grossissement des juvéniles) pour les principales espèces doit par ailleurs être constitué dans l'ensemble des eaux françaises à brève échéance. Elle pourra également contribuer à la mise en œuvre de plans d'action ou de restauration d'espèces protégées ou patrimoniales (IFRECOR) ainsi qu'à la réalisation d'inventaires, de suivi et de contrôle des espèces exotiques envahissantes. La création d'une structure comme l'**Observatoire Régional pour la Biodiversité** sera à rechercher pour fédérer et mettre en valeur les connaissances locales.

Cette opération soutiendra aussi la **restauration des continuités écologiques** (trame verte et bleue), en particulier des cours d'eau par la suppression d'ouvrages ou la réalisation d'aménagements permettant le maintien de la vie aquatique et la libre circulation de la faune terrestre menacée et des sédiments (dont entre autres le franchissement de la prise d'eau de la rivière Lézarde au Gros Morne).

Elle s'attachera par ailleurs à développer la **connaissance des usages de la biodiversité** et des pressions anthropiques. Des actions de sensibilisation et de valorisation pourront également être soutenues (création de pépinières relais et d'un réseau de distribution d'espèces rares et indigènes, création de jardins ou parcs conservatoires fonctionnant en réseau coordonné avec l'appui scientifique du Conservatoire Botanique de Martinique et de l'ONF...). Afin de garantir l'appui du Conservatoire Botanique de Martinique, la structure fera l'objet d'une dotation prévisionnelle de 360k€ du BOP 113 sur la période 2015-2020.

La création de la **réserve marine Albert Falco** du Prêcheur ainsi que celle de la **réserve naturelle régionale de la baie de Génipa** pourront également être accompagnées dans le cadre de cette opération. Elles permettront de mettre en place d'une réserve naturelle régionale, d'établir une gestion concertée des usages et de permettre une préservation de la zone sur le long terme tout en contribuant à un développement économique intégré et durable de la zone, par une valorisation de ce patrimoine naturel. Ces projets se traduiront par un balisage de la réserve (installation de bouées délimitant le périmètre), une information du public (mise en place de panneaux d'informations, de campagne de sensibilisation et d'informations du public), une surveillance (conservateur, personnel administratif, gardiens de l'environnement), un suivi scientifique (études, évaluations) et des animations.

Elle s'intéressera aussi au patrimoine culturel, aux usages traditionnels et à l'appropriation de la biodiversité, des milieux naturels et de leur gouvernance. À ce titre, les actions en faveur des **mangroves** pourront être soutenues, tout comme l'animation des **plans nationaux d'action en faveur des espèces menacées**. Elle pourra aussi soutenir la **réhabilitation du Jardin Botanique** de Saint-Pierre autour d'un « musée vivant de la plante » en faveur de la défense d'un Patrimoine Végétal Vivant.

Un appui pourra être apporté à la mise en place ou à l'extension d'aires protégées (APB, RNN, RNR...). Par ailleurs, les structures de gestion de ces aires protégées pourront être accompagnées dans leurs travaux d'inventaires et de gestion (futur Parc naturel marin, sanctuaire des mammifères marins des Antilles françaises, AGOA, etc).

Il est prévu un accompagnement du Parc naturel régional de la Martinique par le soutien à l'ingénierie du parc et l'appui aux études, en particulier dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte. Un montant prévisionnel de 600.000€ sur la période 2015-2020 est programmé sur le BOP 113.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 113	2.270.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général		1.150.000 €
	Europe		3.100.000 €
	Autres Publics		900.000 €
	Privé		1.750.000 €
	Total		10.460.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 2,14M€ dédiée aux opérations 321, 322 et 323.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>331. Agenda 21</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Collectivités territoriales</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agit d'aider les collectivités à mettre en place des démarches participatives et transversales pour une mise en cohérence de leurs actions sectorielles, dans un objectif de développement durable de leur territoire.</p> <p>La démarche de développement durable est une dimension transversale du PASE puisque tous les axes prioritaires du plan d'action sont concernés.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération pourra prendre la forme d'une aide technique ou financière aux collectivités s'engageant dans une démarche de type Agenda 21 (réalisation de diagnostics et de plans d'actions).</p> <p>Elle pourra également soutenir la mise en place de formations ou actions à destination des collectivités pour inciter au lancement d'une telle démarche (partenariat avec le CNFPT et l'association des maires).</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123, 217 et PDD	(dont 13.700€ valorisés) 90.000 €
	Conseil Régional		0 €
	Conseil Général		750.000 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		840.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>341. Création d'une plate-forme régionale partenariale d'EEDD</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>État / Région / Département / Rectorat</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération a pour objectif de susciter l'échange, l'information, la mutualisation et le partenariat entre les acteurs de l'EEDD (notamment le monde associatif via le GRAINE Martinique).</p> <p>Il s'agit également de promouvoir et capitaliser les actions et les acteurs de l'EEDD en Martinique tout en assurant le lien avec d'autres réseaux (thématiques ou régionaux) et en contribuant à professionnaliser l'EEDD dans un objectif de qualité (outils pédagogiques adaptés à l'environnement martiniquais, qualification des animateurs).</p> <p>Enfin, elle permettra de faire reconnaître et de promouvoir l'EEDD auprès du public et des structures pédagogiques, notamment l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).</p> <p>En lien direct avec le PASE (action n°32 de l'opération 4 de l'axe 2), cette opération s'inscrit également parfaitement dans les objectifs des programmes européens puisque le développement durable constitue l'un des 3 principes horizontaux des PO.</p>		
<b>DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Afin de préparer la mise en place de cette plate-forme régionale partenariale, cette opération devrait se traduire par la rédaction et signature d'une convention-cadre pour en définir les enjeux prioritaires, formaliser les engagements techniques et financiers des partenaires, préciser les dispositifs de pilotage, de suivi et d'évaluation à mettre en œuvre et enfin arrêter les priorités d'actions pour la période 2015/2016. Les projets relevant des priorités retenues pourront également être soutenus.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 217	30.000 €
	Conseil Régional		30.000 €
	Conseil Général		30.000 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		10.000 €
	Privé		0 €
	Total		100.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>411. Pôle de recherche et de formation en archéologie sous-marine</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional – DAC</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à améliorer la formation aux métiers de l'archéologie sous-marine, à renforcer l'attractivité touristique du territoire et à préserver et valoriser le patrimoine et les ressources endogènes. Elle permettra de développer des formations diplômantes (DU, Master pro) en archéologie sou-marine et participera à la sensibilisation et à la formation des différents publics concernés à la protection et à la gestion du patrimoine archéologique sous-marin. Enfin, elle soutiendra le développement de la recherche archéologique sous-marine dans l'espace antillais.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agira de mettre en place un Centre international de découverte et de formation à l'archéologie sous-marine, dont les activités seraient les suivantes : dispense de formations adaptées à divers publics ciblés, conduite d'opérations de sensibilisation des acteurs du milieu maritime et de la plongée, ou du grand public, développement d'une nouvelle génération d'activité d'exploration sous-marine autour d'une visite guidée et respectueuse des sites archéologiques sous-marins, participation à des opérations archéologiques sous-marines.</p> <p>Sur base des résultats de l'étude en cours, cette opération pourra prendre la forme d'une création d'un site pour l'accueil du pôle de recherche et de formation en lien avec le site du DRASSM de Marseille ainsi que de l'équipement du lieu.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 172	32.065 €
	Conseil Régional		69.600 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		140.000 €
	Autres Publics	(Ville de Saint-Pierre)	38.335 €
	Privé		0 €
	Total		280.000 €



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>412. Centre de génomique appliquée</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>La Martinique présente déjà une expertise dans le domaine de la génomique (haute technicité, haut niveau de qualification, équipements performants). Or des pathologies et problématiques locales ne font l'objet d'aucune prise en charge par les grands laboratoires internationaux, car la population cible est trop peu importante.</p> <p>Cette opération vise donc à développer un axe de spécialisation au sein de la Caraïbe dans ce domaine tout en améliorant et en faisant la promotion de la connaissance scientifique locale en génomique et en protéomique et en développant de nouvelles applications pour améliorer la prise en charge de certaines pathologies.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération consiste à construire un pôle d'excellence de la recherche dédié à l'analyse scientifique pour étudier les pathologies martiniquaises et celles de la Caraïbe sous l'angle de la définition des caractéristiques génomiques et phénotypiques, en vue de pouvoir proposer des thérapies mieux adaptées.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 172	53.442 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	0 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	0 €	
	Privé	283.563 €	
	Total	4.500.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 4M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 3M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>413. Centre de recherche sur les maladies émergentes</b>
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>CHUM</b>
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Projet structurant pour le CHUM et la santé en Martinique, la création de cette plate-forme de recherche sur les maladies émergentes va permettre de réaliser des travaux de recherche s'appuyant sur les services cliniques spécialisés du CHUM. De plus, afin d'optimiser le développement de la recherche clinique, garante de l'excellence médicale, le CHUM prévoit d'accompagner la création de la plate-forme par celle d'un Centre de Soutien aux Investigateurs (CSI). Le développement socio-économique de la Martinique passe par le développement de ses capacités médicales afin que l'impact humain et financier de l'émergence de nouvelles pathologies au plan local puisse être au mieux anticipé et maîtrisé. Ainsi l'émergence récente de la sclérose en plaque et plus récemment du Chikungunya, et leurs coûts socio-économiques, sont exemplaires de la nécessité pour la Martinique de mettre en place cette plate-forme de recherche médicale.</p>
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p><b>A/ Plate-forme d'innovation biomédicale</b></p> <p>Dans la zone de défense Antilles, le CHUM est l'établissement de santé de référence pour les risques émergents. Le laboratoire de Virologie du CHUM est le seul service hospitalo-universitaire dans ce domaine pour les Antilles et la Guyane. Les précédents CPER ont permis l'implantation d'outils d'amplification génique et d'immunologie cellulaire, ainsi que d'un laboratoire de niveau de sécurité microbiologique de niveau 3 (NSB3 ou P3). Ces opérations s'inscrivaient dans la préparation contre les menaces microbiologiques en lien avec le réseau national des laboratoires Biotox-Piratox. Le laboratoire NSB3 est destiné à prendre en charge les prélèvements de malades suspects d'infection par un agent biologique hautement pathogène. Ce laboratoire NSB3, intégré au pôle Biologie de territoire-Pathologie du CHUM, est le seul de ce niveau de sécurité dans toute la Caraïbe.</p> <p>L'équipe d'accueil (EA) « Maladies infectieuses et tropicales dans la Caraïbe », présentée au quinquennal 2015-2019 de l'UAG, associe les laboratoires de Microbiologie (Virologie, Bactériologie-Hygiène, Parasitologie-Mycologie) aux services cliniques de Maladies infectieuses et tropicales du CHUM. Les travaux de recherche clinique et fondamentale portent sur les maladies associées à HTLV-1 (paraparésie spastique tropicale et leucémie T de l'adulte), les syndromes fébriles aigus infectieux (dengue, chikungunya, leptospirose) et les résistances aux anti-infectieux. Des collaborations régionales et internationales sont développées. À titre d'exemple, le laboratoire de Virologie du CHUM est le laboratoire de référence pour la Caraïbe du réseau OMS de surveillance la résistance du VIH aux antirétroviraux (<i>WHO HIV Resistance Network</i>).</p> <p>Il s'agit donc de structurer, à partir du plateau technique des laboratoires et des consultations du CHUM, une plate-forme en capacité de surveiller, détecter, identifier et caractériser des maladies nouvelles et/ou agents infectieux émergents menaçant la santé des populations caribéennes, et de suivre les innovations technologiques relatives aux biomarqueurs émergents.</p> <p><b>B/ Centre de Soutien Investigateur (CSI)</b></p> <p>Les thématiques de recherche ciblées sont les maladies émergentes, infectieuses (dengue, chikungunya, résistances aux anti-infectieux, syndromes fébriles graves inexpliqués ...) ou non infectieuses (sclérose en plaques, lupus, maladies de surcharge, cancer de la prostate ...). La problématique de la chlordécone souligne la nécessité de renforcer l'infrastructure de recherche clinique afin de favoriser de larges études de cas-témoin ou de cohorte (étude madiprostata, cohorte mère-enfant, suivi des pathologies neuro-dégénératives, étude sur les fonctions de la reproduction ...).</p>

Selon les recommandations du plan chlordécone, il est nécessaire de réfléchir à un dispositif pour surveiller l'état de santé de la population sur le long terme. Le Centre de soutien investigateur (CSI) répond au volet hospitalier de cette organisation, en parallèle à la Plateforme biomédicale d'innovation, l'ensemble constituant un dispositif unique dans la Région, intitulé « Centre de recherche sur les maladies émergentes dans la Caraïbe ».

Cette demande s'inscrit dans une dynamique de recherche clinique au CHU de Martinique en croissance depuis quelques années : structuration de la DRCl (Délégation à la recherche clinique et à l'innovation) en 2008, ouverture de l'antenne Martinique du CIC-EC (Centre d'investigations cliniques – Epidémiologie clinique) Antilles-Guyane en 2008, inauguration du CeRBiM (Centre de ressources biologiques de la Martinique) en 2011, avec en corollaire une augmentation régulière du nombre d'articles publiés annuellement et de leur rang dans des revues internationales objectivé par le score national SIGAPS. Cette dynamique est freinée, comme en atteste le score SIGREC, et ce pour des raisons structurelles. Après enquête auprès des praticiens hospitaliers, le défaut de soutien investigateur constitue le frein majeur à la mise en place d'essais cliniques.

Le but du projet CSI est d'intégrer du personnel de recherche clinique de terrain, biostatisticien et techniciens d'études cliniques (TEC), tout en renforçant les possibilités de collections biologiques au niveau du CeRBiM.

Le CSI sera rattaché médicalement à la DRCl et administrativement à la Direction de la recherche du CHUM. Le pilotage opérationnel du CSI sera confié au Dr Nadia Sabbah (praticien hospitalier en endocrinologie-diabétologie, avec orientation vers la recherche thérapeutique).

**C/ Soutien au Centre de démoustication du Conseil général**

Il apparaît par ailleurs intéressant d'articuler le travail du centre de recherche sur les maladies émergentes à celui du Centre de démoustication du Conseil général qui conduit depuis plusieurs années des recherches dans le domaine de l'entomologie médicale, singulièrement sur cinq thématiques prioritaires : paramètres entomologiques de la dengue et du chikungunya, facteurs socio-anthropologiques et démoustication, écologie des principales espèces de moustiques présentes en Martinique, caractérisation génétique des populations d'*Aedes aegypti* (vecteur de dengue, chikungunya, fièvre jaune, zika...) et résistance aux insecticides.

Les investigations conduites dans le cadre des trois dernières thématiques nécessitent la récolte d'échantillons de moustiques sur le terrain, leur conservation au laboratoire à de basses températures (en azote liquide ou à -80°C), leur identification à l'aide de microscopes de haute précision. Aussi, dans le cadre de ces travaux, l'acquisition d'équipements tels qu'un congélateur à -80°C (coût estimé : 18.000 euros), un microscope Leica M165C (coût estimé : 20.000 euros) et deux aspirateurs entomologiques (coût total estimé : 5.000 euros) pourra être soutenue.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 172 et 123	(149.638€ de BOP 172 et 17.200 € de BOP 123)	166.838 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>		1.056.000 €
	Conseil Général			8.600 €
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>		792.000 €
	Autres Publics			0 €
	Privé			176.562 €
	Total			2.200.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 4M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 3M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>414. BioGesTER</b>
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>UAG – Pôle Universitaire Régionale de la Martinique CRPLC – AIHP-GÉODE – LAMIA</b>
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Objectif de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 : faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer.</p> <p>Déclinaisons régionales : la stratégie pour la biodiversité du Conseil Régional de la Martinique envisage d'approcher la biodiversité sous l'angle des savoirs qui permettraient de la valoriser dans les secteurs du tourisme, de la pharmacopée, de l'agro-alimentaire, de la cosmétique et plus largement du bien être humain.</p> <p>La stratégie nationale et ses déclinaisons régionales doivent être vues comme un vecteur de vitalité économique, de formations et d'emplois. Cette démarche est en concordance avec la volonté clairement affichée dans le rapport des assises territoriales de la recherche et de l'enseignement supérieur de prendre en compte les enjeux sociétaux de la biodiversité. Elle entend, en effet, faire de l'exploitation et de la sauvegarde de la biodiversité des objectifs majeurs de recherche finalisée.</p> <p>Ce sont là autant de défis, à la croisée de préoccupations scientifiques, sociétales et sociopolitiques qu'il convient de relever.</p> <p>BioGesTer vise à répondre aux enjeux de gestion intégrée des échelles d'intégration moléculaires, taxinomiques et paysagères de la biodiversité. La démarche proposée se fonde sur un processus de territorialisation des savoirs relatifs aux enjeux environnementaux et socio-économiques du développement durable, dans une zone appartenant au « hotspot » Caraïbe, la Martinique.</p> <p>Le projet se décline en deux objectifs majeurs :</p> <p>(1) Améliorer la connaissance des savoirs scientifiques (génomique et géoécologie) des ressources biologiques et écologiques</p> <p>(2) Améliorer la connaissance des savoirs empiriques (sens et institution) des ressources biologiques et écologiques</p>
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p><u>Contexte de recherche :</u></p> <p>La Caraïbe contient une diversité d'écosystèmes terrestres offrant un endémisme remarquable : l'inventaire des espèces de plantes lui confère un taux d'endémisme de 72%. Plus encore, 95%, 100%, 26% et 74% des espèces de reptiles, d'amphibiens, d'oiseaux et de mammifères sont respectivement endémiques. Dans ce hotspot de la biodiversité mondiale, on dénombre 2,6% des 300 000 espèces de plantes et 3,5% des 27 298 espèces de vertébrés mondialement répertoriés. La diversité biologique des milieux marins contient 25 genres de corail, 633 espèces de mollusques, plus de 1 400 espèces de poissons, 76 espèces de requins, 45 espèces d'écrevisses, 30 espèces de cétacés et 23 espèces d'oiseaux. La planification de la conservation a permis d'identifier 290 sites clefs pour la biodiversité au sein des îles des Caraïbes dont le tiers est constitué d'écosystèmes côtiers et marins. Les conséquences des modifications des habitats, les pollutions et les changements climatiques devraient se ressentir plus particulièrement dans des régions à enjeux et plus spécifiquement dans les sites clefs de conservation de la biodiversité mondiale dans la Caraïbe. Ce sont des zones prioritaires grâce à leur richesse biologique, à leur importance pour la résilience des écosystèmes et plus encore aux services rendus aux sociétés locales. Bien que leur gestion ait vocation à permettre de préserver et d'améliorer la connectivité, à assurer une gestion durable du paysage et à augmenter la surface des habitats naturels, les usages de ces derniers dépassent largement le cadre de la conservation.</p>

Problématique :

Du fait de l'érosion de la diversité biologique mondiale, des impacts des changements climatiques sur la résilience des systèmes socio-écologiques et de la crise économique mondiale, une gestion intégrée des aires protégées conciliant la conservation des enjeux de la biodiversité mondiale et le développement économique local, est un enjeu prioritaire pour les politiques publiques.

Cadre conceptuel :

L'étude de la complexité des processus interactifs entre les systèmes sociaux et les systèmes écologiques, vise à comprendre les impacts des perturbations sur la résilience des écosystèmes et le maintien des services écosystémiques. Le concept de système socio-écologique a été proposé pour analyser les interactions entre une société et un écosystème afin de promouvoir leur gestion conjointe.

Hypothèse de recherche :

Approcher la complexité des écosystèmes par le prisme socio-écologique suppose donc de mettre en relation les domaines des sciences et technologies, des sciences du vivant et de l'environnement et des sciences humaines et sociales par la construction d'interactions qui reposeront sur le partage d'hypothèses communes. Des récentes réflexions sur cette problématique ont notamment mis l'accent sur la capacité des institutions à maintenir des territoires dans un état de stabilité ou de créer des opportunités de changement pour l'obtention d'un autre état de stabilité.

Matériel/Méthode :

La constitution d'un Réseau thématique pluridisciplinaire (RTP) sur la biodiversité est un préalable méthodologique à la conception d'une plateforme de production et de partage de connaissances interdisciplinaires sur des enjeux majeurs, comme le littoral de la Martinique. La démarche pluridisciplinarité reposera sur un processus de rétroaction entre deux sous axes structurants :

(1) Génomique et géoécologie de ressources biologiques et écologiques terrestres et marines (Coord. J Smith-Ravin, MCF HDR UAG)

(2) Construction de sens et fabrique institutionnelle de ressources biologiques et écologiques terrestres et marines (Coord. JR Gros-Désormeaux, CR 1 CNRS)

Le choix d'une méthodologie reposant sur un feedback entre les deux sous axes impose une forte porosité entre les domaines disciplinaires constitutifs du RTP.

Implications socioéconomiques :

À moyen terme, BioGesTer contribuera à la démarche d'amélioration des savoirs entreprise dans le cadre de la mission d'étude pour la création du parc naturel marin en Martinique. Sur le long terme, le RTP produira des connaissances qui viendront alimenter l'Observatoire martiniquais de la biodiversité (OMB). L'axe structurant sur la génomique favorisera des interactions avec d'autres projets structurants comme celui du Centre de génomique appliquée.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 172	59.855 €
	Conseil Régional	(à titre indicatif)*	394.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe	(à titre indicatif)**	290.000 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		56.145 €
	Total		800.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 4M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 3M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>421. CREANOV – Dispositif de soutien à l'entreprise innovante</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>CACEM (TECHNOPOLE MARTINIQUE)</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'accélérateur CREANOV constitue un dispositif au sein de la Technopole ayant pour objectif d'accompagner la maturation des projets de création d'entreprise innovante sous différents aspects. Le renforcement des services d'accompagnement de la technopole par la mise en place du dispositif CREANOV vise notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la concrétisation de projet dans des domaines émergents d'activité visés par la stratégie de spécialisation intelligente du territoire comme : les écotechnologies, les biotechnologies, l'édition de logiciels, l'innovation sociale ;</li> <li>• Adapter l'accompagnement aux nouveaux modes d'innovation s'appuyant sur des prestations de design, développements informatiques, de Lean management, co-conception.</li> </ul>		
<b>DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Conformément aux exigences de ses labels, Technopole Martinique se positionne en un véritable centre de ressources proposant une offre globale en matière d'appui en innovation à tous les stades de la vie de l'entreprise. TECHNOPOLE MARTINIQUE, a créé en 2012 sur son site, un Espace Incubation dédié aux porteurs de projets innovants en création. Afin de renforcer ce dispositif, mais également répondre aux nouveaux besoins et anticiper l'amplification de la demande, Technopole Martinique intègre à son offre d'accompagnement l'accélérateur CREANOV.</p> <p>Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et former à l'entrepreneuriat innovant</li> <li>• Aider à évaluer la viabilité potentielle et réelle d'un concept d'entreprise innovante</li> <li>• Contribuer à la maturation technologique et marketo-économique du concept</li> <li>• Aider à formaliser un premier business plan</li> <li>• Améliorer l'évaluation du risque global technologique et économique</li> <li>• Préparer et fournir les outils au porteur de projet pour qu'il intègre progressivement une dimension entrepreneuriale.</li> </ul> <p>Au sein du dispositif CREANOV, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement organisé autour de 3 axes : la conduite du projet d'innovation, l'expertise externe, le parcours de sensibilisation à l'entrepreneuriat.</p> <p>Dans le but d'élargir et d'améliorer la détection de potentiels porteurs de projet innovant, TECHNOPOLE MARTINIQUE a mis en place des partenariats et mené des actions avec des acteurs importants de l'enseignement et de la recherche tels que l'Université des Antilles.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 172 et 123	(70.005€ de BOP 172 et 120.000 € de BOP 123) 190.005 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	0 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	<i>(CACEM)</i>	
	Privé	19.995 €	
	Total	680.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 4M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 3M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>422. Plate-forme d'éco-extraction (agroalimentaire et extraits de plantes)</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>PARM (Pôle Agroalimentaire Régional de Martinique)</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	Mise en place d'un accompagnement spécifique d'entreprises au sein des activités du PARM pour favoriser la concrétisation de projets de recherche innovation vers la création d'activités nouvelles dans le secteur agro-transformation et d'extraits de plantes. L'objectif finalisé du projet est de structurer un service dédié assurant le transfert de technologie des connaissances acquises dans le domaine des extraits actifs des plantes et ce à l'appui d'une plate-forme équipée des technologies d'éco-extraction au stade pilote.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Dès 2008, au regard d'une demande soutenue de produits naturels au bénéfice de la santé et que la législation des produits à base de plantes s'assouplissait (allègement de la demande de mise en marché...), le PARM a préparé la mise en place d'un projet visant à impulser le développement d'activités économiques valorisant les potentialités des PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales) locales. Sur la période 2009-2010, le PARM a développé une méthodologie de sélection de PAM à fort de potentiel développement économique. Ces travaux ont permis de présenter des monographies à l'AFSSAPS dès avril 2011 dans le cadre du processus d'inscription des PAM d'outremer en pharmacopée française. Le PARM a pu sélectionner au travers de la base de données constituée, 16 plantes à fort potentiel pour leur intérêt médicinal. Ces plantes sont inscrites officiellement en pharmacopée sur décision de février 2013 notifiée au PARM par l'ANSES.</p> <p><i>Phase I :</i> Mise en place de locaux équipés d'équipements d'éco extraction adaptés au développement d'activités de recherche innovation et transfert de technologie.</p> <p><i>Phase II :</i> Structurer l'accueil de deux ou trois entreprises/projets d'entreprises au sein d'un des locaux équipés en Phase I et des travaux de recherche innovation initiés dans le cadre du programme PAMVAL (Étude d'extraits d'une sélection de 24 plantes).</p> <p><i>Phase III :</i> Accueil et accompagnement d'entreprises innovantes en phase de développement en lien étroit avec les Pôle R&amp;I et Assistance-Conseil du PARM permettant la réussite et la concrétisation des projets</p> <p>La démarche d'assistance étroite aux projets innovants favorisera le transfert de technologie et l'appropriation des résultats de la recherche innovation du domaine des extraits de plantes au niveau des TPE-PME du territoire. De plus, le projet renforcera la dynamique du territoire en termes d'accompagnement de l'innovation dans au niveau d'une filière émergente mais aussi les liens entre recherche publique et monde économique sur notre territoire.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 172 et 123	(34.995€ de BOP 172 et 70.000 € de BOP 123) 104.995 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	0 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	0 €	
	Privé	10.000 €	
	Total	200.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 4M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 3M€ dédiée aux opérations 412, 413, 414, 421 et 422.



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>511. Soutien de l'action de l'OREF</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>DIECCTE</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'analyse territoriale en continu des enjeux et des besoins en emploi et formation, à l'échelle territoriale mais aussi sectorielle est indispensable aux acteurs du champ comme aux partenaires sociaux pour anticiper et accompagner les mutations économiques et sociétales</p> <p>Cette opération est en lien avec les programmes européens 2014-2020 (axe 2, objectif thématique 8-5 du PO FSE État), mais également avec l'action 20 de l'axe 2 du PASE.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'OREF doit fournir aux acteurs régionaux les données statistiques et qualitatives en continu sur le champ de l'emploi et de la formation en mobilisant tous les ressources statistiques et études disponibles. Ils doivent permettre d'assurer un suivi en continu de ces données notamment celle résultant du développement des plans d'action issues des préconisations des CEP, de suivi des actions du CPRDFP.</p> <p>Cette opération accompagnera la réalisation de diagnostics en fonction des besoins d'accompagnement des acteurs, notamment dans le cadre de la veille prospective sur l'économie, les secteurs émergents, ou essentiels comme ceux en difficulté. Ceux-ci permettront d'apporter une expertise et un appui au développement d'observatoires sectoriels, outils de nature à favoriser le dialogue social. Il s'agira également d'apporter un appui aux actions de GPEC, collective ou territoriale et de réaliser des études spécifiques sur l'impact des mesures de la politique de l'emploi de l'insertion et de la formation.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 103	570.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	0 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	0 €	
	Privé	0 €	
	Total	4.000.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 13,4M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 5,63M€ dédiée aux opérations 511 à 535.



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>512. Soutien de l'action de l'ARACT</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>DIECCTE</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>La question du développement économique et social du territoire et de son attractivité passe par une approche de la question de la qualité du travail et de l'emploi et particulièrement des conditions de travail et du dialogue social. L'ARACT créé en 2011 à la Martinique, joue un rôle décisif dans cette approche et dans l'accompagnement de la performance de l'entreprise à équidistance entre employeurs et salariés. Dans un cadre paritaire, il joue un rôle essentiel de veille sur l'état et les évolutions des organisations du travail et dans l'appui à l'amélioration du dialogue social.</p> <p>L'ARACT en sa qualité d'opérateur de politiques publiques en faveur des conditions de travail et de dialogue social bénéficie de plusieurs sources de financements qu'il convient de maintenir globalement (ANACT, FSE, État). Les attentes des financeurs régionaux sont convergentes sur la mobilisation de cet outil au service du développement économique et de l'emploi en Martinique.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération permettra de soutenir le plan d'action pluriannuel de l'ARACT.</p> <p>Ses champs d'interventions concernent l'étude, le diagnostic et l'accompagnement individuel ou collectif d'acteurs d'entreprise, de branches et d'entreprises du territoire. Il suit les problématiques de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels. Il veille à l'accompagnement et au développement de la GPEC sectorielle et territoriale ainsi que des changements techniques et organisationnels. Enfin, l'ARACT assure une gestion dynamique des âges, de l'égalité professionnelle, de la pénibilité et contribue à appuyer le dialogue social.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 103	480.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général		0 €
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		5.200.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 13,4M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 5,63M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>521. Soutien de l'action du CARIF</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>DIECCTE – Conseil Régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le CARIF assure auprès des professionnels de la formation deux fonctions essentielles : d'une part favoriser et faciliter l'accès à l'information sur la formation et sur les droits et voies d'accès à la formation et d'autre part apporter un appui aux réseaux d'information locaux dans leurs missions d'informations, d'orientation d'insertion et de formation. Il s'agira donc de soutenir l'action de cet organisme pour assurer la continuité des dispositifs existants et qui ont fait leur preuve.</p> <p>Cette opération est en lien avec l'axe 5 (OT 10) du FSE ainsi que l'axe 2 (action 18) du PASE.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agira de rénover les modalités de collecte de l'offre de formation pour permettre la prescription en ligne par tous les acheteurs publics (Pôle emploi, Région, missions locales...) sous un format unique homogène, comme de s'assurer de la qualité et de l'exhaustivité des informations saisies.</p> <p>L'appui apporté portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la professionnalisation des acteurs du groupement SPO, via l'ingénierie de programmes de formation ;</li> <li>• la formation des acteurs de l'insertion et la formation de formateurs ;</li> <li>• la mise en place du portail numérique « orientation tout au long de la vie en appui au SPOTLV.</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 103	720.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	0 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	0 €	
	Privé	0 €	
	Total	6.600.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 13,4M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 5,63M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>522. Soutien de l'action du CRIS-VAE</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>DIECCTE – Conseil Régional – AGEFMA</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'exercice du droit individuel à la validation des acquis de l'expérience (VAE) suppose l'organisation en amont de l'information et du conseil aux personnes, adaptée, homogène et coordonnée, dispensée en direction des professionnels de la VAE.</p> <p>La cellule inter-services CRIS-VAE doit ainsi fournir aux professionnels de la VAE la production et la diffusion, d'une information adaptée sur les systèmes de validation et de certification, la professionnalisation et l'animation du réseau en charge de la VAE.</p> <p>Cette opération est en lien avec l'axe 2 (OT 8-5) du FSE ainsi que l'axe 2 (action 20) du PASE.</p>		
<b>DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agit, par cette opération, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• produire une information adaptée au niveau régional sur les systèmes de validation et de certification (articulation entre le national et le régional) ;</li> <li>• assurer par tous moyens adaptés la diffusion de cette information régulièrement actualisée (notamment en assurant l'alimentation du portail régional de la VAE financé par la DIECCTE) ;</li> <li>• informer les acteurs socio-économiques afin de les aider à intégrer la VAE dans la gestion des ressources humaines et dans les politiques territoriales d'emploi et d'insertion ;</li> <li>• conduire une campagne de communication et assurer la promotion du dispositif ;</li> <li>• constituer une banque de ressources partagées sur la validation, contribuer à la formalisation et à la publication d'outils (guides, plaquettes...) ;</li> <li>• assurer la collecte et le traitement des données sur la base d'un protocole partagé par l'ensemble des acteurs (statistiques) ;</li> <li>• assurer la professionnalisation des acteurs intervenant sur le champ de la VAE pour favoriser la qualité des prestations ;</li> <li>• contribuer à l'animation du réseau régional des services certificateurs et financeurs et favoriser les échanges de bonnes pratiques et les actions communes (séminaires, rencontres...).</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 103	300.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	1.050.500 €
	Conseil Général		0 €
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	249.500 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		1.600.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 13,4M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 5,63M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>531. Plate-forme d'accompagnement et de professionnalisation des salariés précaires</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>État, Région, Département</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	La lutte contre la précarité des salariés s'inscrit dans un objectif de promotion de l'inclusion sociale et de combat contre la pauvreté. Améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises passe par leur accompagnement et leur professionnalisation.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	Afin de lutter contre les formes d'exclusions générées par le travail précaire et de renforcer l'accès des salariés précaires à un emploi stable, un accompagnement et une professionnalisation accrus de ces salariés seront mis en place.		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 103	250.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	50.000 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	0 €	
	Privé	0 €	
	Total	690.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 13,4M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 5,63M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>532. Plate-forme de mobilité infra-départementale pour les personnes les plus éloignées de l'emploi</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Opérateurs partenaires dans la Politique de la Ville</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'objectif de cette opération est d'optimiser l'accès à l'emploi en favorisant la mobilité sur le territoire, en lien avec le FSE.</p> <p>L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi durable, notamment pour les jeunes Martiniquais, passent nécessairement par une possibilité de déplacement plus importante sur leur département. Or l'absence de véritable transport en commun, fréquent et fiable, met les demandeurs d'emploi face à de réelles difficultés à se déplacer pour accéder à un emploi, une formation qualifiante, un centre de formation ou un entretien d'embauche.</p> <p>Le projet vise donc à favoriser la prise d'autonomie des demandeurs d'emplois, notamment jeunes, par la mobilité vers l'emploi, sur le territoire en organisant une plate-forme de services d'aide à la mobilité, mais pourrait également aider à l'acquisition d'un véhicule recyclé.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le public de référence est constitué principalement de jeunes (entre 18 et 25 ans) habitant sur des territoires isolés (Nord et Sud de la Martinique prioritairement). L'objectif est d'aider environ 30 jeunes par an, soit 180 sur toute la durée du CPER (6 ans).</p> <p>L'opération consiste à proposer des actions novatrices en matière d'organisation des déplacements des jeunes sur les territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• mise en place d'un chantier d'insertion de type « garage solidaire de recyclage de véhicules » ;</li> <li>• développement d'actions de type covoiturage ;</li> <li>• prêts et/ou location de moyen de locomotion recyclé ;</li> <li>• mise en place d'un réseau d'auto-écoles sociales ;</li> <li>• mise en synergie des acteurs de l'insertion dans le cadre d'une plate-forme de la mobilité.</li> </ul> <p>Il s'agit par ailleurs d'accompagner ces jeunes vers une mobilité responsable et citoyenne de par une sensibilisation à une éco-conduite (ré-entraîner à la conduite) ainsi que l'offre de modules courts permettant un retour « vers une autonomie de déplacements ». Il s'agira donc de proposer aux jeunes un accompagnement pour accéder à un moyen de locomotion tout en respectant l'environnement par le biais d'actions éco-civisme (récupération de véhicules en fin de vie, recyclage...).</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	60.000 €
	Conseil Régional		(à titre indicatif)* 200.000 €
	Conseil Général		52.500 €
	Europe		(à titre indicatif)** 62.500 €
	Autres Publics		105.000 €
	Privé		0 €
	Total		480.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 13,4M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 5,63M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>533. Pass Activité pour les femmes en grande précarité</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'objectif de cette opération est de contribuer à une remobilisation physique des femmes en grande précarité pour qu'elles retrouvent la motivation et la confiance en soi afin d'optimiser leur retour à l'emploi. L'effort portera dans un premier temps sur l'image du corps par une réappropriation de la mobilité et une inclusion dynamogène dans un groupe social, afin de retrouver un corps au service de l'action et de la vie. Puis dans un second temps, il conviendra de favoriser la réconciliation avec l'environnement social, le corps étant le premier outil d'appréhension du monde extérieur.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agira de leur offrir un panel d'activités physiques de faible intensité via la mise à disposition d'un « Pass » leur assurant l'accès aux équipements sportifs municipaux et départementaux inoccupés en journée durant la semaine. Cela suppose donc la mobilisation sur site d'éducateurs sportifs à des plages horaires prédéfinies pour l'accompagnement de la pratique sportive (gymnastique, aquagym, marche...).</p> <p>Des conventions seront à prévoir entre les propriétaires des équipements sportifs, la DRJSCS, les CCAS, l'INPES, l'Union des Femmes de la Martinique, et le réseau Gériatologique de la Martinique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise à disposition des équipements ;</li> <li>• le repérage des publics à intégrer dans le programme selon des critères préalablement définis ;</li> <li>• la prise en charge financière d'une partie du montant du « Pass » pour permettre l'accessibilité des activités à ce public en situation de précarité (différenciation possible de prise en charge selon des critères de revenus) ;</li> <li>• la prise en charge des frais de formation.</li> </ul> <p>À ce titre, la constitution d'un Fonds de solidarité permettant l'intervention de fonds publics et privés pour les dépenses du programme, est à envisager.</p> <p>Les pratiquants devront être mobilisés au moins deux fois par semaine. Toutefois, ces publics pouvant parfois être rétifs à la contrainte, il sera nécessaire de pourvoir à une redynamisation pédagogique qui convoque la performance collective à travers une approche ludique des activités proposées.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	142.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général		150.000 €
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		2.280.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 13,4M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 5,63M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>534. Dispositif de retour à l'emploi des femmes</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agit de renforcer le positionnement de la femme sur le marché du travail en proposant un accompagnement spécifique pour favoriser le retour à l'emploi des femmes grâce à une ré-insertion sur le marché de l'emploi et une remise à niveau des femmes en décrochage d'activité (recherche d'emploi salarié, accompagnement à la reconversion, aide à la création ou à la reprise d'entreprise). Cette opération entend également accompagner la reprise d'activité pour les femmes déjà actives suite à une ou plusieurs maternités ou bien un accident de vie.</p> <p>Les résultats attendus sont principalement d'augmenter l'employabilité des femmes, la mise en emploi effectif des femmes ainsi que la génération d'emplois induits par l'activité féminine.</p> <p>Cette opération s'inscrit dans la mise en œuvre opérationnelle des principes horizontaux de l'Union européenne, à savoir l'égalité des chances et la mixité. Aussi, il pourra mobiliser le PO FSE (axe 8 : emploi des jeunes et accompagnement à la création et reprise d'entreprise et axe 10 : formation professionnelle).</p> <p>Par ailleurs, il serait possible d'articuler cette opération avec les appels à projets communautaires lancés par la Commission européenne visant le volet de la croissance inclusive de la Stratégie Europe 2020. Enfin, ils s'inscrivent pleinement dans le programme d'action de la Délégation régionale aux droits de la femme et la mise en synergie des fonds, expertises et ingénierie de projets sur cette thématique.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agira d'agir sur deux leviers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une part le renforcement du positionnement de la femme sur le marché du travail : élévation des compétences par des dispositifs de formations spécifiques, modules d'accompagnement spécifique à la reconversion professionnelle et/ou à la création et/ou reprise d'entreprise (bilans de compétences, profil, coaching pour les processus de recrutement...), modules de coaching pour une gestion efficiente du temps de travail (maîtrise optimisée des outils TIC, modes collaboratifs, méthodes d'organisation et de travail)</li> <li>• d'autre part, l'appui organisationnel à la gestion logistique de la vie de famille : coaching et appui temporaire à la gestion logistique domestique, mise en place d'un service à la personne « spécial maman active » (chèques-prestation aide-ménagère, chèques-prestation services à domicile...), prise en charge partielle et interface administrative avec les structures de garde de la petite enfance...</li> </ul> <p>Il s'agit là d'un dispositif pilote pouvant être expérimenté sur la base d'un échantillon de femmes représentatif de la diversité des situations (mère au foyer, mères active, femme au chômage ou inactive suite à un accident de vie...).</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	38.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	20.000 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	0 €	
	Privé	0 €	
	Total	200.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 13,4M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 5,63M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>535. Plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes de moins de 40 ans (PAREF)</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>DRDDF – Conseil Régional – Maison de l'entreprise</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	Cette opération vise à soutenir les femmes dans leur démarche entrepreneuriale en consolidant la synergie entre prescripteurs et acteurs.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'État et la Caisse des Dépôts ont signé un accord national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes afin d'inciter la création et la reprise d'entreprises par celles-ci. Les partenaires du dispositif se sont réunis au niveau local et proposent de conclure une convention définissant les conditions du partenariat entre l'État, la Région, et la Caisse des Dépôts dans le cadre du Plan d'Action Régional pour l'Entrepreneuriat des Femmes en Martinique 2014-2017 (PAREF). Les axes d'intervention proposés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• favoriser l'émergence d'entrepreneuses tout en conciliant des temps de vie (foyer) et l'entreprise, en priorisant les projets innovants ainsi que les projets positionnés dans les quartiers urbains sensibles. Le réseau Entreprendre en Martinique sera chef de projet.</li> <li>• mettre en œuvre le Brevet d'Assistante Dirigeante de Chef d'Entreprise Artisanale avec pour chef de projet la Chambre des métiers.</li> <li>• améliorer les synergies entre les acteurs régionaux de la création d'entreprise pour favoriser la création ou la reprise d'entreprises par les femmes. Le chef de projet sera la Maison de l'entreprise.</li> </ul> <p>Les modalités pratiques de ce partenariat feront l'objet de conventions spécifiques applicables annuellement avec les différents chefs de projet identifiés pour conduire chaque action.</p> <p>La participation financière des partenaires sera soumise à leurs instances décisionnaires respectives sur la base d'un budget prévisionnel détaillé. Pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la présente convention, les partenaires mettent en place une instance de concertation, dénommée Comité de pilotage, composé des représentants des institutions et organismes partenaires. Cette instance a pour rôle de définir les grandes orientations stratégiques du PAREF, suivre l'évolution de l'ensemble des actions mises en place, suivre le budget du PAREF.</p> <p>Un bilan et une évaluation du PAREF seront réalisés au 4<sup>ème</sup> trimestre de chaque année civile.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	60.000 €
	Conseil Régional		617.500 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		300.000 €
	Autres Publics		22.500 €
	Privé		0 €
	Total		1.000.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets et sera prise dans une enveloppe de 13,4M€ dédiée aux opérations 511 à 535.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 5,63M€ dédiée aux opérations 511 à 535.



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>541. Favoriser l'accès à l'emploi par la création d'entreprise et d'activité</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>DIECCTE</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agit pour amplifier l'accès à l'emploi par la création d'entreprises et d'activité de renforcer le soutien aux porteurs de projets en amont de la conception et conforter l'efficacité collective de ces créations par la mise en réseau des jeunes créateurs et repreneurs d'entreprises.</p> <p>Cette opération est en lien avec l'axe 1 (OT 8-2) du FSE ainsi que l'axe 2 (action 18) du PASE.</p>		
<b>DESRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération prendra la forme d'un appui-conseil à la définition du projet (étude marché, soutenabilité économique, accès aux financements, gestion et RH) et le cas échéant à la mise en place de formations sur mesure selon le profil du porteur.</p> <p>Elle pourra permettre également la mise en réseau des créateurs et repreneurs, favorisant ainsi le soutien à la professionnalisation par l'échange d'expériences et d'outils, la mutualisation de fonctions supports.</p> <p>Elle permettra enfin de diffuser les expériences auprès de publics demandeurs d'emploi et en missions locales pour valoriser l'exemplarité des projets et porter une image positive des jeunes martiniquais.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 103	145.000 €
	Conseil Régional		140.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		285.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>551. Passerelle d'accompagnement des jeunes décrocheurs scolaires</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Plate-formes de décrochage scolaire (dont Missions Locales)</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération a pour objectif de mettre en place des actions d'accompagnement innovantes permettant de répondre aux problématiques spécifiques pour favoriser l'insertion des jeunes décrocheurs du système scolaire.</p> <p>Elle s'inscrit en lien étroit avec les actions prévues dans le cadre du FSE, ainsi qu'avec le Plan Priorité Jeunesse.</p>		
<b>DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Ce projet vise à mettre en place de manière pérenne des modules spécifiques d'accompagnement des jeunes décrocheurs réunis dans un dispositif régional mobilisable par les trois plate-formes de décrochage scolaire de Martinique.</p> <p>Il s'agit de mettre à disposition de ces plate-formes des outils supplémentaires nécessaires à la redynamisation des jeunes pour lever les freins à l'insertion.</p> <p>Ce dispositif passerelle serait composé d'actions et de mesures spécifiques, collectives et/ou individuelles (hors droit commun), visant à travailler avec ces jeunes sur l'acquisition de compétences nécessaires à la construction d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Le public visé par cette opération est de 1.000 jeunes décrocheurs du système scolaire par an. Chaque jeune pouvant bénéficier d'une ou plusieurs prestations pour la construction de son parcours d'insertion.</p> <p>La composition modulaire de la passerelle mobilisables par les 3 réseaux de conseillers composant les plate-formes territoriales (CIO, Mission locale et MGI) comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un accompagnement psycho-social ;</li> <li>• du coaching et un travail sur l'image de soi ;</li> <li>• de l'expression culturelle, artistique et sportive ;</li> <li>• la maîtrise des savoirs de base ;</li> <li>• une participation citoyenne des jeunes (dont une formation PSC1).</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 103 et 123	335.000 €
	Conseil Régional		0 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		750.000 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		1.085.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>552. Dispositifs de « deuxième chance » (CFA « sans les murs »)</b>	
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Rectorat – GIP</b>	
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agit de diversifier les voies de formation en partenariat avec les branches professionnelles, en proposant des qualifications du niveau V (CAP) au niveau II (licence professionnelle). Ces actions permettront d'offrir un choix raisonné d'orientation et une insertion professionnelle plus aisée, tout en favorisant un maintien durable des jeunes dans le système scolaire pour une meilleure qualification.</p> <p>Cette opération est en lien avec les programmes européens 2014-2020, notamment avec les actions visant à développer une offre de formation répondant aux besoins locaux et à adapter les filières professionnelles et techniques aux spécificités du territoire. Par ailleurs elle fait écho à l'axe 1 (action 18) et à l'axe 3 (action 28) du PASE.</p>	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération consistera à créer un CFA public « sans murs », porté par le GIP et/ou les services académiques, avec des EPLE d'accueils des UFA.</p> <p>Les EPLE labellisés lycée des métiers et ceux en cours de labellisation (nautisme, Hôtellerie-restauration) pourraient initier le processus en cohérence avec l'offre globale de formation (CPRDFP, carte des formations...).</p> <p>Le personnel d'enseignement (titulaires de master 2) pourra être embauché sous contrat de droit privé (développement de l'emploi des jeunes diplômés) afin d'éviter le recours à des postes gagés.</p>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	0 €
	Conseil Régional	654.100 €
	Conseil Général	105.848 €
	Europe	0 €
	Autres Publics	75.052 €
	Privé	0 €
	<b>Total</b>	<b>835.000 €</b>

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>553. Centre de ressources illettrisme</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>AGEFMA</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à soutenir la mission du Centre Ressources Illettrisme (CRI) de la Région Martinique dans sa fonction d'animation du Plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Le CRI répond aux besoins d'information, de professionnalisation, et d'ingénierie de tout acteur intervenant dans le champ de l'accès aux savoirs de base ou de la langue française.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Les missions confiées au CRI sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la coordination des travaux de la mission régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme en lien avec l'ANLCI ;</li> <li>• la mise en place d'un espace d'animation de l'information et des outils pédagogiques ;</li> <li>• l'appui pédagogique et technique aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme.</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	150.000 €
	Conseil Régional		150.000 €
	Conseil Général		20.000 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		320.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>554. Modernisation des structures de formation professionnelle et d'apprentissage</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à améliorer l'articulation des formations au monde économique, notamment autour des possibilités de créations d'emploi offertes par les filières porteuses comme l'agro-alimentaire, les filières « vertes » (agro-environnement, tourisme vert, énergies renouvelables, déchets, biodiversité), le tourisme, les TIC (services et usages), les services aux entreprises et les services à la personne.</p> <p>Il s'agit ainsi de participer à l'élévation générale du niveau de compétences des martiniquais et d'offrir aux jeunes de meilleures conditions d'accès aux savoirs. En effet, le taux de chômage en Martinique, trois fois plus élevé que celui de la France, et qui touche plus particulièrement les jeunes et les femmes est étroitement lié au niveau de formation : le taux de chômage de chômage des actifs sans diplôme (29,9%) est très fois plus élevé que celui des Bac+2 (10,6%) ; et si l'on cumule le facteur de l'âge et celui de l'absence de diplôme, le taux de chômage atteindrait 63,7%.</p> <p>Cette opération s'attachera à endiguer la détérioration de l'insertion professionnelle des jeunes (16,2% d'accès à l'emploi des jeunes et 7% d'accès au stage en 2010) et le faible degré d'intégration à l'environnement caribéen (notamment via l'apprentissage des autres langues) en améliorant les infrastructures d'accueil, en lien avec les PO 2014-2020 notamment les objectifs thématiques 8 et 9.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Elle consistera en un plan de rénovation du bâti des structures de formation prioritairement dans les domaines agricoles, de la pêche et aquaculture, apprentissage (BTP, énergie, agronomie et agro transformation, gastronomie martiniquaise...), gestion, numérique, santé et services à la personne : CFPA, AFPAM, EFPMA, CFA BTP, CFA Métiers, CFA Agricole, CFA Tertiaire, mais également du RSMA-M.</p> <p>Les travaux comprendront des actions de rénovation et mise aux normes parasismiques, travaux HQE et d'accessibilité personnes à mobilité réduite. L'opération permettra également l'équipement numérique des structures et donc la montée en qualité des formations. Des plans de mise aux normes qualité ISO seront élaborés.</p> <p>En particulier, dans le domaine agricole, cette opération pourrait se traduire par la réhabilitation du hangar exploitation du LEGTA de Croix-Rivail, du CFAA du François, des CFPPA et la réhabilitation des installations du lycée du Robert.</p> <p>En ce qui concerne les bâtiments du CFPA, les travaux consisteront en une rénovation et réhabilitation afin d'augmenter les capacités d'accueil de formation et d'hébergement des adultes et notamment jeunes adultes. Il s'agit de renforcements vis-à-vis du risque sismique et de rénovation des bâtiments de formation, d'hébergement, administratifs, sur les infrastructures sportives et sur les voiries et réseaux divers.</p> <p>Cette opération se traduira également par le développement d'une plate-forme numérique d'information et d'orientation sur la formation et de plate-formes numériques d'apprentissage mutualisées. L'ouverture sur l'international sera recherchée par la mise en œuvre de conventions de partenariat avec les établissements de la Caraïbe et du reste du monde (programmes communs, échanges de stagiaires et de formateurs).</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	300.000 €
	Conseil Régional		3.000.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		3.300.000 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		6.600.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>611. Création d'un centre d'arts</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à structurer la diffusion des arts visuels et promouvoir, à terme, la création martiniquaise par l'échange et la coproduction. Ce lieu sera par ailleurs une structure professionnelle susceptible de travailler en réseau avec ses homologues métropolitains et internationaux afin notamment de professionnaliser ses équipes.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Proposition phare des entretiens des arts plastiques conduits en 2013, la création d'un centre d'art contemporain en Martinique viendra parachever la filière « Arts plastiques » dotée depuis 1984 d'un pôle de formation, et palier au retard manifeste que connaît la diffusion des projets de plasticiens, qu'ils soient locaux ou non, sur le territoire.</p> <p>Institution conventionnée, le Centre d'arts aura pour mission de montrer les formes les plus récentes de l'art vivant en soutenant en amont la création et la production des œuvres d'art et en aval l'exposition et la diffusion de ces travaux. Ce lieu labellisé de production, d'expérimentation et de diffusion de l'art contemporain contribuera à la structuration du milieu artistique et participera à son rayonnement, dans le cadre du réseau des centres d'art existants.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 131	180.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	0 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	200.000 €	
	Privé	0 €	
	Total	2.200.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 2,5 M€ dédiée aux opérations 611, 612 et 613.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 2,65 M€ dédiée aux opérations 611 et 612.

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>612. Projets à dimension culturelle et patrimoniale relevant des EAT</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Collectivités</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération vise à augmenter le rayonnement touristique des villes concernées, en offrant un panel structuré d'activités liées notamment à la mer et accompagnant ainsi le développement des tourisms verts, sportifs et nautiques. Elle apportera un équipement structurant, pérenne, totalement intégré dans son environnement d'exception selon les règles inspirées du développement durable et d'accessibilité</p> <p>Certains aménagements liés à l'accessibilité participeraient aux projets de labellisation « Tourisme handicap ».</p> <p>Cette opération contribue à la structuration et diversification de l'offre touristique de la destination Martinique. Elle pourra par ailleurs inclure des initiatives de production d'énergie renouvelable à partir des ressources locales</p> <p>Elle s'inscrit dans le cadre des axes 8 (augmenter la création de richesses et d'emplois par la valorisation du potentiel touristique endogène) et 9 (attractivité et inclusion dans les territoires) du programme européen FEDER</p>
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Plusieurs projets communaux sont susceptibles d'être accompagnés prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'EAT de la Pointe Faula</b> de la ville du Vauclin ;</li> </ul> <p>L'aménagement global du site comporte 3 phases : requalification de la plage, de l'arrière plage et aménagement de la frange littorale (phase 1), voies d'accès et parking (phase 2) et aménagements culturels et sportifs publics, hébergements et locaux touristiques privés (phase 3). Le projet concernerait la phase 2 de l'aménagement touristique de la Pointe Faula. Les travaux comprendraient l'aménagement d'accès à la plage et parking de proximité ainsi que l'éclairage public urbain. L'accès principal est situé sur des parcelles appartenant à la commune. Le traitement de la voie d'accès s'effectuera en Haute qualité Environnemental. Un système de récupération des eaux pluviales permettrait leur utilisation à des fins d'arrosage des espaces verts développés et le lavage de certains équipements nautiques. La voie principale de 450m sera aménagée d'un linéaire végétal, de trottoirs aménagés et de l'installation de 4 éoliennes. Les voies secondaires d'accès seront traitées avec un revêtement béton et un éclairage public urbain. Les espaces de stationnement seront également traités en Haute Qualité Environnemental. L'intégration paysagère des espaces de stationnement sera recherchée. L'éclairage public sera alimenté par énergie solaire. À noter que la maîtrise du foncier est assurée mais que le plan de financement de la ville n'est pas encore arrêté.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>l'EAT de Spoutourne</b> de la ville de Trinité ;</li> </ul> <p>Cette zone présente un potentiel fort en développement compte tenu de sa situation géographique, de la diversité des paysages environnants et de l'absence de contraintes majeurs (hormis la partie non constructible de la zone humide de la mangrove). Ce projet comporte 2 phases : une phase d'étude déjà réalisée et une phase d'aménagement concernée par cette opération. Cette phase comprendrait la construction d'un restaurant sur ponton (originalité phare au regard de l'offre existante sur l'île), la reconstruction du complexe nautique actuel (voile, télési, kayak...), 200m<sup>2</sup> de locaux commerciaux à louer, la réalisation d'équipements sportifs et techniques, des aires de stationnement, la réalisation des VRD liés aux bâtiments ainsi qu'un parc sportif. Cet espace de loisirs et sportif s'adressera aux touristes, aux scolaires, aux sportifs de haut niveau et au grand public.</p>

- les EAT des communes **Trois-Ilets, Anses d'Arlets, Diamant et Sainte-Anne**

Le contenu de cette action vise à mettre à la disposition des promoteurs potentiels des espaces aménagés et viabilisés pour l'accueil d'équipements hôteliers, para-hôteliers de services et de structures d'animation correspondants. Il s'agira notamment de mettre en œuvre la stratégie d'aménagement définie pour chacune des zones touristiques créées ou restructurées, maîtriser le foncier, réaliser les équipements d'infrastructures et les équipements complémentaires et réaliser le traitement paysager et les espaces verts d'accompagnement. Les actions éligibles concerneront la réalisation des projets d'investissements publics pour le tourisme. Les actions d'études et d'assistance technique concernant le montage des projets en infrastructures touristiques se déclineront selon les 3 volets suivants : opérations visant à l'aménagement et l'équipement des espaces touristiques nouveaux aménagés et viabilisés pour l'accueil d'équipements hôteliers et de services structurants, développés comme de véritables pôles touristiques (volet 1), opérations d'aménagement et d'équipement des espaces ludiques du SAR/SMVM (volet 2) et opérations de restructuration des zones touristiques anciennes visant à requalifier ces espaces (volet 3). L'accompagnement des communes par la Région couvre l'ensemble des prestations relatives à l'aménagement de ces espaces touristiques : réalisation des études de faisabilité, de programmation, d'assistance à la passation de contrats de prestations de service et à la conception des travaux, d'assistance à la passation des contrats de travaux, jusqu'à la réalisation et à la réception des travaux. Il s'agira d'assurer la pleine maîtrise du processus de mise en œuvre des projets d'aménagement et d'équipement de ces EAT, tant sur les aspects organisationnels, techniques, juridiques, et de haute qualité environnementale, pour la programmation des opérations à venir. Ces espaces aménagés et viabilisés pour l'accueil d'hébergements hôteliers et de services structurants seront organisés autour de véritables pôles touristiques.

Par ailleurs, cette opération pourra soutenir le développement touristique des villages étapes du **GR1** pour garantir les retombées économiques et sociales du projet au niveau des 5 communes étape. Cela permettra ainsi de contribuer à développer un réel produit « randonnée » susceptible d'être mis en avant et promu auprès des agences de voyages.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	500.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	200.000 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	400.000 €	
	Privé	0 €	
	Total	4.160.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 2,5 M€ dédiée aux opérations 611, 612 et 613.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 2,65 M€ dédiée aux opérations 611 et 612.



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>613. Infrastructures culturelles de premier plan</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à doter la Martinique d'équipements culturels emblématiques qui soient des espaces de découverte, connaissance, expression et exposition de la culture martiniquaise et du génie de ses artistes.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération pourrait soutenir les phases d'étude et d'amorçage des projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>le Musée des Cultures Caribéennes :</b>  Ce lieu présenterait les différentes composantes de la société martiniquaise et caribéenne : histoire, ethnologie, traditions culturelles. Il s'agirait d'un bâtiment d'envergure de par une grande signature de l'architecture qui pourrait s'installer à la Poterie des Trois-Ilets. Le public visé serait à la fois un public local mais également touristique. Une grande place à l'animation et à la pédagogie serait laissée, basées sur les technologies de pointe et faisant appel à l'événementiel. Ce musée s'appuierait sur un fonctionnement en réseau, au plan local, en synergie avec tous les autres musées, caribéen et international. L'étude de faisabilité est en cours avec une échéance prévue pour juillet 2015.</li> <li>• <b>le centre des arts et littératures afro-caribéennes dédié à Aimé CÉSAIRE :</b>  Ce projet porterait la réhabilitation de l'ancien Palais de Justice Camille DARSIERES (dont la toiture, les menuiseries extérieures et le second œuvre). Ce lieu accueillerait une galerie d'Art Moderne, un café-théâtre, un lieu d'accueil pour les touristes, des espaces de danse et d'expression corporelle ainsi que des espaces audiovisuels avec bornes interactives.</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	200.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	0€	
	Europe	520.000 €	
	Autres Publics	110.000 €	
	Privé		
	Total	1.100.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 2,5 M€ dédiée aux opérations 611, 612 et 613.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>621. Dispositif d'appel à projet en faveur de l'export et PRIE</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional / Chambres consulaires / Privés</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'objectif de cette opération est de mieux insérer les entreprises martiniquaises dans leur contexte géographique tout en améliorant leur capacité à l'export notamment vers les marchés de la Caraïbe. Cette opération s'inscrit en cohérence avec les programmes opérationnels européens, notamment avec l'objectif thématique 3 des PO-FEDER visant à soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation. Il sera important de rechercher une bonne articulation de ce dispositif avec les autres financements de l'État dans ce domaine, en particulier les actions de la BPI (prêt à l'export, garantie de projets à l'international, assurance Coface).</p> <p>Elle permettra également de renforcer l'action de la Région en matière d'identification et d'accompagnement des entreprises à l'export, et, notamment, à faire progresser le nombre d'entreprises exportatrices, accroître le CA Export, installer l'export dans la durée et créer une synergie d'actions entre les partenaires Export. Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) fixe en effet des priorités d'action, des objectifs et des calendriers notamment en termes de secteurs et de pays prioritaires. Il organise sur le territoire, les acteurs de soutien à l'international en associant l'ensemble des acteurs concernés, à savoir les chambres consulaires, les CCEF et la Banque Publique d'Investissement (BPI) incluant le réseau régional d'UBIFRANCE.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération consiste à mettre en place un dispositif pour accompagner les démarches à l'export. Les entreprises retenues pourront bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, diagnostic et plan d'actions, intégrant une prospection des marchés ainsi qu'un suivi des contacts.</p> <p>Par ailleurs, la mise en œuvre du PRIE se fera sur deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coupler l'offre régionale à la demande des pays (stratégie couple produit-marché présentée dans le PRIE selon les 4 thématiques principales : mieux se nourrir, mieux se soigner, mieux communiquer et mieux vivre en ville) ;</li> <li>• renforcer l'accompagnement des ETI et PME à fort potentiel en assurant un accompagnement personnalisé pour des entreprises qualifiées de stratégiques et en faisant progresser le nombre de PME et ETI exportatrices en trois ans.</li> </ul> <p>Il est proposé une formulation et un chiffrage d'objectifs globaux et opérationnels sur la période de 2014 à 2020. Un comité de pilotage export (Copil Export) sera constitué des partenaires suivants : le Conseil Régional, la Maison de l'entreprise, l'État, Business France, la CCIM, la COFACE, la BPI, les CCEF, les Douanes, l'AMPI, le MEDEF, la CGPME, la FTPE, la Chambre de l'agriculture, la Chambre de métiers et de l'artisanat, et le CRPMEM. Ce Copil se réunira pour les grandes orientations et le suivi des actions. Une évaluation annuelle sera effectuée à partir d'indicateurs identifiés.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	250.000 €
	Conseil Régional		250.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		600.000 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		300.000 €
	Total		1.400.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 450.000€ dédiée aux opérations 621, 622 et 623.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 880.000€ dédiée aux opérations 621 et 622.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>622. Renforcement du dispositif VIE</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Chambres consulaires / Privés</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	Il s'agit, conformément aux orientations envisagées par le PRIE (Plan Régional d'internationalisation des entreprises) d'intensifier le dispositif V.I.E (Volontariat International en Entreprise) dans la Région Caraïbe.		
<b>DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	Ce dispositif pourrait prendre la forme d'une prise en charge du salaire à hauteur de 50 %, en cofinancement des 50 % déjà mobilisés dans le cadre de la convention Ubifrance. L'objectif visé est d'accompagner 5 entreprises par an.		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	100.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général	0 €	
	Europe	<i>(à titre indicatif)**</i>	
	Autres Publics	0 €	
	Privé	120.000 €	
	Total	600.000 €	

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 450.000€ dédiée aux opérations 621, 622 et 623.

\*\* La participation de l'Europe est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de la Région et sera prise dans une enveloppe de 880.000€ dédiée aux opérations 621 et 622.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>623. Mutualisation d'une fonction support pour coordonner les opérations logistiques</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Chambres consulaires / Privés</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à contribuer au développement commercial des entreprises martiniquaises sur les marchés nationaux et européens.</p> <p>Le principal objectif de ce projet est de mettre en place une organisation mutualisée continue pour favoriser les opérations logistiques et le développement commercial vers les marchés français et européens. Les marchés nationaux seront ciblés en priorité en raison du fort potentiel et de la proximité géographique qu'ils représentent.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il s'agira d'accompagner financièrement la mutualisation d'une fonction support assurant d'une part la coordination des opérations logistiques (transport, stockage, distribution...) et d'autre part la prospection commerciale et l'animation du réseau de distribution sur les marchés extérieurs (construction d'une offre collective, référencement des produits, opérations de promotion...).</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	100.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général		0 €
	Europe		280.000 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		120.000 €
	Total		600.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 450.000€ dédiée aux opérations 621, 622 et 623.

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>631. Soutenir la structuration de filières</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Conseil Régional / Chambres consulaires / Privés</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>La Martinique présente un tissu économique atomisé, centré sur les services. La taille restreinte du marché local favorise en effet la prédominance d'un tissu d'entreprises individuelles et de petites entreprises. Sur les 37.000 établissements hors secteur agricole que compte le territoire, 80 % ont entre 0 et 9 salariés, et près de 85 % de la valeur ajoutée est produite par le secteur tertiaire.</p> <p>Cette opération vise la mise en place d'opérations ponctuelles de coopération permettant d'améliorer l'environnement économique d'un groupe d'entreprises.</p> <p>Il s'agit de faciliter et développer l'activité économique de filières pour soutenir le développement production ou de services, d'assurer un approvisionnement correct de l'île par la mise en œuvre d'actions communes conforme à l'intérêt général, d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché, d'accompagner les mutations économiques et de faciliter les mutualisations.</p> <p>Cette mesure soutiendra aussi des actions et expérimentations d'accompagnement des entreprises qui visent à renforcer leur compétitivité, leur mutation et la performance des territoires (développement territorial).</p>
DESRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Les <b>actions collectives</b> de structuration de filière permettraient d'une part de renforcer le tissu économique local à travers des actions de promotion sur un certain nombre de thèmes stratégiques (coopérations interentreprises, normalisation, certification, essais et qualité) afin de répondre aux besoins communs à plusieurs entreprises dans une même action. Elles se traduiraient également par des actions visant à développer la coopération interentreprises au travers de prestations collectives de conseil et de formation en vue du développement de services communs ou d'échanges et de diffusion de bonnes pratiques. Enfin, elles proposeraient un soutien d'actions concourant au renforcement du tissu économique, notamment en matière de veille et de connaissance du tissu industriel, d'opérations exemplaires au plan régional (aide au démarrage ou au développement de pépinières, de technopoles, assistance technique, transferts de technologies...) et de sensibilisation (diffusion de l'information) ou de mise en œuvre d'actions sur un thème précis comme l'intelligence économique, le développement durable, la normalisation, l'action commerciale, la gestion des ressources humaines, le financement de l'entreprise, la création-transmission d'entreprises, la performance des entreprises, ou l'innovation et la technologie.</p> <p>Plusieurs actions collectives sont pré-identifiées et pourront être accompagnées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ un <b>outil de mutualisation au service de projets économiques</b>. L'outil pourra financer l'émergence ou la structuration des filières en accompagnant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'animation propre au financement permanent des regroupements ;</li> <li>• l'animation relative aux actions mutualisées ou collectives ;</li> <li>• les projets collaboratifs ou collectifs ;</li> <li>• les études de faisabilité (par exemple l'identification des marchés potentiels ou encore la caractérisation du marché) ;</li> <li>• l'assistance au regroupement de fonctions supports des entreprises (assistance financière, ressources humaines, qualité, marketing, système d'information par exemple).</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette action collective associerait plusieurs PME en plus du porteur de projet (un groupe d'au moins 5 entreprises serait souhaitable). Les grandes entreprises peuvent participer aux actions collectives en tant que partenaires. Elles apportent leurs connaissances ou des moyens (supports, locaux, personnels) valorisés dans les ressources de l'action.</p>

- ◆ **pépinières, incubateurs ou hôtels d'entreprises.**
- ◆ **Démarches expérimentales et innovantes d'accompagnement pour renforcer la croissance, de compétitivité et pour l'emploi :** Médiation économique ; animation du Haut conseil de la commande publique...
- ◆ un **pôle aquacole**. Ce projet comporterait un Centre Régional d'Application Aquacole de Martinique (CERAAM) qui serait un centre technique aquacole interrégional ainsi qu'une Zone d'Activités Aquacoles (ZAA) et serait situé au Robert. Il se traduirait par la création d'une unité expérimentale (avec écloserie, salle d'algues, salle de proies vivantes, élevage larvaire, nurserie, salle de gestion de géniteurs d'ombrine et autres espèces testés à l'élevage), d'une unité pilote de grossissement (bassins en terre et bacs hors sol, ainsi que des structures en mer) et l'aménagement d'une zone viabilisée pour assurer toute la logistique relative à la gestion de plusieurs fermes aquacoles marines.
- ◆ un cluster dans le secteur du **bâtiment pour le logement social** afin de structurer la filière du logement social privé, intensifier et sécuriser les relations du secteur avec les donneurs d'ordre, renforcer les compétences des acteurs de la filière par de la professionnalisation/GPEC, respecter les réglementations techniques et environnementales en vigueur (RTAADOM), développer une stratégie commune de mutualisation des charges et des approvisionnements au sein de la filière et mettre l'innovation au cœur du système.
- ◆ une structure, de type **couveuse d'activités agricoles**, permettant aux jeunes agriculteurs souhaitant s'installer d'expérimenter pendant 1 à 2 ans la viabilité économique des cultures qu'ils entendent développer tout en se formant. Les objectifs de cette couveuse d'activités et d'entreprises agricoles seront principalement :
  - de mettre à disposition des porteurs de projets agricoles des prestations de type incubateur pour les porteurs de projets agricoles ;
  - d'apporter un cadre pour réaliser des tests agricoles tout en bénéficiant de l'appui technique d'un réseau d'experts et d'agriculteurs-tuteurs formés et toujours en activité ;
  - de lancer les productions sur des parcelles prêtées par la couveuse, qui aide à la promotion et à la commercialisation via bien souvent des AMAP ;
  - de mettre à disposition du matériel et une expertise technique et d'accompagnement entrepreneurial et administratif.

Le développement d'une filière autour de la **Silver economy** pourra être soutenu au vu de la rapide évolution de la pyramide des âges en Martinique qui devrait faire du territoire le plus âgé de France à l'horizon 2030.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	1.735.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général		0 €
	Europe		12.500.000 €
	Autres Publics		800.000 €
	Privé		6.600.000 €
	Total		29.485.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 18 M€ dédiée aux opérations 631 à 634.

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>632. Développer des plate-formes de mutualisation logistique et des ZAE</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Conseil Régional / Chambres consulaires / Privés</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération vise à développer un lieu de rencontre de l'offre de production locale avec la demande en regroupant les flux de gros sur un site commun permettant concomitamment de mutualiser les investissements et les charges et de développer une logistique adaptée.</p> <p>Il s'agit par ailleurs de favoriser la création d'outils d'entreposage pour assurer les activités de post-acheminement de marchandises ainsi que l'ensemble des activités connexes (gestion des stocks, gestion des commandes, suivi en temps réels des marchandises, conditionnement, livraison) pour garantir aux entreprises martiniquaises de bonnes conditions de compétitivité.</p> <p>Cette opération permettra également de concurrencer les autres circuits de vente et surtout les circuits informels et de lutter contre l'importation, tout en répondant aux attentes actuelles et futures des consommateurs et de la société en général. Elle permettra aussi de favoriser la mise en place de circuits courts de commercialisation permettant à la population de recourir régulièrement à la production agricole martiniquaise.</p> <p>Tout en dynamisant le secteur agricole, cela favorisera l'organisation et la régulation du marché des produits agricoles, la structuration de l'offre (volume, normalisation, prix) et d'instaurer de la transparence dans les transactions afin de faciliter la remontée de données statistiques pour mieux connaître les volumes produits et commercialisés.</p>
DESRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération pourra prendre la forme d'un <b>Marché d'Intérêt Régional</b> permettant notamment la rencontre de l'offre de la production locale avec la demande. Ce projet pourrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une plate-forme logistique et commerciale ;</li> <li>• une unité de conditionnement ;</li> <li>• une zone industrielle agroalimentaire (appel à projet Transform – clusters d'IAA) qui puisse accueillir des entreprises agro-alimentaires en phase de démarrage et en phase de maturité afin de leur permettre de trouver une structure opérationnelle avec des équipements adaptés et d'inciter aux échanges sur le retour d'expériences et à la coopération entre les différentes structures ;</li> <li>• un marché de proximité – Espace primeur (cours des halles) qui soit un espace aménagé pour les producteurs qui souhaitent écouler leur marchandise en direct et entretenir un relationnel avec leurs clients. L'avantage est d'offrir des produits toujours frais et des conseils personnalisés ;</li> <li>• un centre de ressource spécialisé et dédié à la Qualité, Hygiène et Sécurité. Il accueillera un pôle R&amp;D orienté vers la qualité et en marge un pôle formation. Il pourrait également accueillir des organismes professionnels accrédités pour la mise en place des normes ISO, HACCP et autres ;</li> <li>• un espace de vie dédié à la réception de différents publics ;</li> <li>• un pôle service commun qui réunisse les services de gestion technique des installations, les services supports aux activités ainsi que l'intendance.</li> </ul> <p>Elle pourra également se traduire par la création et mise en place de <b>Marchés Agricoles Régionaux</b> et le renforcement de <b>marchés de proximité</b>. La localisation des nouvelles infrastructures pourra être retenue en partenariat avec les EPCI et les Communes. Une charte de gouvernance sera mise en place pour s'assurer notamment que les produits écoulés ne seront que d'origine martiniquaise (mise en place d'une traçabilité) et précisera les modalités de fonctionnement. Cette charte est</p>

indispensable notamment pour planifier la nature et les quantités des produits qui seront mis en marché. Un signe distinctif de qualité sera créé afin d'identifier et d'assurer la promotion des produits de nos terroirs. Cette opération passera par un appel à projets pour la gestion des plate-formes et pour la mise en place de petites unités de transformation artisanales. Ces plate-formes proposeront à minima une halle équipée de chambres froides, accueillant des petites unités de transformation et la partie administrative ainsi qu'un quai de débarquement équipé de balances et de petits étals de vente (type carbets) intégrés dans un aménagement paysager.

Pourront également être financés les projets suivants :

- un projet de **plate-formes mutualisées pour l'acquisition d'intrants** à destination des entreprises agro-alimentaires pourra aussi être soutenu. Il s'agira d'accompagner financièrement la mutualisation d'une fonction support assurant : l'animation et la coordination des achats groupés et de la logistique de transport entre les entreprises de la Grappe, les différents fournisseurs et prestataires, en lien avec le chef de projet INOVAGRO, ainsi qu'une veille mutualisée des achats avec la recherche de fournisseurs et la négociation des coûts et ce dans le but d'optimiser les flux intrants et réduire les frais d'approche liés.
- le projet **TITAN** qui consiste en la mutualisation des moyens immobiliers, logiciels, matériels et organisationnels au profit des entreprises martiniquaises, avec des moyens adaptés à chaque typologie d'entreprise (TPE et PME-PMI). Dans ce cadre, une seule structure effectue des opérations de stockage, dégroupage, reconditionnement des marchandises reçues, suivi de stock et inventaire, le tout avec un service « à la carte » pour les entreprises) permettant à une entreprise de mutualiser ses moyens de la chaîne de stockage à la livraison, et d'autre part une mutualisation d'avantages sociaux via une « plate-forme CE » sur internet qui propose aux salariés des entreprises participantes l'accès à des offres commerciales et de loisirs négociées au préalable par les services de TITAN et donc avec des réductions de groupes et des offres plus avantageuses. Ce projet s'adresse aux petites entreprises et petits comités d'entreprise qui n'ont pas la taille critique pour bénéficier de ces avantages.
- **La création ou le développement de zones d'activité économique (ZAE)** dont par exemple celles dédiées à la préservation et la valorisation de la biodiversité en Martinique, sur le territoire des villes du Lamentin et de Rivière Salée. Des services communs tels qu'une plate-forme logistique de distribution mutualisée, une plate-forme logistique « acquisition d'intrants » ou des services d'appui aux activités (secrétariat, accès salles de réunion, gestion de la sécurité du site et des prestations de maintenance générale) pourront y être installés. Le site présentera également une offre diversifiée de services transverses et petits commerces : restauration, épicerie / supermarché, pharmacie, centre médical, salle de sports, crèche. Il pourrait par ailleurs être envisagé d'y implanter une résidence pour chercheurs, ainsi qu'une zone flexible dédiée aux marchés hebdomadaires de vente de légumes bio, panier bio...
- La création, l'extension et l'amélioration de **zones d'activités industrielles et artisanales**

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	4.300.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	
	Conseil Général		0 €
	Europe		14.650.000 €
	Autres Publics		4.000.000 €
	Privé		4.000.000 €
	Total		32.700.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 18 M€ dédiée aux opérations 631 à 634.



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>633. Créer un fonds d'ingénierie touristique</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Chambres consulaires / Comité Martiniquais du Tourisme / Privés</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le fonds d'ingénierie touristique doit faciliter l'accès des entreprises touristiques à l'axe stratégique inscrit au PO 2014-2020 et qui s'intitule : « Améliorer la compétitivité des entreprises Martiniquaises par l'augmentation de l'offre de financement adaptée, la structuration et la diversification de production ».</p> <p>Le Fonds d'ingénierie touristique proposé serait chargé d'accompagner le montage des projets dans une logique de qualité et de développement durable, ainsi que d'apporter une expertise indépendante et un conseil technique aux professionnels, dans une logique d'anticipation de l'évolution qualitative de la demande. Il devrait favoriser l'émergence de produits et de clientèle de diversification pour la destination.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'accompagnement devrait notamment cibler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élaboration d'un diagnostic physique, organisationnel et financier ;</li> <li>• l'identification de différents scénarii possibles sur le plan physique, organisationnel et financier ;</li> <li>• la définition d'un programme d'investissements pour le scénario retenu.</li> </ul> <p>Le fonds d'ingénierie touristique pourra ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• apporter une expertise indépendante et un conseil technique aux professionnels de la branche hôtellerie confrontés à un enjeu majeur de restructuration dans une logique d'anticipation de l'évolution qualitative de la demande ;</li> <li>• apporter une expertise et un conseil technique au Comité Martiniquais du Tourisme (CMT) ou à un groupe de professionnels dans le cadre de la mise en place de produits d'appels permettant de référencer la destination au niveau international ;</li> <li>• apporter une expertise et un conseil technique au CMT, à la CCIM et aux groupements de professionnels dans le cadre de la mise en place de séjours clefs en main à destination des touristes de la Caraïbe avec prise en charge des procédures de visa et d'assurance. Une étude préalable sur les différents cas de figure relatifs à ce dernier est préconisée.</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	800.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)*</i>	675.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		1.600.000 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		925.000 €
	Total		4.000.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 18 M€ dédiée aux opérations 631 à 634.

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>634. Développement et compétitivité des filières agricoles</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Privés (exploitants agricoles, entreprises agroalimentaires ou structures collectives)</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération s'inscrit en lien avec le Programme de Développement Rural de Martinique (PDRM) 2014-2020 et notamment les mesures 4.1, 4.2 et 4.3.</p> <p>Elle entend permettre d'une part de développer des réseaux d'irrigation collectifs permettant une sécurisation de la production agricole en qualité et en quantité, tout en assurant un usage durable et économe de la ressource en eau. D'autre part, il s'agit de contribuer à accroître en quantité et en qualité les productions tournées vers le marché local pour améliorer le taux de satisfaction de la demande et améliorant les infrastructures et la productivité des exploitations.</p> <p>Enfin, cette opération vise à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles et des entreprises chargées de la commercialisation et/ou de la transformation des produits agricoles par la mise en place d'ateliers de transformation ou de commercialisation annexés aux exploitations agricoles, l'adaptation de la production agricole et agroalimentaire aux exigences des nouveaux dispositifs réglementaires, notamment en matière d'environnement, de maîtrise du risque sanitaire et de maîtrise du risque professionnel et la valorisation alimentaire et non-alimentaire des productions agricoles et des produits transformés, en incitant la diversification des débouchés et en assurant l'accroissement de leur valeur ajoutée.</p>
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération pourra notamment accompagner les projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Modernisation des exploitations agricoles dans un souci de double performance économique et environnementale (priorité 1) :</b></li> </ul> <p>Ce projet concerne le soutien des investissements matériels des exploitants : traction, travail du sol, semis et plantation, destruction du matériel végétal, traitement et fertilisation, récolte, travaux lourds agricoles, transport, conditionnement, entretien, outils informatiques, matériel de surveillance, matériel apicole et ruches, matériel hors sol. Il s'agit par ailleurs de soutenir les investissements d'installation hydrauliques individuelles (drainage, réserve d'eau, retenue collinaire, stabulation, clôture, contention, irrigation et ferti-irrigation) ainsi que les équipements d'assainissement, de stockage, de conditionnement, de traitements des effluents et tous déchets de l'exploitation pouvant avoir un impact négatif sur l'environnement et la ressource en eau. Par ailleurs, il pourra financer l'achat d'équipements d'agro-météorologie et la construction de bâtiment et aménagements pour l'élevage, les cultures (serres), le stockage et le conditionnement.</p> <p>Ce projet concerne également l'acquisition de plants, plantation et replantation pour des cultures pérennes et l'entretien sur 2 ans des nouvelles plantations de vergers, sur la base d'un coût forfaitaire validé. À noter que les plantations de cultures pérennes ne sont éligibles que s'il s'agit de nouvelles variétés par rapport à celles déjà en place, ou lorsque ces plantations interviennent avant la fin du cycle de vie naturel de la plante à des fins d'augmentation de la productivité pour les parcelles existantes. Il pourra favoriser le désenclavement du parcellaire agricole (voiries et chemins d'exploitation) et l'amélioration foncière de l'exploitation (travaux de plantation et replantation, épierrage, remodelage, drainage, défrichage, amendements calciques et organiques) dans le cadre de l'amélioration du potentiel agronomique des sols.</p> <p>Enfin, ce projet pourra prendre en charge les dépenses immatérielles directement liées à un investissement physique et nécessaires à sa préparation ou à sa réalisation. Les investissements immatériels non liés à un investissement physique pourraient être retenus comme éligibles s'ils sont prévus en cohérence avec une opération (réalisée ou envisagée) comportant un investissement physique. Ils seront autant que possible précédés ou suivis d'un investissement physique ou d'une modification de pratique. Enfin, les investissements immatériels tels que les droits d'auteur, marques commerciales, brevets, licences, et logiciels informatiques pourront être soutenus.</p>

- **Investissements en transformation, commercialisation et/ou développement de produits agricoles (priorité 2) :**

Ce projet pourra soutenir des investissements matériels tels que la construction, acquisition ou amélioration d'un bien immobilier, l'achat de machines, équipements, ou programmes informatiques et logiciels spécifiques, les frais liés à la prévention des risques pour la protection des personnes et de l'environnement, ou encore les investissements relatifs à la création ou à la rénovation d'ateliers de transformation, de conditionnement, de stérilisation et de stockage en chambre froide des produits.

Il pourra également financer les investissements immatériels directement liés à un investissement physique éligible et nécessaires à sa préparation ou à sa réalisation, notamment les études préalables, analyses de sols, honoraires d'architecte, frais d'expertise juridique, technique ou financière, frais de notaire, mais également les investissements immatériels tels que les droits d'auteur, marques commerciales, brevets, licences et logiciels informatiques liés aux investissements ci-dessus.

- **Infrastructures collectives d'irrigation (priorité 3) :**

Ce projet pourra se traduire par des travaux de rénovation, d'amélioration et d'extension des réseaux destinés à permettre l'accès à l'eau aux surfaces agricoles, des travaux d'équipement et de gestion des réseaux dont notamment la télégestion, l'aménagement des retenues, prises d'eau, stations de pompage et réservoirs existants ainsi que la construction des nouvelles infrastructures nécessaires pour garantir l'accès à l'eau. Sont également concernées les dépenses immatérielles en lien direct avec ces investissements, à savoir les études préliminaires (hydrologie, topographie, géotechnique), les enquêtes d'intention et enquêtes publiques et enfin les études globales (contrôle technique, contrôle qualité, contrôle sécurité et protection de la santé). Par contre les équipements hydrauliques individuels sont exclus de ce projet.

- **Développement d'exploitation aquaponique (priorité 4) :**

L'objectif recherché est le développement d'activités de transformation en agro-alimentaire sur le territoire, respectueuse de l'environnement. Cette opération favorisera par ailleurs les circuits courts dans les domaines de la pêche et de l'agriculture, en lien avec l'axe 3 des PO européens. Ce projet a été lauréat dans le cadre des appels à projet Transform, Matnik Solid et pré-sélectionné dans le cadre du concours national des créations d'entreprises innovantes.

Le projet consiste à cultiver des légumes, salades et herbes aromatiques, de fumer du poisson et de commercialiser ces productions en grandes surfaces, aux restaurants et aux particuliers directement sur l'exploitation en utilisant la technique de l'aquaponie.

Il s'agit d'une forme de culture mettant en symbiose un élevage de poissons et une production de culture maraîchère. Ce système permet de cultiver des légumes et autres plantes dans de l'eau sans utiliser de pesticides, engrais ou autres apports extérieurs chimiques. Un grand récupérateur d'eau de pluie sur le bâtiment d'exploitation permettra de subvenir aux besoins liés à l'évaporation de l'eau qui circule en continu en circuit fermé. Le fumage de poissons en lui-même n'aura pas d'impact direct sur l'environnement. À terme, l'utilisation de la bagasse de canne est envisagée pour valoriser une partie des déchets issus de la production de rhum.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123 et 154	(dont 700.000€ valorisés)	3.055.000 €
	Conseil Régional	(à titre indicatif)*		3.725.000 €
	Conseil Général			1.400.000 €
	Europe	(FEADER)		47.000.000 €
	Autres Publics	(ODEADOM et dotation Jeunes Agriculteurs)		430.000 €
	Privé			21.990.000 €
	Total			77.600.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 18 M€ dédiée aux opérations 631 à 634.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>641. Achat d'un 4<sup>ème</sup> portique</b>																																	
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Grand Port Maritime de la Martinique</b>																																	
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Il est indispensable de prolonger les investissements conséquents réalisés dans les infrastructures portuaires ces dernières années afin de mettre à niveau la compétitivité du port de Fort de France par rapport aux ports caribéens et latino-américains. L'enjeu est de capter une part des 1,5 à 1,8 millions d'EVP de trafic additionnels qu'implique l'ouverture du 3<sup>ème</sup> jeu d'écluse du Canal de Panama et dont la fin des travaux est prévue pour décembre 2015.</p> <p>L'objectif est donc bien de se doter des infrastructures permettant de répondre aux besoins actuels et futurs de transbordement dans la Caraïbe en développant l'activité de transbordement de marchandises en provenance d'Asie et d'Amérique, en complémentarité avec le Grand Port de Guadeloupe. Cela permettra également de saisir l'opportunité de nouveaux flux de matières premières, semi-produits et autres intrants pour organiser des remontées de filières productives en Martinique.</p> <p>Le terminal de la Pointe des Grives, mis en service en 2003 est un terminal moderne et performant et qui, couplé à un programme d'extensions, répond aux exigences des armateurs à la fois en termes de traitement des volumes d'accueil dans la perspective du transbordement et à l'évolution inéluctable de la taille des navires.</p> <p>Une fois étendu dans sa configuration optimale, le terminal sera en capacité d'accueillir deux Panamax à quai. Ces navires de capacité proche de 5.000 EVP doivent être traités rapidement du fait d'une part de leur calendrier d'escale et aussi des coûts induits aux armateurs du fait de leur immobilisation. Ainsi la mise en œuvre d'une exploitation optimisée de ces navires permettra le croisement de deux Panamax et le franchissement d'un nouveau cap en termes de transbordement.</p> <p>L'atteinte de cet objectif fera du terminal, un hub régional à part entière, avec la mise en connexion de nombreuses dessertes régionales et les répercussions induites sur le développement des activités commerciales de la Martinique. Le traitement de ces flux nécessite <i>ad minima</i> l'acquisition d'un quatrième portique.</p>																																	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération consiste en l'achat d'un quatrième portique permettant d'augmenter la capacité de transbordement du terminal de la Pointe des Grives.</p> <p>Ci-après un calendrier estimatif des délais (en semestres) de réalisation de cette opération.</p> <table border="1" data-bbox="389 1361 1447 1503"> <thead> <tr> <th></th> <th>S0</th> <th>S1</th> <th>S2</th> <th>S3</th> <th>S4</th> <th>S5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>COMMANDE</td> <td></td> <td style="background-color: #f4a460;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>FABRICATION</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #6699cc;"></td> <td style="background-color: #6699cc;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MISE EN SERVICE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #c0c090;"></td> <td style="background-color: #c0c090;"></td> </tr> </tbody> </table>							S0	S1	S2	S3	S4	S5	COMMANDE							FABRICATION							MISE EN SERVICE						
	S0	S1	S2	S3	S4	S5																												
COMMANDE																																		
FABRICATION																																		
MISE EN SERVICE																																		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 203	<i>(à titre indicatif)*</i>			4.200.000 €																												
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)**</i>				50.000 €																												
	Conseil Général					0 €																												
	Europe					2.950.000 €																												
	Autres Publics					2.400.000 €																												
	Privé					2.400.000 €																												
	Total					12.000.000 €																												

\* La participation de l'État est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 7,36 M€ dédiée aux opérations 641, 642, 643 et 644.

\*\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>642. Réalisation de bâtiments de reconditionnement et d'entrepôts logistiques pour le trafic inter-îles</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Grand Port Maritime de la Martinique</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à permettre au Grand Port de la Martinique de disposer d'infrastructure à même d'absorber l'augmentation du volume de marchandises traitées de par la hausse du trafic attendue et la diversification des provenances et destinations desservies.</p>		
<b>DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le projet envisagé consiste en la réalisation d'entrepôts logistiques inter-îles pouvant être un levier au trafic régional de marchandises. Le développement du cabotage nécessite et du transport maritime de courte et moyenne distance implique la création d'un centre de reconditionnement des marchandises issues des flux transocéaniques pour en permettre l'irrigation en plus petites quantités des différents marchés régionaux ciblés.</p> <p>Par ailleurs, cette opération pourra également contribuer au développement de zones logistiques d'arrière port à même d'améliorer le traitement global d'un conteneur. En effet, le développement d'un hinterland pour le GPMLM permettrait de faciliter le stockage, conditionnement, dispatching des marchandises dans un souci d'optimisation et de rationalisation des flux, en bonne articulation avec les entrepôts logistiques pour le trafic inter-îles.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 203	(à titre indicatif)* 860.000 €
	Conseil Régional		(à titre indicatif)** 50.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		490.000 €
	Autres Publics		600.000 €
	Privé		0 €
	Total		2.000.000 €

\* La participation de l'État est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 7,36 M€ dédiée aux opérations 641, 642, 643 et 644.

\*\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>643. Aménagement du bassin du Radoub</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Grand Port Maritime de la Martinique</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le bassin du Radoub est un outil unique dans la Caraïbe permettant d'accueillir des chantiers navals d'importance. Ce secteur exploité actuellement par la société SIGBR permet de répondre aux besoins de nombreux armateurs, mais du fait de sa configuration actuelle et des séquençages des opérations, il n'autorise pas le développement d'autres activités industrielles sur le site.</p> <p>Une modernisation des équipements critiques est nécessaire (pompes, grue, bateau porte, équipements électriques) pour permettre de poursuivre l'activité industrielle mais aussi d'élargir l'offre commerciale vers de nouveaux marchés porteurs (yacht) et de répondre à la problématique de démantèlement des navires, dont la filière de traitement n'est à ce jour pas mise en place du fait notamment de l'absence de site dédié.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	Le GPMLM prévoit le renforcement des dispositifs de pompes, le renforcement des capacités de levage du site et l'augmentation des puissances électriques disponibles, sur le site du bassin du Radoub.		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 203	(à titre indicatif)* 1.250.000 €
	Conseil Régional		(à titre indicatif)** 50.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		300.000 €
	Autres Publics		400.000 €
	Privé		0 €
	Total		2.000.000 €

\* La participation de l'État est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 7,36 M€ dédiée aux opérations 641, 642, 643 et 644.

\*\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>644. Transition énergétique de l'Hydrobase</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Grand Port Maritime de la Martinique</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>La société ALBIOMA va mettre en service à l'horizon 2015-2016 une centrale électrique fonctionnant à la biomasse. Les ressources en matière première sur l'île pouvant être insuffisantes, cette dernière doit donc avoir recours si nécessaire à l'importation de matière première. Soucieux de permettre l'émergence de cette filière énergétique, et souhaitant diversifier ses activités, le GPMLM a proposé à ALBIOMA un site d'accueil sur l'Hydrobase pour son hangar et son matériel de déchargement. L'investissement prévu par ALBIOMA est de l'ordre de 10 M€ pour ce projet.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Afin de permettre l'exploitation de ce hangar de stockage, le GPMLM doit conduire sur des travaux d'adaptation sur l'Hydrobase au niveau de la desserte de fluide, de l'énergie et de l'éclairage du site.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 203	(à titre indicatif)* 1.050.000 €
	Conseil Régional		(à titre indicatif)** 50.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		900.000 €
	Autres Publics		600.000 €
	Privé		0 €
	Total		2.600.000 €

\* La participation de l'État est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 7,36 M€ dédiée aux opérations 641, 642, 643 et 644.

\*\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>645. Appontement Carriers de Saint-Pierre et terminal granulats de la Pointe des carrières</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Grand Port Maritime de la Martinique</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>La mobilité en Martinique se caractérise par un accroissement continu du trafic routier générateur d'une congestion croissante. Le transport terrestre de marchandises contribue fortement à la saturation du réseau alors même que les principaux points économiques et industriels de la Martinique se trouvent en zone littorale.</p> <p>Dans ce contexte, il convient d'encourager les initiatives prises par les acteurs locaux pour dynamiser le report modal du transport de marchandises et développer des alternatives maritimes à la route.</p> <p>Conformément au décret de la création des Grands Ports Maritimes, le champ d'intervention de ces derniers est étendu à leur circonscription, notion dépassant le simple domaine portuaire et s'étendant au site pouvant faire l'objet d'une interface avec l'activité portuaire. Dans ce cadre, le développement d'un trafic maritime pour le transport des matériaux sur la côte Caraïbe s'intègre parfaitement dans le plan stratégique du Grand Port Maritime de la Martinique tout en apportant des solutions à la Martinique sur la fluidification des flux routiers par le contournement notamment de Saint Pierre et des autres communes pouvant être impactées par ce trafic.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Du fait de la nature des moyens mis en œuvre pour le transport, cette opération entend soutenir la création d'un appontement de type poste roulier sur les secteurs concernés au départ comme à l'arrivée. Le système proposé consiste en une plate-forme de <i>beaching</i> couplée à des ducs d'albe pour l'accostage.</p> <p>Les étapes de mise en œuvre de cette opération pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation d'une étude de faisabilité ayant pour objectif le choix du positionnement adéquat en lien avec les dessertes routières arrières ;</li> <li>• la réalisation d'études d'AVP et PRO (y compris géotechnique) ;</li> <li>• la réalisation d'études environnementales pour la réalisation des dossiers d'études d'impact ;</li> <li>• les travaux comprenant la réalisation d'un appontement à Saint-Pierre et un terminal granulats à la Pointe des Carrières, condition du développement du transport maritime de matériaux de carrière depuis Saint-Pierre.</li> </ul>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 203	<i>(à titre indicatif)*</i> 2.550.000 €
	Conseil Régional	<i>(à titre indicatif)**</i> 150.000 €	
	Conseil Général	0 €	
	Europe	1.500.000 €	
	Autres Publics	1.800.000 €	
	Privé	0 €	
	Total	6.000.000 €	

\* La participation de l'État est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 6,2 M€ dédiée aux opérations 645, 646 et 647.

\*\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>646. Appontement Reynoird au Robert</b>																										
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Grand Port Maritime de la Martinique</b>																										
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	L'existence aujourd'hui d'un trafic varié sur l'appontement Reynoird au Robert justifie pleinement l'intervention du GPM et l'intégration de ce secteur dans le périmètre du GPM pour une homogénéité de traitement sur la Martinique. Ce port secondaire qui reçoit déjà des approvisionnements en direct, pourrait devenir une alternative au trafic poids lourds par la mise en service d'une part d'une ligne maritime assurant la desserte de la côte Caraïbe vers la côte Atlantique, mais également par la création de dessertes entre communes de la façade Atlantique. Une collaboration est déjà engagée avec l'exploitant actuel pour préparer la transition vers le statut portuaire.																										
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise le développement du port de Reynoird au Robert par la réalisation d'un appontement destiné à favoriser la croissance du cabotage maritime de granulats mais aussi de déchets sur la façade atlantique mais aussi vers la côte Caraïbe. Cette infrastructure a également vocation à contribuer à la spécialisation portuaire en servant de base au trafic régional au moyen de navires de petite taille.</p> <p>Bien qu'un ouvrage existe au niveau de l'appontement Reynoird, ce dernier nécessite une mise en conformité technique et réglementaire (réglementation ISPS, douane) afin de pouvoir devenir un port secondaire, dépendant du GPMLM. Cette adaptation exige par ailleurs une vigilance accrue au regard des enjeux environnementaux de la zone.</p> <p>La mise en œuvre de cet ouvrage pourra nécessiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une étude foncière de définition du périmètre ;</li> <li>• la réalisation d'études d'AVP et PRO (y compris géotechniques) ;</li> <li>• la réalisation d'études environnementales pour la réalisation des dossiers d'études d'impact,</li> <li>• les travaux.</li> </ul> <p>Le calendrier de cette opération pourrait être le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="448 1283 1299 1458"> <thead> <tr> <th></th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ETUDE FONCIERE</td> <td style="background-color: #f4a460;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>AVP</td> <td></td> <td style="background-color: #a4c639;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Eimpact</td> <td></td> <td style="background-color: #a4c639;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Epublique</td> <td></td> <td style="background-color: #a4c639;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>TRAVAUX</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #800000;"></td> </tr> </tbody> </table>				2014	2015	2016	ETUDE FONCIERE				AVP				Eimpact				Epublique				TRAVAUX			
	2014	2015	2016																								
ETUDE FONCIERE																											
AVP																											
Eimpact																											
Epublique																											
TRAVAUX																											
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 203	(à titre indicatif)* 2.550.000 €																								
	Conseil Régional	(à titre indicatif)** 150.000 €																									
	Conseil Général	0 €																									
	Europe	1.500.000 €																									
	Autres Publics	1.800.000 €																									
	Privé	0 €																									
	Total	6.000.000 €																									

\* La participation de l'État est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 6,2 M€ dédiée aux opérations 645, 646 et 647.

\*\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>647. Réalisation de coffres d'amarrage (Saint-Pierre et Anses d'Arlet)</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Grand Port Maritime de la Martinique</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	La croisière connaît une montée en puissance en Martinique depuis 2012 après plusieurs années de baisse de fréquentation des croisiéristes. Le maintien de l'activité croisière sur la Martinique passe par un élargissement de l'offre proposée à la fois en termes de site d'accueil mais aussi de typologie d'accueil au regard des navires attendus.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Dans ce cadre, le GPMLM projette la mise en œuvre de structures d'accueil adaptées, de type coffre d'amarrage, sur les sites de Saint-Pierre et des Anses d'Arlet, afin de diversifier les destinations et augmenter la capacité d'accueil.</p> <p>Une mutualisation des infrastructures portuaires pourra être recherchée pour faire en sorte que la gare maritime passagers puisse accueillir éventuellement une liaison sur Fort de France et un trafic inter-îles.</p> <p>L'accueil du segment commercial de la moyenne croisière, plus « haut de gamme », dont le concept est plus centré sur les aspects culturels et historiques du site visité et des excursions, pourra constituer un axe de développement soutenu dans le cadre de cette opération.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 203	(à titre indicatif)* 1.100.000 €
	Conseil Régional		(à titre indicatif)** 150.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		750.000 €
	Autres Publics		500.000 €
	Privé		0 €
	Total		2.500.000 €

\* La participation de l'État est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra des projets présentés et sera prise dans une enveloppe de 6,2 M€ dédiée aux opérations 645, 646 et 647.

\*\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>651. Billettique unique pour le transport terrestre et maritime</b>	
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional / Conseil Général / EPCI / Privés</b>	
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à permettre une interopérabilité des systèmes de transports sur le département de la Martinique en améliorant l'exploitation du service via la mise en place d'un système de tarification intégré et d'une billettique unifiée pour les divers mode de transport collectif de personnes.</p> <p>L'objectif recherché par ce système est d'offrir un service attractif aux passagers, à un coût raisonnable pour la Collectivité qui permette de créer un phénomène de transfert modal afin de s'imposer comme une alternative viable à l'utilisation systématique des voitures particulières.</p> <p>Le développement de l'intermodalité permettra de réduire la pollution produite par une circulation automobile trop importante mais également de réduire les temps de trajet des usagers en améliorant le maillage du territoire par les transports en commun.</p>	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Afin de permettre une gestion optimale des services de transport et de simplifier leur utilisation pour les usagers, il importe de disposer d'outils de logistique modernes et intégrés.</p> <p>Il est donc proposé de développer un système de billettique unique et intégrée qui devra notamment permettre de faciliter les changements de réseaux sur le parcours des voyageurs (passage d'un périmètre de transport ou d'un mode de transport à un autre). Par ailleurs ce système permettra de gérer les stocks de titres confiés en vente au délégataire ou encore de dégager des statistiques du taux de couverture du service au regard de son coût pour la collectivité. Enfin, il permettra de vendre sur différents sites et de façon sécurisée tous les titres de transports proposés mais aussi de connaître le cheminement d'un titre, afin d'obtenir des informations fiables et régulières du taux de fréquentation des lignes.</p> <p>Il pourra être accompagné d'un système d'aide à l'inscription des usagers scolaires permettant notamment de produire des fiches individuelles des usagers scolarisés, de suivre les paiements des abonnements, d'éditer des cartes spécifiques pour les usagers scolaires afin de leur permettre de bénéficier des tarifs spéciaux, de connaître les parcours (points de prise en charge et établissement scolaire de desserte) ainsi que les effectifs transportés, en temps réel, par parcours et véhicule.</p> <p>Un système de gestion des contrôles des services et des usagers qui devra notamment permettre de : contrôler les usagers à bord et les verbaliser en cas de fraude, contrôler l'exécution des services et appliquer les mesures contractuellement prévues à l'encontre du délégataire et enfin sortir des statistiques sur les contrôles et les taux de fraudes constatés ou extrapolés, par ligne et sur tout le réseau et sur la qualité du réseau (respect des horaires, des parcours, des arrêts...).</p>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	0 €
	Conseil Régional	(à titre indicatif)* 620.000 €
	Conseil Général	500.000 €
	Europe	490.000 €
	Autres Publics	140.000€
	Privé	0 €
	Total	1.750.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>652. Information en temps réel sur les horaires des bus, des bateaux et des correspondances</b>	
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional / Conseil Général / EPCI / Privés</b>	
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le réseau de transport de la Martinique est très diversifié, faisant intervenir des bus urbains, des connexions inter-urbaines par taxis collectifs ou bus grande ligne ainsi que les liaisons trans-baie assurées par bateau. Le réseau département par exemple s'appuie sur 46 lignes (38 radiales et 8 transversales) de taxis collectifs exploitées par 348 véhicules pour une capacité de 3.694 places et 16 cars grandes lignes pour 397 places offertes. L'âge moyen du parc est de 15 ans et à ce jour, 314 entreprises sont conventionnées (86%).</p> <p>Les échéances importantes qui se profilent comme la mise en œuvre du TCSP ou encore la délégation de la compétence transport aux Communautés d'agglomération sur leur territoire oblige à une nécessaire réorganisation de ce réseau de transports de personnes, hors périmètre urbain. Les services du TCSP seront exécutés, sur son axe lourd entre la Pointe-Simon, Mahault et Carrère, par des véhicules à haut niveau de service et de grande capacité. Une profonde restructuration du réseau interurbain est donc indispensable afin qu'il s'inscrive en cohérence avec le TCSP.</p>	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à introduire une cohérence et un partage transversal d'information en temps réel sur des données temporelles (comme les horaires, les temps d'attente ou encore les temps de trajet) entre les différents réseaux de transport. Ce système d'information facilitera l'intermodalité des autres services de transport collectif autour du TCSP.</p> <p>Ce système d'affichage des informations aux voyageurs pourra également préciser la position du véhicule attendu grâce à des boîtiers GPS embarqués et afficher le tracé des lignes passant sur le point d'arrêt.</p> <p>Enfin, un système d'information et d'achat par internet à destination des voyageurs pourra venir compléter ce système en facilitant l'information des voyageurs via une plate-forme internet (horaire fixé, horaire estimé...) de calculer le trajet pour sortir d'un point A et arriver à un point B (quelle(s) ligne(s), quel(s)moyen(s) de transport, quel temps de parcours).</p> <p>Un effort d'intégration de ce système avec la billettique intégrée sera à rechercher, notamment pour permettre de recharger son titre de transport directement sur internet.</p>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	0 €
	Conseil Régional	(à titre indicatif)* 1.320.000 €
	Conseil Général	0 €
	Europe	900.000 €
	Autres Publics	280.000 €
	Privé	0 €
	Total	2.500.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>653. Amélioration de l'accessibilité des stations aux personnes à mobilité réduite</b>	
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional / Conseil Général / EPCI / Privés</b>	
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>L'objectif de cette opération est de rendre accessible la chaîne de transport dans sa totalité aux personnes en situation de handicap. La loi n°2005-102 du 11 février 2005, dite loi Handicap, a été adoptée afin d'améliorer la situation des personnes handicapées avec une extension à tous les handicaps : déficience physique, visuelle, auditive, intellectuelle, mentale, cognitive, ou personnes à mobilité réduite (personnes âgées, blessées, enfants, femmes enceintes ou avec un enfant en poussette). Son article 45 stipule que « <i>la chaîne de déplacement qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur inter-modalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite</i> ». Elle définit aussi la mise en accessibilité du réseau de transport ou l'organisation de services de substitution en cas d'impossibilité technique ou financière avérée avant le 12 février 2015. Par contre, la loi n'impose pas de date butoir pour les services spéciaux de transport scolaire à l'horizon 2015.</p> <p>Le Schéma Départemental d'Accessibilité aux services de Transport (SDATr) élaboré par le Conseil Général dresse l'état des lieux actuel et présente les mesures à prendre pour rendre le réseau départemental accessible d'ici 2015, en vertu des prescriptions imposées par le décret 2006-1658 du 21 décembre 2006 et l'arrêté du 15 janvier 2007. Il a été voté par l'Assemblée Plénière du Conseil Général le 29 octobre 2012.</p>	
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le SDATr prévoit différentes actions pour se conformer aux nouvelles exigences comme l'information des usagers, la formation des conducteurs, la définition de 4 axes structurants du réseau départemental définissant les secteurs pilotes, une ligne test dans le Nord Caraïbe, 2 à 3 arrêts rendus accessibles dans les communes, des lignes de substitution en rabattement sur les terminus du TCSP, des lignes de substitution en rabattement sur les 4 axes structurants, ou encore un Transport à la Demande (TAD) avec centrale de réservation. Les investissements induits par la mise en accessibilité des 4 secteurs pilotes entre 2012 et 2023, sont très lourds tant sur le plan des travaux liés aux infrastructures, que des véhicules et de la formation des conducteurs. Sur l'ensemble du réseau départemental, 335 des 563 points d'arrêt présentent les caractéristiques techniques requises pour être accessibles.</p> <p>De plus, aux coûts nécessaires pour la mise en accessibilité, il convient d'ajouter ceux de la mise en œuvre de services de substitution lorsque l'impossibilité technique et financière est avérée. Des transports de substitution doivent être mis en œuvre dans un délai de trois ans à compter de la validation de l'Impossibilité Technique Avérée (ITA) par la Préfecture. Les hypothèses permettent d'évaluer le coût de fonctionnement au kilomètre de ces services, à une fourchette allant de 60€ à 160€ l'Aller /Retour. S'agissant du transport scolaire, et dans l'objectif d'optimiser les conditions financières d'exploitation, le bureau d'étude préconise de lancer après 2015, une étude sur la pertinence de la prise en charge des scolaires handicapés par les transports réguliers.</p>	
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	0 €
	Conseil Régional	(à titre indicatif)* 2.140.000 €
	Conseil Général	853.438 €
	Europe	1.000.000 €
	Autres Publics	506.562 €
	Privé	0 €
	Total	4.500.000 €

\* La participation du Conseil régional est donnée à titre purement indicatif. La participation réelle dépendra de celle de l'État et sera prise dans une enveloppe d'au moins 4,73M€ dédiée aux opérations 641 à 653.

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>661. Promotion des activités de nautisme</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Grand Port Maritime de la Martinique</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	Le port de Fort-de-France dispose dans son enceinte d'une zone dédiée au carénage des bateaux de plaisance et dont la capacité est, à ce jour, limitée. Si le développement de nombreuses marinas sur la Martinique (Étang Z'Abriots, Port Cohé, François...) est une réponse aux besoins croissants des plaisanciers, les capacités globales restent insuffisantes au regard de la demande. Cette démarche de développement des espaces dédiés au stockage et carénage doit s'accompagner d'une réflexion sur l'organisation du secteur plaisance avec l'intégration du Pôle Mer.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	Le GPMLM prévoit le développement d'un port à sec et le positionnement et renforcement du Pôle Mer par la mise en œuvre d'infrastructures portuaires adaptées.		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 203	300.000 €
	Conseil Régional		300.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		900.000 €
	Autres Publics		600.000 €
	Privé		900.000 €
	Total		3.000.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>711. Projet THD</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional / CTM</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	Ce projet vise à permettre à tous les Martiniquais d'avoir accès à une offre internet Très haut Débit à l'horizon 2022. Il est inscrit comme Grand Projet Européen au programme opérationnel FEDER/FSE et s'intègre parfaitement dans la stratégie locale définie dans le SDTAN.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Le déploiement des réseaux très haut débit en fibre optique s'appuie sur le principe national d'inciter les réseaux d'initiative publique (RIP), en complément des initiatives privées, via des financements PIA permettant la réalisation des infrastructures, leur mise en exploitation et la baisse des coûts.</p> <p><b>1- Déploiement par les opérateurs privés</b> Afin de cibler les initiatives privées, préalables à la définition des RIP, un AMII a été lancé en 2013 sur le plan national. En Martinique, seule la zone de Fort de France a été retenue par un opérateur privé, Orange. La convention de couverture de la zone AMII (FDF) a été signée le 28/01/2015 par l'opérateur Orange, la ville de FDF, le Conseil Régional et la Préfecture. Il prévoit la définition de 5 lots géographiques couverts successivement sur 5 ans, soit un total de 44 762 locaux programmés.</p> <p><b>2- Déploiement par l'initiative publique</b> À partir de cet engagement privé, le Conseil Régional a pris l'initiative du RIP Martinique et de la couverture du reste de la Martinique, hors FDF. Ce projet a été validé en novembre 2013 dans le SDTAN, établissant en partenariat entre l'État et les collectivités locales une stratégie permettant d'étudier les conditions opérationnelles du déploiement du THD sur le territoire. Le SDTAN a retenu le scénario qui vise le déploiement du FTTH en priorité sur les zones les moins chères du territoire. Le recours aux solutions de montée en débit en ADSL devra être étudié de manière transitoire dans des zones très ciblées afin de limiter les inégalités constatées sur le territoire. Il s'agit donc de couvrir l'ensemble des foyers et entreprises martiniquaises (131.674 prises hors de FDF). Cette desserte représente environ 4.500 km de fibre optique à mettre en place en réseaux souterrains et aériens. À court terme, une action rapide et efficace vise l'augmentation des débits sur les zones les plus mal desservies à ce jour : 31 sites de montée en débit seront installés en dehors de FDF, ce qui permettra à 15.000 foyers d'accéder à de meilleurs débits. En priorité, la desserte sera donnée à 100 sites prioritaires (lycées et collèges, desserte interne des zones d'activité, sites de santé, mairies...).</p> <p>Le dossier THD Martinique du Conseil Régional, constitué conformément au cahier des charges France Très Haut Débit arrêté le 29 avril 2013, a été déposé en décembre 2013. Ce dossier constitue la phase 1 du projet (2014-2018) représentant un déploiement de 59% de la zone d'initiative publique. Après instruction, la CDC a confirmé le 3 novembre 2014 l'accord préalable de principe au financement par le FSN. Après réponse aux recommandations et conditions posées dans cet accord dans un délai maximal de 2 ans, le financement deviendra définitif. Le coût total du projet (2014-2022) est estimé à 220 M€. Cette opération correspond à la phase 1 du projet.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	PIA	(crédits valorisés) 29.960.000 €
	Conseil Régional		40.000.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		24.500.000 €
	Autres Publics		15.600.000 €
	Privé		0 €
	Total		110.060.000 €



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>721. PRODIGE – Portail régional public pour l'Infrastructure de Données Géographiques (IDG)</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>GéoMartinique</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à permettre le déploiement de PRODIGE, outil logiciel, libre et gratuit, de partage de données géographiques, conformément à la circulaire éponyme du 24 octobre 2007 du Ministère de l'Intérieur et de la DGME adressée aux préfets de région. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la directive européenne INSPIRE et est en lien avec l'axe 2 des programmes européens FEDER 2014-2020. Cet outil permettra naturellement de coller à la doctrine en vigueur sur les Systèmes d'Information Géographique (SIG) territoriaux à savoir, d'une part, la pertinence du niveau régional et la nécessité d'une interopérabilité entre systèmes régionaux, et d'autre part, le respect des référentiels nationaux. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'opération d'acquisition de données géographiques menée dans le cadre du précédent contrat de plan.</p>		
<b>DESSCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>La structure GéoMartinique/SIG972, qui est le Centre Régional d'Information Géographique (CRIGe) pour la région de la Martinique possède à son actif une expérience de 17 années dans la mutualisation de l'Information Géographique sur le territoire. Fort de ses 21 organismes membres, GéoMartinique/SIG972 sera à même de porter le projet de mise en place de l'outil PRODIGE en apportant son expertise et son catalogue de référentiels géographiques et thématiques. Cette structure constitue aujourd'hui un centre de ressources et d'expertise technique, en termes de données et d'outils géographiques, mais également de formation, et est un point focal neutre pour l'animation et l'échange transversal.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 112	70.400 €
	Conseil Régional		0 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		17.600 €
	Total		88.000 €



<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>722. Structurer l'information géographique de Martinique</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>GéoMartinique, Collectivités territoriales</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération vise à doter les décideurs publics des outils performants pour mettre en place des politiques publiques efficaces. Celles-ci nécessitent en effet de plus en plus l'utilisation de référentiels de données géographiques, à des degrés de précision divers (du centimètre en ville au mètre hors agglomération), donnant une couverture générale et homogène du territoire, avec une fréquence élevée de mise à jour. Si au niveau national la mise en place du référentiel à grande échelle a permis de disposer de supports couvrant l'intégralité du territoire national, les besoins de plus en plus importants de ces politiques nécessitent d'adapter ces référentiels aux territoires, de les décliner, et d'en faciliter l'utilisation, c'est justement le rôle des plates-formes.</p> <p>Du fait des coûts de mobilisation du matériel aérien, l'Institut Géographique National ne fournira plus une couverture photographique aérienne de la Martinique via son produit BDORTHO. Cette couverture est pourtant primordiale pour le suivi, l'étude et l'aménagement de notre territoire en constante transformation. L'objectif est donc d'acquérir et de fournir, en l'absence des fournisseurs de données institutionnels, via la plate-forme web de diffusion régionale, des référentiels communs robustes, actualisés, pertinents et adaptés au contexte insulaire caribéen, à l'ensemble des acteurs dans leurs missions d'analyse des territoires, d'aménagement, de connaissance et prévention des risques, dans l'évaluation des impacts environnementaux, et le développement durable.</p> <p>La Martinique est en effet exposée à un nombre important de risques naturels (cyclone, glissements de terrain, inondations...). Ces événements naturels peuvent avoir un impact direct sur les différents réseaux (réseaux routiers national et départemental, réseau électrique, eau potable, communication, eaux usées...) dont la défaillance peut engendrer des conséquences significatives pour la population et l'économie du territoire. L'analyse des différents événements ayant impacté la Martinique met en exergue la nécessité d'améliorer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux et de définir des actions prévention mais aussi de se doter de moyens d'intervention afin de rétablir ces réseaux et d'assurer à l'avenir leur résilience.</p>		
<b>DESRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération consistera à acquérir les données les plus à jour pour le suivi de l'évolution du territoire de la Martinique, dans les domaines de la photographie aéroportée, l'image satellitaire et la topographie descriptive de l'île. L'acquisition de ces données au niveau du SIG constituera le socle de l'approche de résilience des réseaux avec la possibilité de croiser un nombre significatif d'informations sur des thématiques différentes constituant un outil d'aide à la décision dans le choix d'actions de prévention mais aussi de se doter de moyens d'intervention adéquats afin de rétablir ces réseaux. Cette opération pourra par ailleurs soutenir la topographie descriptive et l'imagerie électromagnétique des 300 premiers mètres du sous-sol martiniquais (projet MarteM).</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	100.000 €
	Conseil Régional		250.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		400.000 €
	Autres Publics		300.000 €
	Privé		
	Total		1.050.000 €

INTITULÉ DE L'OPÉRATION	<b>723. Usages et services du numérique</b>
MAÎTRE D'OUVRAGE	<b>Collectivités territoriales, EPCI, CCIM</b>
OBJECTIFS DE L'OPÉRATION	<p>Cette opération est en lien avec les programmes européens 2014-2020, en particulier l'axe 2 du PO FEDER (TIC facteurs de compétitivité et d'inclusion). Cette opération s'inscrit en cohérence avec le <b>Schéma Départemental des Usages et Services</b>. En particulier, la partie <b>e-administration</b> contribuera à améliorer l'efficacité de l'administration, favoriser l'accès aux droits des administrés et renforcer la relation de confiance entre le citoyen et l'administration. Pour sa part, le projet de <b>télécentres</b> contribuera quant à lui à la réduction des migrations pendulaires et la fluidification du trafic, la réduction des pollutions atmosphériques, l'amélioration des conditions de travail et de vie, la mutualisation des coûts de fonctionnement entre les entreprises et l'amélioration de la compétitivité des entreprises.</p> <p>Par ailleurs certains projets qui pourraient être accompagnés dans le cadre de cette opération s'inscrivent dans le prolongement des actions du PO 2007-2013 comme le projet de Banque Numérique du Patrimoine Martiniquais ou bien encore le Système d'Archivage électronique.</p>
DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION	<p>Du point de vue de la <b>stratégie numérique</b>, cette opération pourra accompagner l'élaboration d'une nouvelle version de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN). Celle-ci sera le nouveau cadre de référence pour l'établissement du SDTAN 2 et du SDUS 2. Il pourra donc s'agir de soutenir l'AMO pour l'assistance et le conseil dans l'élaboration de ces nouveaux documents,</p> <p>Par ailleurs l'opération pourra favoriser la <b>structuration de la filière numérique</b> en Martinique par un accompagnement des entreprises et des institutions, une proposition et mutualisation d'outils et de technologies dédiés, la mise en place d'espaces de coworking et de grappes TIC, ou enfin la réalisation d'études prospectives et statistiques (observatoire). Ces priorités correspondent aux actions 26 et 27 du SDUS.</p> <p>En ce sens, le projet d'<b>Agence Numérique de Martinique</b>, dont la structuration et le plan d'actions ont été définis conjointement entre le Conseil Régional, la Préfecture et la CCIM pourra être accompagné dans le cadre de cette opération. Il permettra de fédérer l'ensemble des acteurs du numérique du territoire afin de dynamiser le développement économique de la Martinique par la mise en place d'un pôle d'excellence régional TIC, la création d'un <b>observatoire des usages numériques</b> de Martinique, l'accompagnement des entrepreneurs et des institutions via de l'ingénierie projet et enfin le développement d'offres de formation sur les TIC à destination des entreprises. L'ANM devra fédérer l'ensemble des acteurs pour les accompagner sur les nouvelles mutations du paysage numérique qu'induit l'arrivée prochaine du très haut débit dans notre île. Elle sera également un centre de ressources, d'appui et d'ingénierie pour la mise en œuvre de la politique régionale dans le domaine des TIC.</p> <p>De plus, cette opération pourra contribuer au <b>développement de l'usage des services numériques notamment dans le domaine de l'administration</b> : services dématérialisés pour le citoyen, open data, plate-forme mutualisée de services numériques des institutions publiques, salle numérique de marchés publics de Martinique, réseau social inter-collectivités, systèmes d'archivage électronique... L'e-administration répond en effet aux enjeux de simplification de l'organisation interne, d'amélioration des relations avec les citoyens et de dématérialisation des échanges des données avec l'État par le biais des TIC. Un comité de pilotage composé du Conseil Régional, Conseil Général, Préfecture et des différentes collectivités et dédié à la gouvernance des projets issus de cette thématique à l'échelle territoriale pilotera ces actions qui répondent aux priorités inscrites au SDUS (actions 1, 2 et 25).</p> <p>Parmi les usages possibles du numérique dans l'administration, cette opération pourra en particulier accompagner la tranche 2 du projet de <b>système d'archivage électronique</b> initié depuis 2012. La première tranche du projet a permis de valider les phases d'études, de choix d'architecture technique et d'installation du logiciel. La</p>

phase de paramétrage et de développement est en cours. Ce système d'archivage électronique permet d'assurer la pérennisation des documents et données électroniques (le problème n'étant plus la place de stockage mais plutôt la durée de stockage des données immatérielles, l'intégrité des documents et données électroniques c'est-à-dire la garantie qu'une information n'a pas subi d'altération, intentionnelle ou accidentelle, et présente un contenu scrupuleusement conforme au contenu qui avait été originellement confié au système d'archivage, et enfin la lisibilité des documents afin d'accéder au contenu informatif du document sur le long terme et cela quel que soit le support ou le format du document numérique.

L'opération pourra aussi financer l'installation de **bornes pour l'e-administration**. Ce projet consiste à installer un réseau de bornes automatiques interactives permettant à l'administré d'avoir accès à deux types de contenu dans un premier temps :

- l'information administrative standard nécessaire à tout citoyen et les formulaires dématérialisés ;
- les démarches administratives les plus simples et réalisables à distance.

La valeur ajoutée d'un tel dispositif consiste à devenir un guichet unique permettant de centraliser l'ensemble des démarches inhérentes aux principales administrations, avec pour objectif d'arriver à terme à la création d'un dossier citoyen unique.

Cette opération pourra également accompagner le développement de **télécentres**. CAP Nord Martinique s'est positionnée pour expérimenter l'ouverture d'un télécentre, consistant à proposer des espaces de travail partagés entre plusieurs entreprises, administrations et/ou travailleurs salariés en télétravail ou indépendants. Ils offrent un cadre professionnel et équipé (internet haut-débit, visioconférence...) et visent à rééquilibrer les déplacements pendulaires par la construction d'un réseau de bureaux locatifs maillant l'ensemble du territoire. Ce dispositif permet également de multiplier les démarches de mutualisation inter-entreprises allant du développement de services annexes communs (crèche inter-entreprise, distribution du courrier, gardiennage...) au partage de certains salariés pour des fonctions support identifiées (DRH, comptabilité...) en passant par la création d'outils communs (supports de communication mutualisés, plate-forme de transport à la demande partagée, comité d'entreprise...). D'un point de point pratique, les bureaux peuvent être loués à la demi-journée, à la demande (heures) ou sur des créneaux réguliers dans le cadre de partenariats entre la structure de gouvernance du télécentre (CAP Nord Martinique), et l'entreprise ou l'entrepreneur. Au-delà de la redynamisation du centre-bourg accueillant le télécentre, la relocalisation plus généralement des salariés sur leurs lieux de vie. La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique propose d'implanter de manière expérimentale un télécentre sur la commune du Lorrain au lieu-dit Ségineau.

D'autre part, cette opération pourra soutenir le **développement des usages et services du numérique dans le domaine de la santé**, notamment dans le cadre d'actions de télésanté (dématérialisation des actes de santé comme la télémedecine ou encore la téléradiologie) ou des actions de e-santé (plate-formes d'échange et de mise à disposition d'informations sanitaires ou médicales). En ce sens, le Projet Régional de Santé de l'ARS entend relever le défi d'améliorer le système de santé de la Martinique en s'appuyant notamment sur le Programme Régional de Télémedecine, ambitieux dans les outils numériques à concevoir, supports de la mise en œuvre des schémas de santé qui y sont décrits. On y retrouve notamment la mise en œuvre du projet « STIC PACS » qui vise à mettre en place, entre les 3 départements français d'Amérique, « *un dispositif matériel et logiciel qui permet de traiter et d'interpréter des images médicales acquises par différentes modalités, de les stocker et de les indexer en associant un patient à un examen, de favoriser le partage des images produites entre différents praticiens* ». Parallèlement, il convient de favoriser les projets TIC qui permettront de développer et découvrir de nouveaux modèles économiques améliorant le système de santé qui fait face à une population vieillissante. Ces priorités sont inscrites au SDUS (actions 4, 5 & 6) et elles ont été validées lors du COPIL composé de l'ARS, la Préfecture et le Conseil Régional d'octobre 2014.

Parmi les usages possibles du numérique dans le domaine de la santé, cette opération pourra en particulier accompagner la **plate-forme mutualisée d'Imagerie Médicale Antilles-Guyane IMAG** (Martinique-Guadeloupe-Guyane). Cette collaboration se fera sur la base d'un dossier médical d'imagerie de patient, consolidé au niveau inter-

régional et apportera aussi des services de télémédecine régionaux et inter-régionaux. L'objectif est d'offrir une meilleure prise en charge aux patients en urgence et hors urgence dans un contexte où la ressource médicale est rare et inégalement répartie sur chaque territoire de soin, et ce en vue d'une augmentation des chances du patient (exemple de l'AVC) et d'une rationalisation des dépenses (diminution des coûts de stockages de films radiologique, diminutions des coûts de transferts de patients...).

Par ailleurs, cette opération pourra soutenir le **développement des usages et services du numérique dans le domaine de la culture**, en permettant notamment l'accès à la connaissance du patrimoine historique et culturel de la Martinique, la numérisation et pérennité des données culturelles ou archéologiques et les projets numériques de bibliothèques ou musées. Le numérique offre des opportunités d'accès à l'information et d'interaction avec l'environnement qui favorise la diffusion de la connaissance dans le domaine de la culture. Les visites scientifiques ou historiques en réalité augmentée améliorent grandement l'expérience de l'utilisateur. Les QR codes associés aux points d'intérêts (tableaux, sites, monuments...) permettent de récupérer sur les téléphones mobiles des contenus multimédia. Ces priorités sont inscrites au SDUS (actions 4, 5 & 6). Parmi les usages possibles du numérique dans le domaine de la culture, cette opération pourra en particulier accompagner la phase 2 du projet de **Banque Numérique du Patrimoine Martiniquais (BNPM)** qui correspond à l'action n°22 du SDUS. La BNPM, projet démarré en 2011, doit devenir l'outil majeur de médiation numérique pour le patrimoine culturel de la Martinique, d'une part en étendant sa couverture (nouveaux partenaires, nouvelles ressources) et d'autre part en créant de nouveaux services qui relieront plus étroitement le public avec le territoire (parcours de visite, utilisation des ressources en ligne in situ grâce à une application mobile) et les générations (programme « *numérique à l'école* », valorisation des témoignages oraux...). La phase 2, prévue pour la période 2015-2017 permettra de consolider et d'enrichir la plate-forme (nouveaux partenaires, interopérabilité avec les grands portails, refonte du portail et déclinaison du portail pour les usages mobiles, développement de nouveaux services et de nouvelles ressources) et de développer une médiation numérique dynamique du patrimoine culturel local (nouveaux services web, éditorialisation de contenus à un rythme soutenu, « réalité augmentée » lors de visites de sites/musées et partage et enrichissement des données par les internautes.

Cette opération pourra également favoriser le **développement des usages et services du numérique dans le domaine économique et touristique** en soutenant la création de nouveaux services numériques marchands (B2C et B2B). Le secteur touristique est en effet très sensible au numérique. La prise en compte des enjeux du numérique par les acteurs du tourisme est une nécessité pour maintenir et améliorer l'attractivité de l'offre touristique régionale. Le téléphone mobile, couplé aux fonctionnalités de géolocalisation, constitue un support privilégié pour la diffusion de services touristiques. Ces priorités sont inscrites au SDUS (actions 17 & 18).

De plus, le projet de logiciel de **système d'alerte du SDIS** pourra être soutenu dans le cadre de cette opération, afin d'inscrire le SDIS Martinique dans une démarche de modernisation complète de ses moyens de gestion opérationnelle.

Enfin, cette opération pourra soutenir des **actions de sensibilisation et de formation aux TIC** pour les dirigeants et collaborateurs de TPE/PME, comme le passeport numérique, initiative nationale relayée au niveau local par la CCIM, et qui pourrait être reconduite dans les prochaines années.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 112 et 123	1.529.600 €
	Conseil Régional		4.500.000 €
	Conseil Général		1.200.000 €
	Europe		4.200.000 €
	Autres Publics		670.400 €
	Privé		500.000 €
	Total		12.600.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>731. Résorption des zones blanches de téléphonie mobile</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Conseil Régional</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	Il s'agit d'établir un plan d'actions et les modalités techniques, réglementaires et économiques de couverture des zones blanches en téléphonie mobile de 3 <sup>ème</sup> et/ou 4 <sup>ème</sup> génération.		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	Les zones blanches sont les zones les moins densément peuplées pour lesquelles les opérateurs ne souhaitent pas déployer des antennes relais 3G ou 4G, car ils n'espéraient pas une rentabilité de leur investissement. Pour éviter cette fracture numérique, une étude de couverture ainsi qu'un plan d'actions seront réalisés afin de trouver des solutions de couverture.		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	38.000 €
	Conseil Régional		12.000 €
	Conseil Général		0 €
	Europe		0 €
	Autres Publics		0 €
	Privé		0 €
	Total		50.000 €

<b>INTITULÉ DE L'OPÉRATION</b>	<b>741. Établissements scolaires numériques</b>		
<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>	<b>Collectivités et établissements scolaires</b>		
<b>OBJECTIFS DE L'OPÉRATION</b>	<p>Cette opération, qui s'articule avec le SDUS (Schéma Départemental des Usages et Services), vise à favoriser la réussite scolaire des collégiens et lycéens à travers la mise à la disposition d'équipes pédagogiques et d'outils d'information et de formation, modernes et performants. Elle permettra également de rationaliser les coûts et les relations des collectivités avec les EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) à travers l'utilisation d'outils de communication et de dématérialisation des échanges.</p> <p>En lien avec les programmes européens 2014-2020 (axe 2 du PO FEDER), cette opération s'inscrit dans le prolongement des actions du PO 2007-2013 comme le projet de collège pilote numérique (à DUCOS) dans le cadre d'une expérimentation nationale de 20 collèges pilotes, le projet de lycées pilotes numérique (AMO SDIL et Lycées de Bellevue, Montgérald, Saint-James et Trinité) et enfin l'AMO ENT (Assistance à la Mise en Œuvre d'un ENT académique) qui a permis de spécifier les besoins et définir le périmètre fonctionnel et technique de l'ENT à partir des attentes des utilisateurs.</p>		
<b>DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION</b>	<p>Les actions qui pourront être menées dans le cadre de cette modernisation, pour les établissements scolaires concernés, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une mise à niveau de l'infrastructure numérique des établissements (câblage de salles, serveurs...);</li> <li>• l'équipement des établissements en matériel informatique, en fonction du taux national optimum défini par l'Éducation Nationale, soit au moins : un ordinateur pour 4 élèves, une classe mobile par niveau et un tableau numérique interactif par champ disciplinaire ;</li> <li>• une connexion au réseau haut débit et l'interconnexion des établissements ;</li> <li>• le développement de contenus pédagogiques numériques permettant un apprentissage en ligne, régional et caribéen.</li> </ul> <p>Par ailleurs, cette opération pourra accompagner le projet d'<b>Espace Numérique de Travail</b> (ENT) académique. Au niveau national, la Direction du Numérique pour l'Éducation du Ministère de l'éducation nationale réalise un état des lieux du déploiement des ENT, sous forme de cartes. En Martinique, le comité de pilotage du « Numérique à l'école » (composé du Conseil Régional, Conseil Général, Préfecture et Rectorat) a priorisé l'ENT (inscrit au SDUS-action 8). L'ENT doit favoriser de développement des usages des TIC dans et autour de l'école (usages pédagogiques, éducatifs, administratifs, organisationnels). Toutes les dimensions de l'activité d'éducation et tous les acteurs de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, personnels administratifs et techniques, partenaires) ont vocation à utiliser cet espace virtuel collectif partagé. L'ENT est également l'occasion pour les collectivités d'envisager la modernisation de leurs relations avec les EPLE et la communauté éducative à travers des services de gestion à destination, des établissements et des parents. Cette opération pourra aussi soutenir des mesures d'accompagnement et de formation pour les publics bénéficiaires.</p>		
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	État	BOP 123	1.300.000 €
	Conseil Régional		1.750.000 €
	Conseil Général		1.750.000 €
	Europe		1.750.000 €
	Autres Publics		350.000 €
	Privé		
	Total		6.900.000 €